

L'AMBASSADEUR SCAPINI, UNE PERSONNALITE CONTROVERSEE :

Georges SCAPINI naît à Paris le quatre Octobre 1893, dans une famille bourgeoise. L'usine paternelle de Courbevoie produit des biscuits et des pâtes à l'italienne. Mais son père meurt quand Georges n'a que six ans. Il sera élevé par sa mère et sa grand-mère.



Il décrit sa jeunesse dans le livre qu'il écrira en 1928 : «L'apprentissage de la nuit», il s'y dépeint comme un élève indiscipliné. Il écrit dans un style sobre et clair, non dénué d'un humour parfois caustique. A l'un de ses camarades qui lui demandait : «Ils étaient bons les biscuits», il répond : «Je n'en ai jamais goûté, on m'a toujours conseillé de ne pas manger ce que l'on fabrique».

Ses frasques lui vaudront d'être renvoyé de l'Ecole des Roches, à Dreux. Il sera ensuite admis au Collège de Normandie, à Rouen, où son comportement lui vaudra d'être envoyé terminer ses études en Allemagne. Il séjournera un an et demi à Godesberg, puis Hambourg.

Il rentre en France pour passer son baccalauréat qu'il obtient à dix-huit ans et demi «dans la foule des anonymes moyens», se plait-il à écrire.

En Octobre 1912, il décide de s'engager au 39^{ème} Régiment d'Infanterie, à Rouen. Il y sera incorporé comme soldat de deuxième classe. A l'entrée en guerre de 1914, son régiment est cantonné dans les Ardennes Belges. Il verra tomber à ses côtés son copain CHAPUIS, tué d'une balle dans la tête, au bord de la Sambre. Il écrit : «Alors je compris toute l'abomination de la guerre et j'eus presque honte de moi-même de l'avoir pu croire glorieuse».

Son humour particulier transparaît au fil des lignes, après avoir reçu une première blessure à la jambe, il dit : «L'expérience démontra d'ailleurs cette vérité première qu'il ne faut pas faire charger des hommes contre des mitrailleuses, la carcasse humaine étant de moindre résistance que la balle qui la traverse».

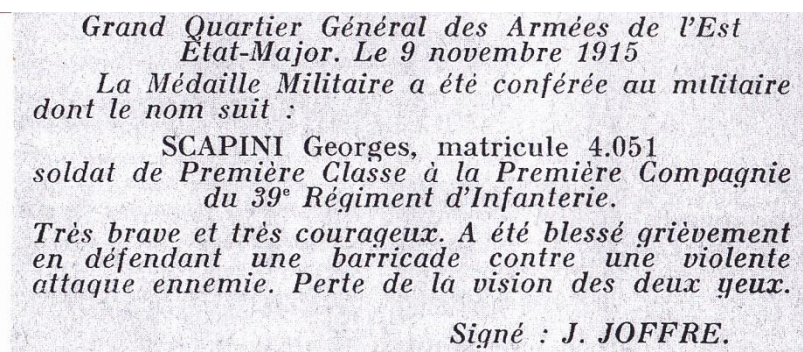
En convalescence familiale à Biarritz, il écrit encore : «Je n'envie pas ces gens qui ne feront la guerre que modestement à l'arrière. Ce sont en général de beaux hommes, et il serait désolant qu'ils disparaissent. L'avenir de la race exige leur conservation».

Il retrouve son régiment au front, à Ermenonville, où il fera la connaissance de Roland DORGELES, une amitié indéfectible résultera de cette rencontre.

Puis ce seront les combats de Berry-au-Bac et Neuville-Saint-Vaast, où, en Octobre 1915, il sera blessé très grièvement à la face. Il en sortira définitivement aveugle, grand-invalide de guerre pensionné à 100%. Le Général MANGIN le citera à l'ordre de la Vème Division d'Infanterie :

«Le soldat de 1ère classe SCAPINI Georges, matricule 4271 du 39ème Régiment d'Infanterie a eu une belle attitude au feu, a pris le commandement d'un groupe privé de son chef et aidé à l'établissement d'une barricade, très grièvement blessé, perte des deux yeux».

Le Maréchal Joffre lui confère la Médaille Militaire :



(Source : « Mission sans gloire », Georges SCAPINI, 1960)

Remarque : le numéro matricule diffère d'une citation à l'autre.

Il recevra aussi la Médaille Militaire Belge.

Son épouse et lui-même, ainsi que Roland DORGELES, seront plus tard les invités de cette localité, à l'occasion de l'inauguration d'une plaque commémorant ces combats :



[Retour](#)

MÉMOIRES DE PIERRE

NEUVILLE-SAINT-VAAST

Plaque à la 5^{ème} division d'infanterie

Localisation : Sur la façade de la mairie

Conflit commémoré : 1914-1918

Date d'inauguration : Juin 1930, en
présence de l'écrivain Roland Dorgelès

Texte de la dédicace :

**Après huit jours de combats
ininterrompus
le village de Neuville-Saint-
Vaast
a été le 9 juin 1915
repris aux Allemands par la
5^{ème} division d'infanterie
que commandait le général
MANGIN**



Le journal *La Croix du Pas-de-Calais* rapporte l'inauguration de la plaque dans son édition du 15 juin 1930 :

Arrivés en gare d'Arras à 11 h 50, les cent vingt délégués rouennais, qu'accompagnaient MM. Roland Dorgelès*, le député aveugle de guerre Scapini** et Mme Scapini, le général Gibon-Guilhem qui présidait la délégation, le commandant Thureau et le lieutenant Dépret, du 39^e régiment d'infanterie, les cent vingt délégués, disons-nous, furent reçus à leur descente du train par M. Ernest Petit, le dévoué organisateur de la cérémonie qui allait avoir lieu ; M. Godart, maire de Neuville-Saint-Vaast ; M. Auléry, chef de l'état civil militaire du Pas-de-Calais et M. Rossé, commissaire spécial.

Après un déjeuner intime à l'hôtel de la Garde de Dieu, les délégués partirent en autocars pour Lorette, qu'ils visitèrent ainsi que les cimetières militaires environnants, puis ils se rendirent à Neuville-Saint-Vaast, où eut lieu à 15h30, l'inauguration de la plaque commémorative apposée sur la façade de la mairie et rappelant la reprise du village

fameux, les 8 et 9 juin 1915, par le valeureux régiment rouennais. Cette cérémonie se déroula en présence d'une assistance considérable, dans une atmosphère impressionnante de simplicité. M. Godart, maire de Neuville, entouré de son conseil municipal, les anciens combattants neuvillois, les sapeurs-pompiers sous la direction de leur lieutenant M. Legay, et la fanfare de la commune, ainsi que les enfants des écoles, étaient rangés sur la place de la Mairie.

Après l'exécution de *la Marseillaise*, M. Godart prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue aux délégués et assura les libérateurs de sa commune de la profonde reconnaissance de ces concitoyens.

* *

Au nom de ses camarades, M. Patoulet, président des anciens combattants du 39^e régiment d'infanterie et chef de bataillon de réserve de cet intrépide régiment, remercia vivement la municipalité de Neuville et les dévoués organisateurs de leur aimable et actif concours et donna lecture du brillant ordre du jour suivant du général Mangin : « Soldat de la 5^e division, votre superbe élan et votre inlassable ténacité ont réalisé mes prévisions. Vous vous êtes emparés des pierres de Neuville-Saint-Vaast, village puissamment organisé et vous avez démontré qu'il n'est pas d'obstacle à la valeur française. Le général commandant l'armée vous félicite. Je vous remercie. Je salue les morts pour la patrie et entre tous ces braves, le colonel Denis-Laroque tombé à la tête de son magnifique 129^e. Vous allez reformer vos rangs éclaircis où de nombreux soldats vont s'enflammer au récit de vos exploits et vous préparer à d'autres combats qui seront décisifs ».

M. Dorgelès, salué d'une ovation, évoqua les terribles combats de juin 1915, et félicita les habitants de Neuville de la magnifique restauration de leur village : nous avons repris Neuville, dit-il, et eux l'ont refait.

A ce moment, Mme Derviau, institutrice, présenta des fleurs au grand écrivain, puis un élève des écoles, le jeune Bacqueville, récita un compliment fort bien tourné sur les œuvres de Roland Dorgelès.

Ce fut ensuite au tour de M. Scapini d'exprimer l'indicible émotion qu'il ressentait à se retrouver en ces lieux où il perdit la vue : c'est ici, dit-il au milieu de l'émotion générale, que j'ai eu la dernière vision du monde extérieur. C'est en effet au bois de la Folie que l'héroïque combattant reçu la terrible blessure qui entraîna pour lui la cécité.

M. Ernest Petit, au nom des anciens combattants neuvillois, adressa à leurs glorieux frères d'armes un salut vibrant et fraternel. Il salua en Dorgelès un des plus puissants écrivains de la guerre. Il remercia les anciens combattants du 39^e RI et déclara que la mairie de Neuville portera comme un emblème de l'honneur la plaque du souvenir qu'on inaugurerait. Enfin, le général Gibon-Guilhem, ancien colonel du 39^e RI, qui commanda les attaques héroïques des 8 et 9 juin 1915 évoqua en termes impressionnants cette lutte épique à laquelle il prit part à la tête de son valeureux régiment.

Les discours étaient terminés, l'ancien commandant Dycharry, du 59^e RI, fit tomber le voile qui recouvrait la plaque, tandis que résonnaient de nouveau les accents de la Marseillaise.

* *

Après la cérémonie, les délégués allèrent déposer des gerbes de fleurs au pied du monument aux morts de la commune. Des vins d'honneur leur furent ensuite offerts, puis ils regagnèrent Arras où ils reprirent le train dans la soirée.

* Roland Dorgelès (15 juin 1885 à Amiens - 18 mars 1973 à Paris) Engagé dans l'infanterie en 1914, il incorpore l'aviation après une convalescence due à une blessure. En 1919, il écrit *Les Croix de bois* dans lequel il décrit avec précision la vie des poilus dans les tranchées. Roland Dorgelès reçoit le Prix Femina 1919 pour ce témoignage émouvant et son succès est tel qu'il décide de se consacrer à la littérature. Il écrit d'autres livres de guerre mais aussi des romans plus légers. En 1929, il devient membre de l'Académie Goncourt et en devient doyen d'élection. Correspondant de guerre dès 1939, il laissera derrière lui trois récits émouvants dans lesquels il confronte ses souvenirs des deux guerres

** Georges Scapini (4 octobre 1896 à Paris - 25 mars 1976 à Cannes). Aveugle de guerre, député nationaliste de Paris depuis 1928, il se fit le défenseur des Croix-de-Feu au Parlement lors des événements de février 1934. Président du Comité France-Allemagne depuis sa fondation en 1935, il en décida la dissolution six mois avant la déclaration de guerre. Membre du Comité de liaison parlementaire pour la défense de la paix formé en août 1939, il vota les pleins pouvoirs à Pétain. Arrêté en mai 1945, mis en liberté provisoire; il se réfugiera en Suisse en novembre 1949 à l'ouverture de son procès; la Cour de justice de Paris le condamnera par contumace à cinq ans de travaux forcés. Après s'être constitué prisonnier, il sera acquitté le 26 juillet 1952 par le tribunal militaire de Paris

Si il vous plaît d'utiliser les informations de ce site pour un usage quelconque, **merci de faire mention de vos sources**

Après un temps de latence bien compréhensible il réagit, avec la pugnacité qui le caractérise, contre lui-même et la cécité. Il apprend la lecture et l'écriture BRAILLE, embauche un guide, monte à cheval et parmi un choix réduit de possibilités, décide de devenir avocat.

Il obtient en une seule année les trois niveaux de la licence, en principe échelonnés sur trois ans, s'inscrit au Barreau et se spécialise dans le procès d'affaire.

En 1923, il devient Président de l'Association des aveugles de Guerre.

En 1927, il sera élu Président de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Il sera à ce titre, invité au congrès de l'American Légion en Juillet 1928 et visitera les Etats-Unis d'où il rentrera admiratif.

En Avril 1928, il se présente à la Députation dans le 17^{ème} Arrondissement de Paris. Il sera brillamment élu après une lutte épique ; il se classe dans les indépendants et sera confortablement réélu jusqu'en 1940, le mandat des députés de 1940, à l'exclusion de celui des députés communistes, sera prorogé jusque 1942 par un décret de l'Etat Français. « Les annales », sorte de «Who's who » de l'époque lui accordent quelques colonnes dans leurs parutions:

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FRANCE MEURTRIE

POUR BIEN COMPRENDRE la portée de l'assemblée qui s'est tenue à Versailles les 11, 12 et 13 novembre, il faut connaître ce que fut dans le pays la situation des anciens combattants et victimes de la guerre, de 1918 à 1927.

La génération de la guerre a accompli, au cours des hostilités, une tâche surhumaine. La lutte était d'envergure : choc de la civilisation germanique contre la civilisation latine.

Ce fut une guerre ingrate, une guerre terne, sans éclat, sans panache ; la gloire des hommes qui l'ont faite les a élevés au-dessus de la légende.

Sitôt démobilisée, cette génération, lasse de la longue bataille, est rentrée dans ses foyers. Elle a repris haleine.

Il y avait de graves blessures à panser. Déjà, l'égoïsme des hommes reprenait ses droits. Ceux qui avaient souffert de la guerre s'unirent pour se défendre. C'est ainsi que naquirent les associations de mutilés et d'anciens combattants. Elles se composaient d'hommes affligés des mêmes maux, ou bien ayant des revendications communes. Les aveugles de guerre se groupèrent entre eux, ainsi que les blessés de la face, les blessés du poumon, les veuves de guerre, etc...

A dater du jour de la constitution de ces groupements, la lutte s'engagea entre eux, d'une part, et les pouvoirs publics, d'autre part, sur le terrain des réparations.

A mesure que les années passaient, de nombreux anciens combattants pensèrent que leur action ne pouvait pas être réduite à une simple revendication, qu'elle devait s'élargir, car il leur était impossible de se désintéresser du sort de leur patrie.

×

Cependant, des influences occultes s'exercèrent, qui empêchèrent toute espèce d'unité d'action dans ce sens. Le détestable système politique d'avant guerre avait repris toute sa puissance ; le pays, que les combattants avaient remis victorieux entre les mains des dirigeants, continua de subir les conséquences des errements d'une politique vieille et stérile.

Dans plusieurs circonstances où de graves problèmes se débattaient, mettant en question non seulement le présent, mais encore l'avenir de la France, les anciens combattants, sortant du cadre étroit qu'on leur avait presque imposé, ont suivi leur impulsion ; ils sont intervenus pour faire connaître leur avis. C'est ainsi que lorsque s'est posée la question de savoir si l'on allait ratifier ou non les accords de Washington, sans distinction d'opinions politiques ou de classes sociales, nous nous sommes élevés contre l'éventualité d'une ratification. Nous ne pouvions admettre que le gouvernement en-

gagât l'avenir du pays, l'avenir des générations qui nous suivent, pendant plus de soixante années ; il nous était odieux de penser que nos enfants et nos petits-enfants auraient à faire face à des engagements terriblement onéreux, alors que le vaincu, lui, avait toujours la possibilité de se dérober.

Tous les anciens combattants de France ont affirmé leur volonté ; peut-être est-ce là une des raisons qui firent que les accords de Washington n'ont pas été ratifiés.

L'an passé, à l'heure où le cours de la livre sterling montait avec une rapidité vertigineuse, à l'heure où le pays sentait que la catastrophe était imminente, nous avons proclamé :

— Assez de luttes intestines, assez de politicieries. La France est en danger : seule, l'union de tous les citoyens peut la tirer d'un pas où elle risque de tout perdre.

Nous sommes allés voir le président de la République et lui avons dit :

— Voici quel est le sentiment de ceux qui sauveront le pays ; il faut l'union nationale.

×

Le Congrès de Versailles se proposait d'atteindre trois buts :

1^o Réunir tous les anciens combattants en une sorte de confédération ;

2^o Faire l'unanimité sur un programme de réparations matérielles ;

3^o Tenter de se mettre d'accord sur la forme et l'esprit de l'intervention des anciens combattants dans la vie publique.

Sur les deux premiers points, il n'y eut, à proprement parler, que peu de difficultés. Le troisième était d'une réalisation infiniment plus délicate.

Les associations comprennent des gens appartenant à tous les milieux, d'opinions politiques diverses. Les organisateurs du mouvement, flabrant sur le bon sens naturel des Français, ont espéré que la camaraderie du front, qui lie des anciens combattants, serait assez puissante pour faire crouler les cloisons élevées par le sectarisme, et qui séparent les points de vue politiques.

La France traverse une période grave de son histoire. Plus de querelles : seul doit être en jeu l'intérêt de la nation.

Au cours du Congrès, l'idée fut développée. Les réactions furent diverses.

Il ne faut pas se dissimuler que la chose n'était guère aisée. En dix années, nous avions acquis une vieille routine, nos buts étaient très limités, et l'on désirait tant nous empêcher de sortir du cadre dans lequel nous étions circonscrits !

Quelques associations d'anciens combattants avaient réuni des hommes d'opinions politiques très définies, et dont le programme n'aurait probablement pas été conforme à celui de la majorité. La fusion

ne pouvait s'opérer sans heurt ; aussi y en eut-il. La première et la deuxième séance des Etats Généraux furent, il faut bien l'avouer, assez orageuses.

La qualité principale du Congrès fut une honnêteté absolue dans la discussion ; si celle-ci fut chaude, elle fut toujours loyale. Aussi n'en est-il sorti que du bien.

Nous avons eu raison d'espérer : le miracle s'est produit. Les vieilles cloisons étanches se sont abattues, et trois millions d'anciens combattants et victimes de la guerre ont décidé de mener une action dégagée des vieux programmes politiques.

Pour la première fois depuis 1918, les hommes qui combattirent vont faire entendre leur voix. Il n'était pas de leur dignité de se borner à faire valoir des droits ; ils ont aussi des obligations qu'ils ne peuvent méconnaître. Ils doivent des comptes à un million sept cent mille morts. Ils se doivent à eux-mêmes de ne pas laisser crouler une œuvre qui fut échafaudée au prix de tant de sang et de tant de misères.

L'unité des anciens combattants est réalisée ; il ne faut pas que cela ne soit qu'un mot.

L'action qui sera menée en dehors des revendications d'ordre purement matériel s'inspirera, avant tout, de l'idée nationale ; sur ce point, il ne peut y avoir de divergences de vues.

D'autre part, les anciens combattants veulent la paix, mais sans tomber dans le travers d'un idéalisme dangereux dont, quelquefois, s'inspirent trop facilement les hommes.

Il faut tenir compte des possibilités réelles, les traités doivent être respectés.

×

Il nous est impossible d'entrer, aujourd'hui, dans le détail d'un plan politique complet : ceci n'est d'ailleurs pas le but de cet article. Nous avons simplement voulu que l'esprit de ce qui fut accompli à Versailles pût se dégager.

Une force morale et matérielle s'est révélée, composée d'une élite, on peut le dire sans fausse modestie, puisque ces hommes ont fait preuve de courage, d'intelligence, d'abnégation. Ils ont montré qu'ils savaient ce qu'est le devoir.

Toutes ces qualités, qui furent les leurs en temps de guerre, les auraient-ils perdues au cours de la période de paix boiteuse que nous traversons ? Nul n'est autorisé à le dire.

Le Congrès de Versailles, c'est l'entrée en lice des anciens combattants, pour la plus grande gloire du pays à qui ils ont tout sacrifié.

GEORGES SCAPINI,
Avocat à la Cour,
Président de l'Union des
Aveugles de Guerre.

A LA CHAMBRE

DEUX MOIS APRÈS LES ÉLECTIONS

par

GEORGES SCAPINI

Au moment où la Chambre commence ses travaux, nous avons demandé à l'un des nouveaux élus les plus marquants et qu'entoure un respect unanime, M. Georges Scapini, député de Paris et président des Aveugles de Guerre, de confier quelques-unes de ses impressions à nos lecteurs. Voici les pages qu'il a bien voulu nous envoyer.

LE PEUPLE SOUVERAIN désigne, au cours d'une période de deux à trois mois, un certain nombre de ses enfants, qui se prétendent les meilleurs, afin de le représenter au sein d'une grande Assemblée. Cette désignation doit, en principe, être faite en toute connaissance de cause.

Ce qui frappe à première vue dans cette opération, c'est la forme et le fond de la campagne électorale que mènent les concurrents.

Il suffit de passer en revue toutes les circonscriptions de France pour se rendre compte que l'électeur dispose de tous les éléments qui lui permettent de fixer son choix avec certitude. Dans neuf circonscriptions sur dix, un candidat affirme que son concurrent est un scélérat, tandis que ce concurrent établit d'une façon formelle que le premier est pour le moins un bandit. Et là-dessus viennent se greffer les attaques indirectes des candidats accessoires ; le tout finit par faire une assez jolie salade.

Pendant quatre ans, on a laissé le citoyen conscient dans l'ignorance totale et absolue de tout ce qui se passe à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, et deux mois avant le scrutin on procède à son instruction d'une manière intensive et presque industrielle.

Les problèmes les plus compliqués lui sont exposés en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire ; des solutions — toutes péremptoires, bien entendu — sont proposées. En deux mois, il est mis au courant de la politique extérieure, des fautes du gouvernement, des erreurs des législatures précédentes, et au jour du scrutin, nanti des précieux enseignements de la campagne, il dépose un bulletin au nom du candidat de son choix.

A tous ces éléments, — dont on conçoit

qu'ils sont de nature à guider le jugement de l'électeur, — il faut ajouter qu'en période électorale il est bien convenu que toutes les injures échangées, les diffamations, les vilénies, les mensonges, n'ont guère d'importance ; c'est la règle du jeu.

J'allais oublier la démagogie : séductrice puissante, chère à l'âme des foules ; c'est à qui promettra le plus.

La démagogie règne un peu dans tous les domaines ; elle évolue sur tous les terrains ; elle s'y meut avec aisance. Nous en sommes à la quatorzième législature ; quatorze fois, on a promis plus que l'on ne pouvait tenir, et quatorze fois, ces promesses ont été enregistrées avec satisfaction ; personne n'est découragé.

Les mots, les faits, tout change de valeur : il y a le sens de droit commun valable pour l'ordinaire de la vie, et il y a le sens électoral valable pour la période des élections. Seulement, ceci est quelquefois fâcheux. C'est ainsi que l'on a pu voir un grand savant, à l'esprit positif et réalisateur, dont l'intelligence et le savoir sont universellement admirés, Georges Claude, être battu alors que sa présence au Parlement eût été à tous points de vue un bienfait pour le pays. Georges Claude avait dérogé aux usages, son programme était constructif, rationnel, intelligent. Les électeurs de Seine-et-Marne ne le lui ont pas pardonné.

La formule du suffrage universel ne se conçoit qu'à condition d'éduquer l'électeur, d'une part, et, d'autre part, de créer des sanctions extrêmement sévères contre le mensonge électoral qui constitue la plus odieuse des escroqueries.

Enregistrons le calme olympien avec lequel les vieux politiciens considèrent et apprécient ces procédés un peu spéciaux...

Ces procédés sont dans les mœurs, et tout cela leur apparaît comme naturel.

Le public ne s'en étonne pas trop, lui non plus.

De tout ce gâchis, de cette accumulation de mensonges, d'injures, sortent les élus, ceux qui auront à décider des destinées de la France.

Le résultat est joli et se passe de commentaires.

Enfin, la période électorale terminée, le scrutin a désigné un certain nombre de mortels investis d'un mandat et d'une autorité conquise à la force du poignet ; ils jouissent du respect et de l'estime de tous.

Du jour au lendemain, l'élu voit le nombre de ses amis atteindre des chiffres astronomiques. On lui demande — et cela est bien naturel — de rendre des services de tous ordres, dont quelques-uns sont fort singuliers et constitueraient de jolis sujets de méditation : trouver des appartements, des sages-femmes, des bonnes à tout faire, etc., etc... Le nouveau député devient un oracle, et c'est sous ces heureux auspices que débute sa carrière parlementaire.

Et puis, il va faire un tour à la Chambre, « pour prendre l'atmosphère ». Tout le monde se réjouit de l'y voir, et en particulier ceux qui l'ont le plus combattu.

Plus de trois cents nouveaux députés entrent à cette Chambre, tous animés du meilleur esprit, tous pleins de bonne volonté, tous ayant au cœur cette vague appréhension d'un milieu qu'ils ne connaissent pas encore, milieu dans lequel il va falloir évoluer. Tous ont conscience qu'il ne s'agit pas d'une comédie à jouer, mais qu'une lourde responsabilité pèse sur leurs épaules, et ils entendent ne pas s'y dérober.

Chacun a un peu l'impression d'étouffer ; tout le monde demande de l'air. On voudrait faire de la politique honnête, au grand jour.

Il a tant été dit sur le Parlement, que quiconque y entre pour la première fois a l'œil inquiet, l'oreille aux aguets, cherche un sens caché aux phrases les plus simples, tente de découvrir la combinaison mystérieuse que masque telle conversation de couloir, est perpétuellement à l'affût d'une chausse-trape possible.

Au fond, toutes ces hésitations, fort légitimes d'ailleurs, brident l'esprit, faussent le jugement. Mais, un beau jour, le nouveau député raisonne, secoue les épaules. Après tout, ceux qui sont là ne sont que des hommes, ni meilleurs ni pires que les autres, et c'est peut-être à tort qu'on leur prête des combinaisons machiavéliques.



Les élections se sont révélées en forte majorité modérées ; et il semble que deux thèses seulement se heurtent violemment : la thèse marxiste révolutionnaire, et la thèse antirévolutionnaire, c'est-à-dire évolutionniste.

Actuellement, la seconde a le pas sur la première. Mais s'il est aisé de constater chez les révolutionnaires une discipline quasi militarisée et une cohésion presque parfaite, il n'en est pas de même chez les autres.

Recherchons les causes de division des partis modérés. Elles existent, ceci est le

fait. Résident-elles dans la doctrine ? Cependant, les programmes se ressemblent étrangement ; pourquoi n'y a-t-il donc pas d'entente ? Ce ne sont pas les idées qui divisent les partis antirévolutionnaires. Seraient-ce les hommes ? Eh bien ! oui. Tel député en veut à tel autre de n'avoir point contribué à le faire nommer président de quelque commission, un autre critique sévèrement les agissements de son chef de groupe. Querelles. Petites rancunes. Mesquineries. Grandes haines. C'est sans beauté. Ainsi, le parti modéré va s'émiettant, s'anéantissant. Trop de menues coalitions sont en lui pour qu'il puisse résister. Quel effort peut-on espérer d'une réunion de tant de faiblesses ?

L'âme des nouveaux députés n'a guère lieu de se réjouir. L'intérêt national serait-il donc subordonné à quelque vague dissentiment de personnes ou à quelque intérêt particulier ? Nous ne voulons pas l'admettre.

Le lever de rideau de la nouvelle législature a été la démonstration éclatante de ce que peut faire une majorité divisée. L'élection du président de la Chambre s'est trouvée placée, à tort ou à raison, sur le terrain politique, deux candidats étant en présence : M. Franklin-Bouillon (Union Nationale) et M. Fernand Bouisson (socialiste). La simple logique eût voulu que tous les élus de l'Union Nationale votassent pour M. Franklin-Bouillon. Or, ils sont plus de trois cents, et M. Franklin-Bouillon, en toute logique, aurait dû être président de la Chambre. Mais c'est le

contraire qui s'est produit. Il faut donc en déduire qu'un certain nombre d'élus de l'Union Nationale l'ont trahie. La question se pose alors de savoir si une telle opération doit être qualifiée de logique parlementaire, ou, plus simplement, de petite lâcheté.

Les infortunés nouveaux en sont tout désorientés. Beaucoup ont, d'ailleurs, un autre sujet d'étonnement. Si j'ai bien compris la doctrine communiste, elle comporte, entre autres principes, l'affirmation que tout homme du parti ne dépend d'aucun pays. Il n'a pas de nationalité. Il se révolte même à l'idée d'être Français. Le communiste prend ouvertement position contre la nation, et il proclame que son but est de la détruire. Or, des hommes sont élus pour faire triompher de pareilles doctrines ! Ils sont donc appelés à gérer les affaires d'un pays après avoir nettement déclaré que leur idéal est de l'anéantir par tous les moyens. Ceci évoque l'idée d'un monsieur qui choisirait, pour diriger sa maison de commerce, l'apache qui vient de l'attaquer.

Au milieu de toutes ces anomalies, les nouveaux — et cela se conçoit — ne trouvent que difficilement le chemin qu'ils s'étaient promis de suivre. Ils sont pleins d'excellentes intentions. Leur foi et leur idéal peuvent les sauver. Les événements leur dicteront leur conduite. Mais, en tout cas, ils sont hommes à tenir leurs promesses. Et ce n'est déjà pas si banal.

GEORGES SCAPINI.



(Les Annales, 15 juin 1928)

Il est également membre de la LICA, Ligue Internationale contre l'Antisémitisme, ancêtre de notre actuelle LICRA.

Rappelons que la France d'alors vit sous le régime de la troisième République, difficilement gouvernable, par suite de l'existence d'une multitude de petits partis politiques et factions diverses. Il tentera de fédérer ceux de droite et d'extrême-droite en participant à la fondation du Front National, entendez celui des années 30, qui n'était pas un parti politique, mais une association de personnalités de droite, aux fins de réunir en un seul ces multiples partis.

Il se rapprochera des Croix de Feu, mouvement d'extrême-droite initié par le Colonel DE LA ROCQUE, sur les bases des valeurs des PG de 1914-1918, dont les intérêts furent plutôt négligés par les gouvernements d'après-guerre.

Lors des événements du 6 Février 1934, manifestation de droite et extrême-droite qui, réprimée à balles réelles, fera entre 16 et 20 morts, Georges SCAPINI monte à la tribune et réclame la démission du Président DALADIER, qui sous la pression populaire, sera effective le lendemain, avec celle de tout le gouvernement.

Il fait régulièrement les honneurs de la presse, sa vie privée y transparait: Georges SCAPINI, sculpteur, l'ILLUSTRATION N° 4543 du 20 mars 1930 :



M. Scapini, député aveugle de Paris, M^{me} Scapini et le buste de celle-ci sculpté par son mari. — Phot. Meurisse.

GEORGES SCAPINI, AVEUGLE ET SCULPTEUR

Si le lamentable héritage de la guerre nous a laissés, en France, 10.000 aveugles, chaque jour, du moins, nous fournit une nouvelle preuve de l'admirable énergie avec laquelle ces infortunés « mutilés des yeux » parviennent à s'évader de la nuit éternelle où ils sont emmurés et à reprendre, dans l'activité sociale, une place où l'on ne s'aperçoit plus de leur infirmité. Un des plus significatifs exemples de cette lutte victorieuse contre le sort cruel est celui de M. Georges Scapini, avocat à la cour d'appel et député de Paris. Dans un article qu'elle lui consacrait, le 31 mars 1928, alors qu'il n'était encore que candidat aux élections législatives, *L'Illustration* rappelait comment, privé de la vue en 1915 par une atroce blessure, Georges Scapini, qui n'avait même pas achevé son service militaire quand la mobilisation l'envoya au front, avait réalisé le miracle d'une rééducation si complète que rien, ou presque, ne le distinguait plus d'un clairvoyant. Il avait passé ses examens de droit, avait acquis au Palais une situation enviée, tapait à la machine, montait à cheval et à bicyclette, faisait de l'escrime et de la natation. A la Chambre, où il s'est imposé par son talent et par la vigueur de ses interventions, à l'Association des aveugles de guerre, qu'il préside avec un zèle et un dévouement au-dessus de tous les éloges, en Amérique, où il est allé porter vaillamment la parole française, il n'a jamais donné à personne l'impression qu'il fût un homme différent des autres, sinon par la supériorité de son esprit et de son caractère.

Or, voici que M. Scapini, aveugle, vient de nous offrir un nouveau sujet d'émerveillement : il est devenu sculpteur. L'idée lui en vint il y a six mois à peine, car il n'avait jamais tenu un ébauchoir entre ses doigts, au temps où il y voyait. Mais il avait toujours goûté les arts en amateur averti et il lui arrivait souvent, pour sa satisfaction, de promener ses mains sur quelque morceau de sculpture, buste ou statue. Il en discutait ensuite avec une sûreté de jugement qui confondait ses interlocuteurs.

Pourquoi, à son tour, ne créerait-il pas ce qu'il était capable d'apprécier si bien ? Il se fit, un jour, apporter de la glaise, et il essaya. Ses proches se prêtèrent à cette fantaisie, mais, il faut bien l'avouer, avec scepticisme. A leur stupéfaction, la terre modelée prenait forme, des figurines harmonieuses naissaient sous ces doigts inexpérimentés et qui se révélaient experts, même sans le contrôle des yeux. Un don insoupçonné se manifestait.

Alors Georges Scapini voulut faire plus : il entreprit de sculpter des visages, à la ressemblance de modèles vivants, qu'il ne voyait pas. Il en a déjà exécuté cinq ou six : celui de sa femme, celui de son beau-père, ceux de quelques amis. Le résultat est là, et il déconcerte : les traits, l'expression des physionomies, tout est rendu avec une fidélité scrupuleuse et dans un style moderne et personnel échappant à toute banalité.


Mais le plus étonnant est la façon dont procède le sculpteur : il travaille de mémoire. Bien entendu, il s'agit de mémoire tactile, et non de mémoire visuelle. Il est courant qu'un dessinateur, par exemple, reproduise un original qu'il n'a pas sous les yeux, mais dont il s'est imprégné par une attentive contemplation. Chez l'aveugle, l'office de la vue est remplacé par le toucher, et l'éducation arrive à doter ce sens, habituellement imparfait, de la même acuité et de la même finesse de perception.

M. Scapini commence donc par étudier son modèle en promenant lentement ses doigts sur le visage, en tâtant sa texture particulière, en recherchant par la palpation le détail de ses formes. Après quoi, il attaque son bloc de glaise, où il reproduit les impressions qu'il a reçues et dont il conserve le souvenir. Au cours d'une séance de pose, il lui suffit de renouveler quatre ou cinq fois son investigation et le buste est généralement achevé en trois ou quatre séances.

Il exprime son idéologie politique à travers cette conférence de 1934:

2 fr.

**LES GRANDES CONFÉRENCES
DES
AMBASSADEURS**



GEORGES SCAPINI
DÉPUTÉ DE PARIS

**REVOLUTION : OUI
GUERRE CIVILE : NON**

Editions des Ambassadeurs
1, Avenue Gabriel

**RÉVOLUTION : OUI
GUERRE CIVILE : NON**

CONFÉRENCE

faite par

M. GEORGES SCAPINI

Député de Paris

AUX GRANDES CONFÉRENCES DES AMBASSADEURS A PARIS

Le Mardi 20 Mars 1934

EDITIONS DES AMBASSADEURS

1, AVENUE GABRIEL, 1

PARIS

MESDAMES,
MESSIEURS,

LE sujet que j'ai entrepris de traiter devant vous est un sujet aride, mais, à la suite des récents événements, il répond à une question que chacun se pose : allons-nous, ou n'allons-nous pas vers une guerre civile?

La faculté d'oubli des Français est quelque chose de tout à fait extraordinaire. Entre le 6 et le 12 février, et pour la première fois depuis la Commune, le sang français a coulé dans les rues de Paris; entre le 6 et le 12 février, il n'a échappé à personne que les circonstances offraient un caractère de particulière gravité et que la France entrait dans une phase peut-être nouvelle de son histoire. Chacun a senti le besoin d'un rassemblement, puis, le Ministère Doumergue est venu. Les jours passent très rapidement; on a imaginé que tout était réglé, le sourire du Président du Conseil a joué un peu le rôle d'une image d'Epinal; la France y est sensible. Très aisément on est passé à un autre sujet de conversation et cependant rien n'était réglé.

Les problèmes qui se posaient alors, se posent encore aujourd'hui. On a, depuis, tenté de donner diverses explications de ces événements du 6 février, on a dit qu'il s'agissait d'un mouvement

— 5 —

insurrectionnel fasciste. D'ordinaire, à un mouvement fasciste on peut toujours accoler une figure. Ici pas un nom ne pouvait être mis en avant, c'est une plaisanterie de qualifier coup d'Etat devant mettre en péril les institutions républicaines, une simple manifestation de braves gens sans armes. Il est donc puéril d'appeler ce mouvement un mouvement fasciste. On ne s'est d'ailleurs guère arrêté à ces explications qui sont d'un usage restreint et seulement destinées à permettre au front commun socialo-communiste de solliciter de l'argent de quelques personnes bien pensantes afin d'armer les éléments de gauche contre ce prétendu fascisme.

Et puis, on a encore dit : « C'est l'affaire Stavisky »; le peuple de Paris, révolté par les lenteurs de la justice, indigné par une série de compromissions, indigné aussi du fait que la vérité ne lui était distillée qu'au compte-goutte, le peuple de Paris s'est soulevé contre les défaillances de la justice et les défaillances politiques dans l'affaire Stavisky.

Explications partielles, mais totalement insuffisantes. On a aussi mis en avant la révocation du Préfet de Police; c'est exact en partie. La vérité est beaucoup plus profonde et infiniment plus grave. Depuis 15 ans, nous étions en état de révolution virtuelle et cette révolution est entrée dans une phase active par l'effusion du sang, elle prenait sa source dans des causes multiples. Si vous le voulez bien nous pouvons les diviser, pour les examiner séparément et très brièvement, en deux grandes catégories : les unes économiques et sociales, les autres politiques. Les deux entraînent de vastes perturbations morales et psychologiques, économiques et sociales. Depuis la fin de la guerre, une notion nouvelle est entrée dans le capitalisme, une sorte de maladie, une espèce de parasite qui s'est appelé la spéculation financière. Tout s'est trouvé décalé de ce fait; chaque banque, chaque affaire est devenue une sorte d'institut d'émission privée sans contrôle et sans limite que la crédulité publique.

— 6 —

On a créé de la richesse artificielle; on a mis cette richesse artificielle au service de la production, bien entendu, et non pas au service de la consommation qui ne donnait pas les mêmes garanties. Et puis, le décalage final et fatal s'est produit entre la production et la consommation.

Cette situation a engendré une série de catastrophes. Lorsqu'il a fallu revenir à une notion exacte de la valeur des crédits engagés, ce fut un brusque dégonflement. L'effondrement des affaires sur-capitalisées a accentué le chômage qui résultait déjà du progrès formidable réalisé par la machine en ces derniers temps. Brochant sur le tout, l'excès de richesses artificielles si facilement jaillies dans la période d'après-guerre avait créé un état d'esprit d'où le scrupule était banni et où la morale et la probité commerciale ne conservaient qu'une place restreinte.

Ces à-coups et ces contre-coups ont engendré un péril social grave.

Ajoutez à cela l'insuffisance des hommes de Gouvernement qui, par un paradoxe inconcevable et une déformation de l'esprit, se sont montrés incapables de faire l'effort intellectuel suffisant pour résoudre dans un cadre limité les problèmes propres à leur pays et en ont cherché la solution sur un plan universel.

Cette formule offrait l'avantage incontestable de permettre aux hommes que l'on dit « d'Etat », d'accuser le monde entier des carences totales dont ils offraient le spectacle.

C'est là qu'intervient un autre genre de maladie; celui qui atteint le cerveau puissant des hommes qui se veulent égaux aux dieux.

Ces dix dernières années ont vu éclore une floraison de doctrines économiques dont la moins prétentieuse tendait à régler d'une manière mathématique et comme un mouvement d'horlogerie, les échanges, la production, la consommation, les lois monétaires, le rôle de l'or, j'en passe et des meilleures.

Cette pléthore d'idées et de conceptions géniales, a porté à son comble le désarroi dans les esprits et aussi le désordre dans les choses.

Dans le fait, et après de si vastes conceptions, la dernière conférence de Londres a révélé publiquement et de manière éclatante ce que, pendant des années, les « hommes de génie » avaient tenté de se dissimuler et de cacher à leurs peuples, c'est-à-dire la réalité terrestre et humaine.

Un monde composé de blocs économiques organisés plus ou moins bien en leur intérieur, mais existant en fait, un Empire Britannique, limité et défini dans le cadre d'Ottawa, un bloc américain défendu par ses tarifs, un Empire Soviétique rendu inaccessible par son système social, un bloc asiatique à base de Japonais, rendu inattaquable par le prix négligeable de sa main-d'œuvre. En face, un système économique proprement français, inorganisé, et dont les hommes qui en avaient la charge depuis quinze ans n'avaient pas pris la peine de définir pour lui une conception économique qu'ils attendaient des autres en vertu de ce principe supérieur qui veut que les Français soient aimés pour eux-mêmes.

La Conférence a tenté d'harmoniser ces anarchies et ces blocs aux intérêts divergents et contraires, aux stades de civilisation inégaux, aux conditions intérieures différentes; elle a échoué, l'homme s'est aperçu qu'il n'était pas Dieu et, pour chaque chef d'Etat, le problème s'est posé de l'organisation interne du bloc économique dont il avait la charge — en un mot, nous n'en sommes pas au stade de l'universel mais, au plus, à celui du continent et cela est déjà suffisant pour épuiser les forces humaines.

Ce désordre, cette carence totale, cette absence de direction dans la conception d'une économie française cohérente, entraîne une série de conséquences particulières et dont la gravité ne saurait échapper.

Vous voyez une classe moyenne — commerçants, industriels

— en voie de disparition; tout comme elle avait été écrasée en Allemagne par une faillite monétaire, elle s'écroule ici sous une faillite économique. Et la question se pose de savoir comment elle vivra demain et cela n'est pas une des moindres causes du trouble et du désarroi des esprits dans ce pays.

Pour lui redonner du cœur et l'accabler d'une manière définitive, on l'écrase sous le poids des impôts. Ce pays paie au fisc 33 % de son revenu alors que l'Amérique ne verse qu'environ 11 %.

Un tel fardeau interdit toute diminution appréciable des prix de revient; songer à l'exportation dans de telles conditions devient une gageure; de 5 milliards environ en 1913, le budget passe à 50 milliards en 1934 — coefficient 10. De 2 milliards en 1913, les besoins des départements et communes passent à 25 milliards en 1933, et cependant elles n'ont à supporter aucune charge de guerre, même on leur a enlevé 40.000 kilomètres de routes, prises en charge par le budget de l'Etat.

Folie de prodigalité, incohérence de gestion dont le résultat pratique est la paralysie économique de ce pays.

Les conséquences de cette situation ont des répercussions sur toute une jeunesse. Aujourd'hui, elle se trouve faire son entrée dans la vie sans portes ouvertes sur l'avenir, sans horizons. Elle n'a presque plus d'espoir; elle ne sait où se raccrocher, elle cherche les causes de son malheur, elle les trouve tout naturellement dans la malhaisance d'un système capitaliste financièrement déformé, un système qui a semé l'anarchie et qui a engendré une série de maux auxquels il s'est avéré incapable d'apporter le moindre remède.

Il lui est apparu que l'idéal, la générosité manquaient à la conception de cette société moderne, trop égoïste, trop matérielle. S'il est possible de trouver de la grandeur à un capitalisme qui se

conçoit sous une forme de travail, il devient absurde d'en chercher dans un capitalisme où la spéculation joue le principal rôle.

C'est au choix : ou un retour en arrière, ou un pas en avant, cela n'a guère d'importance, mais c'est une nécessité d'assainissement.

Messieurs, troubles économiques, troubles politiques. Les troubles politiques sont aussi multiples. A la vérité, ce pays, pour mille raisons, n'a plus aucune confiance dans son système représentatif. Le Gouvernement ne peut et ne saurait lui donner satisfaction, il ne gouverne pas. Il s'est institué une sorte de notion ministérielle tout à fait singulière et aussi tout à fait particulière.

Le propre d'un homme politique, lorsqu'il commence à être en vue, c'est d'aspirer à être ministre, et puis, une fois qu'il est ministre, il n'a qu'un désir, c'est de le rester.

Vous concevez que, dans ces conditions, cet homme politique n'a guère le loisir de penser à autre chose et cela explique une partie du malheur des temps.

Le régime parlementaire, tel qu'il fonctionne, est une sorte d'agglomérat de partis, lesquels sont destinés à donner naissance à des présidents. Dans leurs discussions, dans leurs résolutions, l'intérêt général passe au second plan. Le public se rend compte de cet état de choses; il se rend compte aussi que les intérêts de la Nation ne sont défendus par personne.

Je m'en voudrais de répéter ici tout ce qui fut dit par des hommes de talent sur l'envers du décor, de petites compromissions, des intérêts mesquins, tout ce qui à peu de chose près fait la vie parlementaire; et c'est avec amertume que l'on doit comparer la conception qu'avaient les anciens de la vie publique avec celle qu'ont les modernes du mandat parlementaire; songez Mesdames et Messieurs que dans la Rome Antique la ville était habitée par deux populations différentes : les Romains et les Sabins; lorsqu'il fallut choisir un chef, les Romains souhaitaient qu'il fût pris

parmi les leurs, les Sabins n'avaient pas d'autre exigence; dans l'intérêt supérieur de la Cité un accord fut conclu : il serait procédé à un tirage au sort pour décider qui, des Sabins ou des Romains, fournirait le chef. Le sort fut favorable aux Sabins, mais le soin de l'élire fut laissé aux Romains, c'est ainsi que la Cité fut administrée par un des hommes les plus célèbres de l'antiquité, Numa Pompilius.

Imaginez pour un instant qu'incombe à l'opposition le soin de choisir un Président du Conseil dans la majorité, et demandez-vous si les préoccupations parlementaires seraient dominées par la recherche de l'intérêt public; j'ai quelque scepticisme à ce propos, et surtout s'il me faut songer à la lutte sourde et impitoyable qui se livre au sein de chaque ministère, entre hommes de même parti, afin de renverser le Cabinet auquel ils appartiennent, dans l'espoir d'être appelés à former le Cabinet qui succédera à celui qu'ils auront tué.

L'opinion publique, cependant passive, n'a pu résister au cynisme des actes du Cabinet Daladier. Elle tolérait, pourvu qu'elles ne fussent point trop affichées, les manœuvres rituelles qui président à la constitution de chaque Cabinet. « C'est de la politique » dit d'un air méprisant l'homme de la rue qui préfère ne pas approfondir; mais là, tout de même, les limites de la décence avaient été largement dépassées. Daladier, en 24 heures, s'engageait à fond à droite, pour ensuite s'enfermer à bloc à gauche; et en fin de compte, misérablement il troquait la tête de son préfet de police contre une majorité socialiste; c'en était trop, la colère publique devait éclater.

Messieurs, voilà, brièvement résumées, les causes profondes de l'indignation du peuple de Paris, le malaise économique, la révolte contre des mœurs politiques qu'une lumière crue, celle des affaires Stavisky notamment, ne lui permettait plus d'ignorer.

— 11 —

prise de pouvoir par insurrection au XX^e siècle, avec les moyens d'attaque et de défense dont disposeraient les partis en présence? Veut-on imaginer le bilan des morts et peut-on supposer que des hommes parviendraient au pouvoir en escaladant des monceaux de cadavres? Allons donc!... Si même ils y parvenaient, s'ils réussissaient à saisir les leviers de commande, ils ne sauraient les conserver longtemps, les mains rouges encore du sang français qu'ils auraient fait couler. L'émeute leur enlèverait ce que l'émeute leur aurait donné. Quelle série de malheurs pour ce pays!

Quant à moi, j'ai un passé de guerre qui m'a laissé quelque respect pour la vie humaine.

L'impuissance des pouvoirs publics, la faiblesse des Gouvernements, malgré et contre la raison, font naître dans l'esprit d'aspirants dictateurs des desseins singulièrement dangereux et il n'est pas trop osé d'affirmer que le 6 février la République défendait ses libertés dans la rue tandis que la velléité de dictature siégeait sur les bords du Gouvernement.

Ces velléités fumeuses et violentes déterminent une atmosphère propice aux accidents. Les troupes poussent les chefs; d'excitation en excitation, la température monte, et il faudrait peu de chose pour que cela finisse mal. De l'extérieur on observe cette situation avec soin, et, en un temps où les nuages s'amoncellent aux frontières, nous n'avons pas trop de tout notre sang-froid, de notre calme intérieur pour parler aux orages qui menacent d'éclater.

Alors, il faut aviser, et aviser au plus vite.

J'ai cru, lorsque le ministère Doumergue s'est constitué, qu'il annoncerait au pays la dissolution prochaine de la Chambre. J'y voyais plusieurs avantages. Le premier de tous, c'est qu'une Chambre composée comme l'est celle-ci est incapable d'apporter les remèdes de fond qui s'imposent aussi bien sur le terrain de

— 13 —

On a tenté d'indiquer qu'il ne s'agissait là que d'une manifestation isolée, strictement limitée à la région parisienne.

A la vérité, la province, dès maintenant, commence à comprendre et les mêmes raisons qui soulevèrent la capitale provoquent en province une indignation comparable à celle de Paris.

Si j'ai dit que la révolution avait commencé, qu'il lui est nécessaire de trouver une issue, cela pose une question. Il y a un mal profond. Est-il possible de donner satisfaction aux aspirations de ce pays autrement que par les voies de la violence, autrement que par l'émeute?

Depuis un certain temps, la température de l'esprit public a singulièrement monté. Le langage de la violence a plus de succès que celui de la raison. Tout le monde tombe d'accord pour reconnaître qu'en France quelque chose est changé, dans l'esprit public tout au moins. Il est admis que les institutions sont déficientes; que l'Etat dépense trop; que la représentation parlementaire actuelle ne répond pas à ce qu'on attendait d'elle.

De réunion en réunion, des orateurs proclament ces vérités. La conclusion s'impose: il faut abattre et reconstruire.

Ici, deux moyens: la violence ou bien la consultation du pays.

Beaucoup, parmi les orateurs que j'ai entendus, traitent sans ménagement la dissolution dont ils prétendent qu'elle n'apportera rien de nouveau. Bien sûr, si nous ne faisons rien pour cela! Il ne resterait que la violence.

Pour moi, qui n'ai pas le goût de la violence, surtout lorsqu'elle s'exerce entre Français, je dis et je répète: dissolution, représentation proportionnelle, consultation du pays. Et bien des gens haussent les épaules avec un peu de pitié, en grommelant: ce stade est dépassé... il pense vieux...

Serait-ce que, pour être jeune, il faut penser avec des mitrailleses et des revolvers? A-t-on songé à ce que serait la

— 12 —

la politique extérieure que sur celui de la politique intérieure. Et puis, n'oubliez pas que, par deux fois (et ceci est un fait grave en régime parlementaire), l'émeute a renversé un ministère.

Rien ne saurait accuser d'une manière plus nette le divorce entre la représentation parlementaire et l'opinion publique. Lorsqu'un conflit de cet ordre naît dans un pays libre, il faut que soit l'opinion, soit le Parlement cède. L'opinion ne cédera pas; elle a fait connaître sans équivoque son sentiment à l'égard de la Chambre. Il est donc normal et conforme à l'esprit de liberté que les députés se démettent d'un mandat contesté par ceux-là même qui les en ont investis.

Qu'ils retournent devant le pays avec des propositions différencées, et surtout dans un autre esprit.

D'un point de vue psychologique, la dissolution était une soupape de sûreté; elle offrait aux mécontentements accumulés la possibilité de trouver une solution ailleurs que dans les moyens violents. C'était une sorte de dérivatif; c'était aussi la possibilité de couper court à certaines excitations qui rencontrent un terrain très favorable à leur développement auprès de la jeunesse, notamment.

Il est entendu qu'avant de prononcer la dissolution, il faut une loi électorale.

Ce serait un lieu commun de développer devant un public aussi averti les très graves inconvénients du scrutin d'arrondissement. Ils apparaissent à tout le monde. La forme de représentation qui libère au maximum le député des contingences électorales et des tyrannies de clocher est évidemment la proportionnelle régionale et nationale.

L'idée de cette forme de scrutin fait d'ailleurs aujourd'hui de très sensibles progrès, et il faut espérer qu'elle sera adoptée pour les futures élections.

— 14 —

Seulement, voyez-vous, tant de carences accumulées, tant de faiblesses, tant d'impuissance, tant de laisser-aller, ne peuvent être réparés par un simple changement de forme de scrutin.

Dans l'ensemble, c'est une immense tâche de reconstruction qui s'impose aux hommes d'Etat futurs : rebâtir l'Etat, le replacer dans son rôle, réviser les lois; en un mot, il ne s'agit de rien moins que de tout refaire. C'est une besogne méthodique et longue. J'aurai l'occasion d'en examiner avec vous, tout à l'heure, certains aspects.

Aussi bien, la réforme électorale étant une nécessité, elle doit être suivie d'autres réformes. Si nous devions aller aux prochaines élections en présentant aux électeurs les mêmes formations politiques, j'ai le sentiment que tout ne serait pas loin d'être perdu.

L'opinion publique a fait connaître hautement qu'elle était excédée d'une division arbitraire en partis dont elle aperçoit seulement qu'ils visent à leur propre triomphe. Les électeurs ne sont pas sans remarquer tout l'artificiel des formules de lutte. Ils désirent quelque chose de plus réel, de plus immédiat que les visées lointaines des programmes qui leur sont offerts.

Sur ce terrain, les organisations socialo-communistes, c'est-à-dire ceux qui veulent le bouleversement de la société actuelle par la révolution, réunis à ceux qui spéculent et jouent sur le mécontentement pour attiser la lutte des classes, s'en faire un tremplin et imposer une prétendue dictature du prolétariat, ont réalisé ce qu'ils appellent le front commun. La grande majorité de la population, qui veut l'évolution dans l'ordre et le progrès, qui souhaite l'union des classes en une commune collaboration, désire l'établissement d'un front national.

Ce front, sommes-nous de taille à le lui donner? Voilà toute la question. (*Applaudissements.*)

La vérité, c'est que, pour répondre à cette question, il faut

— 15 —

assemblées jointe à la faiblesse des Gouvernements interdisant toute déflation de dépenses.

C'est ainsi que le comble de l'habileté pour un ministre des Finances consistait à présenter des Budgets composés d'un assemblage de chiffres dont personne n'a jamais su exactement où ils étaient pris. De ces conceptions fantaisistes il résultait un équilibre harmonieux entre les chiffres figurant au chapitre des dépenses et les chiffres figurant au chapitre des recettes. C'est ce qu'en langage technique on décorait du nom pompeux d'équilibre de prévision. En fin d'exercice, la Trésorerie, dont les préoccupations sont d'ordre plus matériel, démolissait cet échafaudage spirituel et le pays tout surpris apprenait que l'équilibre de prévision se soldait par un déficit d'exécution dont l'emprunt était appelé à faire les frais.

Les Cabinets se succédant avec rapidité nous donnaient chaque fois un nouveau ministre des Finances, lequel rituellement montait à la tribune pour démentir, en une forme courtoise, les chiffres apportés par son prédécesseur. Il est juste d'ajouter que lui-même, quelques mois plus tard, voyait ses chiffres contestés par son successeur. D'où nécessité, à intervalles réguliers, de recourir aux expédients et aux renforcements du taux d'impôt. C'est là que toute l'ingéniosité des ministres des Finances, rapporteurs du Budget, peuvent se donner libre cours. Le législateur est un fin psychologue : il sait que certains mots choquent et qu'il vaut mieux ne pas les employer; c'est ainsi que « expédients », « impôts nouveaux », doivent être bannis du vocabulaire budgétaire. Qu'à cela ne tienne! Vous n'embarrassez pas pour si peu des hommes pour qui les chiffres n'ont pas de secrets et la langue française pas de mystère... Les expédients se sont appelés des ressources exceptionnelles et les impôts nouveaux se sont vus qualifiés d'aménagements fiscaux...

Cependant, une erreur a été commise, et les services n'ont

— 17 —

faire un effort de probité intellectuelle et je dirais presque décomposer le problème d'une manière brutale. Il faut avoir le courage de considérer que toutes les nuances dont nous embarrasons notre vie politique sont devenues nuances, surtout lorsque de ces nuances on parvient à faire des doctrines.

Si l'on réfléchissait, on remarquerait qu'en fin de compte il y a deux grandes thèses en présence : une thèse marxiste et une thèse d'évolution de progrès social, mais dans l'ordre et non par la voie révolutionnaire.

Si les hommes de ce pays voulaient bien se poser la question de savoir s'ils sont marxistes ou partisans du progrès dans l'ordre, j'ai le sentiment, pour ma part, que déjà bien des difficultés seraient écartées.

Nous sommes quelques-uns, et notamment parmi les Anciens Combattants, qui estimons devoir tenter un effort pour rassembler la majorité des hommes de ce pays sur un terrain extrêmement libéral. Ceci peut être très aisément réalisé si l'on veut bien prendre la peine de dégager quelle sera la ligne directrice d'une doctrine née de la conjonction du néo-libéralisme et du néo-socialisme.

Avant de tracer schématiquement ce que seraient les idées générales d'une pareille doctrine d'Union, certains problèmes se posent; sur leur solution il est je crois assez facile de se mettre d'accord.

Celui qui domine tous les autres est le problème budgétaire. Il a toujours été mal posé. Depuis cinq ans, les Budgets sont en état de déséquilibre permanent. Au lieu d'appliquer la méthode dont chaque citoyen use pour son compte personnel, et qui consiste à adapter ses dépenses à ses ressources, l'Etat a fait l'inverse.

L'Etat a toujours abordé la discussion budgétaire en tentant d'élever ses ressources au volume de ses dépenses, considérant que ces dernières étaient intangibles, ou plutôt la démagogie des

— 16 —

pas eu la précaution de modifier le libellé des feuilles de contributions, en sorte que le malheureux redevable a pu constater que la seule chose qui fût changée était le montant des sommes qu'il versait au percepteur, en augmentation sur l'année précédente.

Malgré ces trésors d'ingéniosité, le déficit n'était pas comblé; il fallait emprunter, toujours emprunter.

Pour autant que l'épargnant français était en situation de souscrire, la Trésorerie s'en tirait, mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Ce cycle infernal est bouclé; le déficit provoquait l'emprunt qui lui-même engendrait la hausse du loyer de l'argent et, par conséquent, alourdissait la charge budgétaire dans le même temps qu'il provoquait la hausse du coût de la vie, la raréfaction des transactions et contribuait à la paralysie économique.

C'est à cela qu'il convient d'apporter un remède. Mais comment?

D'abord, il faut partir d'un principe très simple, à savoir que les possibilités contributives de ce pays tournent autour de quarante milliards. Par suite, il est inutile, en même temps qu'impossible, d'imaginer qu'un budget puisse être équilibré si le poste de ses dépenses n'est pas ramené à ce chiffre. D'un autre côté, si l'on s'avoue incapable de fixer à un chiffre voisin de quarante milliards le montant des dépenses de l'Etat, il faut admettre que nous allons infailliblement vers l'inflation. Ces deux points posés, il reste à choisir.

Inutile de vous dire que, pour ma part, j'adopte la première solution, celle de l'équilibre réel. Cet équilibre n'est pas réalisable par la diminution fragmentaire sur des chapitres pris au hasard ou par des économies que l'on pourrait qualifier un peu vulgairement d'économies « de bout de chandelle ». C'est vers de grandes réformes qu'il faut s'orienter. Tout d'abord, il est indispensable de mettre de l'ordre, et ici je dois vous signaler un détail bien curieux : la France n'a pas de comptabilité qui lui permette, en

— 18 —

fin d'année, de connaître sa situation. Tous les ministres des Finances, dès avant Poincaré, ont constaté cette absence de comptabilité et le trouble évident qui en résultait. Aucun remède n'y a été apporté.

Ceci est tellement exact que M. Caillaux pouvait affirmer, en février 1933, lors de la discussion budgétaire, que nous étions bien peu renseignés sur les finances publiques puisqu'un budget (celui de 1926) était en excédent de quinze cents millions, alors que tout le monde l'avait cru, jusqu'en cette année 1933, en déficit considérable.

Je puis donc affirmer que, par suite de cette absence de comptabilité, des impôts lourds ont été votés dont la répercussion a été importante sur la vie économique du pays et qui ont, dans une large mesure, aidé à la démagogie dépensière des Chambres par suite des excédents qu'ils faisaient entrer dans les caisses du Trésor pour porter remède à un déficit qui, en réalité, était un excédent. C'est un peu comme si vous vouliez soigner un bras cassé en coupant la jambe au patient !...

Par conséquent, nécessité d'une part de refaire une comptabilité : tous les travaux sont prêts; M. Labeyrie, le très remarquable procureur général à la Cour des Comptes, avait été chargé du soin de les élaborer; son rapport est déposé. Il ne manque plus que la volonté d'appliquer la réforme, et ceci peut être fait immédiatement.

D'autre part, si l'on veut des économies substantielles, une réforme s'impose : celle de l'Administration et de la Justice. Dites-vous bien, Mesdames et Messieurs, que la gestion administrative de la France est aujourd'hui ce qu'elle était sous l'Empire. Que la France avait été divisée en départements administratifs dont les dimensions furent fixées en fonction de la longueur du trajet parcouru en vingt-quatre heures de diligence. Ce principe avait

Le problème des retraites est infiniment plus complexe, car il pose la grave question de l'emploi des capitaux. Je ne pense pas que les organismes privés puissent le résoudre. Je ne crois pas davantage que les Sociétés de capitalisation soient appelées à un avenir, mais ceci est une autre affaire.

Le seul fait de repasser à la Mutualité les Assurances Sociales-maladie apporterait à l'Etat de sérieuses économies.

••

Je ne dispose pas du temps nécessaire, ni d'une technique suffisante, pour exposer dans le détail une réforme de la Défense Nationale.

Cependant, il a maintes fois été préconisé la réunion en un seul Ministère des trois départements de l'Air, de la Guerre et de la Marine, de telle manière qu'il y ait une conception de la Défense Nationale et non trois conceptions en lutte ouverte les unes avec les autres.

Dans les temps modernes, pour des raisons financières et techniques aussi, il est impossible de concevoir une Défense Nationale parfaite.

Le principe directeur doit être celui qu'avouait un chef célèbre — le maréchal Lyautey — qui voulait disposer d'une force afin de ne pas avoir à s'en servir.

Je m'excuse à l'avance de ce que ma conception peut avoir de non conforme à la tradition, mais j'ai le sentiment que l'effort principal doit porter sur l'aviation; ceci pour deux raisons : c'est l'arme la moins coûteuse et celle qui fait le plus d'impression. L'aviation divisée en deux branches, l'une de collaboration, l'autre d'armée autonome de l'air, ce qui ne veut pas dire que l'armée et la marine doivent être négligées, mais il est évident que la centralisation de trois ministères avec une intendance commune, bureau

servi à l'établissement de toute notre énorme et coûteuse structure administrative. Vous apercevez aisément que si, d'une manière plus rationnelle, on divisait la France en vingt régions, tout comme les régions militaires, des économies de gestion sérieuses pourraient être réalisées. Le nombre est considérable des organismes qui font double emploi et des fonctionnaires dont les fonctions ne sont plus que des survivances, comme par exemple les trésoriers-payeurs généraux (qui touchent des traitements, indemnités, etc., s'échelonnant entre 150 et 500.000 francs).

Si vous voulez bien considérer qu'au titre des traitements et salaires le Budget paye annuellement près de onze milliards et demi (auxquels il faut ajouter, pour des indemnités mal définies et dont aucun ministre des Finances n'a pu donner le détail ni l'affectation exacte, près de trois milliards et demi, sans parler des rétributions ou rémunérations qu'à des titres divers les départements et les communes versent à ces mêmes fonctionnaires), vous comprendrez qu'une réforme rationnelle de l'Administration, sur les bases que j'indique, peut et doit apporter au budget des économies qu'il n'est pas chimérique de chiffrer à trois ou quatre milliards; ceci d'autant plus facilement qu'en matière comptable il n'est fait qu'un usage très restreint de la mécanique perfectionnée, laquelle permettrait de larges économies de personnel.

Un point a beaucoup frappé le public : c'est la gestion ruineuse par l'Etat des Assurances Sociales.

Elles chargent et chargeront plus encore le budget. Personne ne conteste le principe humanitaire des Assurances Sociales, et si leur administration était plus libérale, moins compliquée, elles recevraient dans le pays un accueil plus favorable.

Quant à la partie qui concerne la maladie, les organismes de Mutualité sont parfaitement qualifiés pour en assumer la gestion.

d'achat commun, service de santé commun, fournirait de grandes économies. Et, de plus, le fait que la Défense Nationale aurait un pivot moins coûteux, l'aviation, au lieu des trois pivots également dispendieux et concurrents, apporterait, en même temps que de larges économies, une organisation plus saine et plus efficace.

Le devoir pour chaque Français d'assurer pour sa part la Défense Nationale de son pays doit être débarrassé d'une préoccupation.

Il ne faut pas que des hommes aux intentions néfastes puissent proclamer devant le pays que des intérêts pécuniaires sont en cause et que « les marchands de canons », pour reprendre leur expression, ne peuvent s'enrichir que sur la misère des hommes.

C'est pourquoi il est indispensable d'assurer un contrôle strict sur la fabrication des armes pour, par étapes, tendre vers le monopole. C'est le seul qui se justifie, car il n'est pas inspiré de considérations économiques, mais uniquement morales; les autres doivent être restitués à l'activité privée.

••

Une politique de réduction de dépenses de l'Etat, qui tend vers un équilibre réel, permettra rapidement une déflation du loyer de l'argent, puisque l'Etat n'aura plus de prétexte à recourir aux emprunts.

C'est alors qu'il sera possible de mettre sur le marché un vaste emprunt de conversion à 2 1/2 ou 3 % libéré d'impôts, conformément à un projet déposé par M. Stern.

Savez-vous qu'actuellement la France paye dans les 12 milliards d'intérêts sur les emprunts intérieurs qu'elle a contractés? Que le taux moyen de cet intérêt est aux alentours de 5 % ?

J'en ai assez dit sur la conversion pour qu'il apparaisse que,

par elle, un soulagement serait apporté aux dépenses budgétaires. Soulagement d'environ 3 ou 4 milliards.

Je passe sur les conséquences économiques d'une pareille mesure; elles seraient importantes, l'argent commercial moins cher, l'impôt pesant moins lourdement sur la production, entraînerait la diminution des prix de revient et du coût de la vie. Les industries exportatrices seraient en meilleure position sur les marchés étrangers.

Ne perdez jamais de vue que la France paie à l'Etat près du tiers de son revenu et qu'aucun pays au monde ne fait supporter à ses contribuables une charge aussi lourde.

Chacun de vous, Mesdames et Messieurs, a pu constater par expérience personnelle la multiplicité des taxes et des impôts; là aussi la réforme est nécessaire.

Trois grands impôts et une simplification de perception; l'impôt sur le revenu global avec un taux très diminué et la suppression des cédules.

Je vous fais observer ici que dans l'esprit de ses promoteurs le taux de l'impôt sur le revenu ne devait pas dépasser 5 %; il atteint aujourd'hui 40 à 50 %; il est inutile de souligner cette absurdité.

L'impôt sur les successions.

Un impôt sur le dernier paiement; ce dernier impôt a fait l'objet d'études très poussées, et il apparaît techniquement réalisable. Là-dessus, je suis obligé de m'en rapporter aux spécialistes.

La perception de l'impôt, qui donne lieu à tant de formalités, à tant de déplacements, à tant de fonctionnaires, pourrait être effectuée plus simplement dans les bureaux de poste, les succursales de la Banque de France.

L'ensemble de ces mesures appellerait, bien entendu, la collaboration des fonctionnaires, et si parmi eux il en est un certain nombre pour qui la politique est l'essentiel de leurs fonctions, il

en est, Dieu merci, suffisamment d'autres à qui leur devoir social n'échappe pas et qui, tout comme nous, désirent les réformes que nous souhaitons. Ceux-là sont tout prêts à faire participer la collectivité au fruit de leur expérience et de leur technique.

Voilà, dans l'immédiat, un certain nombre de points précis d'une réalisation possible, qu'il est nécessaire d'aborder d'urgence.

Là, comme ailleurs, la mystique de l'intérêt public est nécessaire.

Cette première partie de la tâche qui consiste à assainir le budget serait totalement insuffisante si elle n'était suivie d'une action économique d'organisation et de régénération.

Il convient cependant de rappeler ici que l'équilibre réel du budget entraînerait, comme je l'ai déjà dit, une diminution du taux de l'intérêt commercial qui, jointe à l'allègement des charges fiscales, commencerait, par conséquent, à créer une atmosphère favorable à la reprise des affaires.

Cependant, si d'autres mesures n'étaient adoptées, rien ne serait encore fait qui porte remède aux conséquences de l'anarchie de la production, ni aux perturbations qu'entraînent, sur les marchés économiques, les hypertrophies soudaines et les restrictions brutales de crédit, non plus qu'aux crises périodiques de folie spéculative.

Vous entendez bien que, dans le cadre d'un exposé, en somme réduit, je ne puis guère donner que des indications, des orientations; en bref, je crois nécessaire l'organisation d'un contrôle du crédit et de l'emploi des fonds en dépôt dans certains banques.

A première vue, des doctrines du libéralisme peuvent s'effrayer d'une mesure qui semble hardie; il convient cependant de remarquer qu'au jour où un grand établissement de crédit fait faillite, l'Etat est obligé de se substituer à lui pour faire face au remboursement des dépôts; ce fut le cas pour la Banque d'Alsace-Lorraine, 1 milliard; pour la Banque Nationale de Crédit, 2 mil-

liards; c'est avec l'argent des contribuables français que le Trésor dut assumer ces obligations.

Il était naturel qu'il le fit. Au cas où les comptes courants ouverts dans ces établissements n'auraient pas été remboursés, les conséquences sociales eussent été graves: faillites, liquidations judiciaires des déposants, etc., etc... Mais il serait paradoxal que l'Etat dût assumer les charges, les responsabilités de fait, alors qu'il n'aurait aucun moyen qui lui permit de contrôler l'emploi des fonds aventurés dans des opérations hasardeuses; un tel contrôle offrirait aussi l'avantage de permettre une régularisation du volume général des crédits, et cela éviterait que chaque établissement financier pût se transformer à volonté en institut privé d'émissions; en outre, il en résulterait d'appréciables avantages pour le Trésor; la stabilité des dépôts moins sensibles aux paniques permettrait aux banques de souscrire plus aisément les Bons de Trésorerie.

Pour l'organisation du marché économique, il faut d'abord tomber d'accord sur un point: au *xx*^e siècle, le libéralisme intégral est mort, il devient donc nécessaire d'organiser les marchés et notamment d'ordonner la production. Là se pose la question de savoir de quelle manière. Les théoriciens marxistes préconisent la mainmise par l'Etat sur tous les moyens de production, l'Etat maître de tout, inspirateur, exploitant. Je ne voudrais pas analyser ce qu'une pareille thèse peut avoir de strictement théorique; je voudrais simplement faire ressortir que ses défenseurs la conçoivent sur un plan universel, et nous sommes loin d'en être parvenus à ce stade. S'il fallait régler les mouvements économiques tout comme on règle un mécanisme d'horlogerie, il serait au préalable nécessaire de changer les lois de la nature et de transformer les hommes; et puis, cette série de tours de force réalisée, où se trouverait le cerveau, ou le tronc des cerveaux, suffisamment puissant pour présider à la conception et actionner les rouages? Il y a

aussi le « grain de sable » dont il convient de ne pas méconnaître l'importance, et il faut se souvenir du fait que Dieu créa le monde en sept jours, et fit une œuvre imparfaite. Le système, né des doctrines de Karl Marx, ne tolère pas l'imperfection; c'est en cela même qu'il n'est pas humain.

Il y a aussi une doctrine intermédiaire, dite « de l'économie dirigée », qui serait une sorte de doctrine marxiste au petit pied — réduite dans son application — et qui devrait jouer dans un cadre national; elle laisserait subsister la propriété privée des moyens de production, mais donnerait à l'Etat un droit de regard et de direction sur chaque activité; elle se heurterait aux mêmes inconvénients ou aux mêmes écueils que la doctrine marxiste, à laquelle elle aboutirait fatalement; elle imposerait en outre une hypertrophie telle des services d'Etat que leurs charges en seraient insupportables. Je repousserai pour ma part ces deux premières doctrines et me rallierai à une troisième, qui me paraît mieux répondre aux besoins et aux possibilités modernes.

L'Etat peut contraindre les activités privées à s'organiser et à se discipliner par l'établissement d'un système de syndicalisme corporatif. C'est au sein de chaque branche de production que les intérêts corporatifs qui lui sont propres peuvent être le plus utilement débattus et conciliés.

Cette forme d'organisation doit permettre de régulariser la production, déterminer les salaires, fixer le nombre d'heures de travail, et ceci en collaboration et d'accord avec les employés ou les ouvriers dont le sort sera intimement lié à la prospérité de la corporation.

Cette méthode permettrait d'éviter les généralisations, d'ordinaire séduisantes pour l'esprit, mais désastreuses dans l'application. Connaissez-vous rien de plus ridicule que de fixer le même nombre d'heures de travail pour des tâches aussi différentes que peuvent

l'être des travaux de mine, de commerce ou de bord pour les matelots de la marine marchande ?

La réalisation de ce système constituerait déjà une sérieuse mise en ordre de la maison ; elle permettrait d'harmoniser les aspirations de la jeunesse — qui désire travailler et ne peut s'y employer — avec la possibilité et les besoins de diverses branches d'activité.

La remise en valeur à laquelle on aboutirait par une organisation corporative donnerait à l'Etat la possibilité d'avoir une politique de la main-d'œuvre étrangère.

Je ne connais pas de paradoxe plus absurde que celui d'un pays qui héberge plus de deux millions de travailleurs étrangers, qui les emploie et, dans le même temps, entretient huit à neuf cent mille nationaux chômeurs et leurs familles.

La politique économique de l'Etat y gagnerait en clarté. Sur un plan plus vaste, il faudra aborder le problème si longtemps différé de l'organisation d'un bloc économique comprenant la France et ses colonies.

Nous sommes, à l'heure actuelle, obligés de nous fournir à l'étranger, même dans les mauvaises années, pour plus de 12 milliards de matières premières et céréales de soudure.

Notre balance commerciale est déficitaire de plus de 10 milliards.

Pour que notre balance soit équilibrée, il nous faudrait exporter plus que nous ne faisons ; à ceci deux obstacles : d'une part, l'organisation des blocs économiques dont j'ai parlé dans la première partie de cet exposé nous interdit la pénétration de leurs marchés, soit par des contingentements, des tarifs douaniers, ou leur organisation sociale.

D'autre part, un obstacle résulte du fait que nous sommes le pays dont les prix de revient de fabrication sont les plus élevés. S'il est possible de réduire le second obstacle, nous sommes

impuissants devant le premier qui, à lui seul est suffisant. Il semblerait qu'une situation aussi nette eût dû provoquer au moins la définition d'une politique économique par l'un quelconque des gouvernements qui se sont succédés en France depuis quinze ans.

Je ne sache pas que cela ait été fait autrement que sous forme d'esquisse. Mais d'application d'un plan d'ensemble je n'en ai vu aucune.

Nous avons cependant, sur ce terrain, la partie belle.

L'Angleterre, jusqu'à la Conférence d'Ottawa, a été constamment gênée par des questions de change pour l'unification de son Empire économique.

Nous avons depuis déjà longtemps réalisé l'unité monétaire du nôtre.

Il eût été naturel que, pour réduire le déficit de notre balance commerciale, nous cherchions à développer dans nos colonies la production des matières dont nous fournissons à l'étranger ; un plan de mise en valeur des colonies aurait dû être appliqué ; M. Albert Sarraut, dans un ouvrage remarquable, en avait tracé les grandes lignes.

Orienter la production coloniale dans un sens complémentaire de la production métropolitaine eût été souhaitable ; rien n'a été fait ; le résultat de cette carence ne s'est pas laissé attendre et, depuis trois ans, la production coloniale est devenue concurrente de la production métropolitaine, de graves conflits ont éclaté sur le blé, le vin, le sucre, le riz, etc...

On le voit, en plus des mesures d'ordre intérieur, il est nécessaire de définir l'axe d'une politique économique française : à sa base, une préoccupation coloniale et, pour le surplus des matières premières que nous ne pouvons trouver qu'à l'étranger, une série d'accords de réciprocité ; l'Angleterre n'a pas fait autre chose.

Là encore, Messieurs, il faut tout défaire et tout reconstruire,

laisser délibérément de côté la clause rituelle de la nation la plus favorisée : elle fausse toute politique économique.

Messieurs, l'œuvre à accomplir est vaste, je ne m'en dissimule ni les difficultés, ni l'étendue ; les principaux obstacles à sa réalisation sont très artificiels, mais aussi très tenaces ; les hommes aux affaires ont perdu le sens de l'intérêt public, les formations parlementaires ont vieilli en marge de la vie, des divisions profondes entre hommes animés d'une même bonne volonté sont nées des habitudes politiques et des mœurs parlementaires, le pouvoir législatif exerce sur le pouvoir exécutif une tyrannie qui n'a rien de démocratique. Sur ce terrain, la révision de la Constitution est indispensable. Dans un livre récemment paru, M. André Tardieu en a fixé les bases ; la seule consolation que nous puissions avoir c'est que le mal est limité aux assemblées délibérantes ; il a relativement peu gagné en profondeur dans le pays ; sur dix millions d'électeurs, vous n'avez certainement pas 400.000 doctrinaires embrigadés derrière les partis ; c'est donc dans le peuple même qu'il faut puiser la force qui permettra d'appliquer les remèdes en même temps que de porter le fer rouge.

J'ai voulu contribuer, dans la mesure de mes moyens, à cet effort de probité intellectuelle indispensable et, laissant de côté la critique et le scandale, la thèse des uns ou celle des autres, bâtir un programme limité et positif.

Je n'ai voulu m'inspirer que de considérations objectives ; c'est pourquoi vous y trouverez des conceptions diverses.

Je souhaite vivement que sur ces quelques idées, simples mais pratiques, on puisse rassembler en un front national tous ceux qui, dans ce pays, ont le sentiment du danger qu'ils courent. Pour donner à ma conception un commencement d'exécution et une forme réelle, quelques amis et moi avons créé ce *Front National* pour le salut commun par l'Union des Classes.

Messieurs, j'en ai terminé ; le problème qui se trouve posé

aujourd'hui est un problème grave, qui ne comporte pas de bien grands développements oratoires. Un mécontentement certain, des troubles ayant commencé. La nécessité de dériver ce mécontentement sur un terrain qui soit pacifique, autrement ce sera l'émeute dans la rue ; par conséquent : dissolution. Ensuite, nécessité d'un regroupement des hommes de ce pays, les éléments sains. L'évolution des événements pousse à la division en deux blocs de conceptions différentes : l'un marxiste révolutionnaire, l'autre progressiste anti-marxiste, avec l'obligation d'une mystique de l'intérêt public dont la renaissance peut être provoquée par les anciens combattants et épousée par tous les Français comprenant que leur rôle ne s'est pas achevé en 1919 et qu'il reste encore quelque chose à accomplir. (*Applaudissements.*)

Messieurs, pour la rénovation de ce pays, il y a en quelque sorte un problème de générations politiques qui se pose. Il s'agit de savoir si des hommes qui ont fait leur devoir dans des circonstances difficiles peuvent l'accomplir sur le terrain civique de la même manière.

Seulement, qu'on se le dise bien : ou nous réussirons, et les classes dirigeantes — ce que l'on est convenu d'appeler l'élite — comprendront leur devoir social, ou tout sombrera, et alors la porte sera ouverte sur toutes les aventures.

Il me reste à vous remercier de l'attention bienveillante que vous m'avez accordée.

En Novembre 1935, il participe à la création du Comité France-Allemagne, à des fins d'échange entre les deux pays, il en sera le Président de 1935 à 1939. Il rencontrera grâce au Comité, des notables allemands, dont Otto ABETZ, qui deviendra l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris, nazi convaincu et initiateur du Comité, mais aussi Adolf HITLER et Joachim VON RIBBENTROP.

Ce comité sera dissous lors de la démission de nombreux adhérents, dont Georges SCAPINI, en signe de protestation contre la politique raciste nazie et l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces allemandes. Mais il passera désormais aux yeux de ses adversaires pour un membre éminent de la «Cinquième Colonne».


A la déclaration de guerre, il est une personnalité politique respectée, marié et père de deux enfants ; il s'adonne à la sculpture, l'équitation, la bicyclette, la natation et l'escrime. Au travers de cette réussite, malgré le handicap terrible d'une cécité survenue à l'âge adulte, il n'est pas de doute sur les qualités de courage, d'intelligence et de persévérante ténacité de l'homme, que certains auteurs qualifient aussi de candide, peut-être une conséquence de la cécité.

On trouve la biographie de Georges SCAPINI à l'Assemblée Nationale, dans la Base de données historiques des anciens députés:

24/03/12 Assemblée nationale - Base de données historique des anciens députés

Georges SCAPINI
(1893 - 1976)

- ▶ Informations générales
- ▶ Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés
- ▶ Biographie



INFORMATIONS GÉNÉRALES

M. Georges SCAPINI
Né le 04/10/1893 à PARIS (SEINE - FRANCE)
Décédé le 25/03/1976 à CANNES (ALPES-MARITIMES - FRANCE)

MANDATS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE OU À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

29/04/1928 - 31/05/1932 : Seine - Action démocratique et sociale

01/05/1932 - 31/05/1936 : Seine - Indépendants

26/04/1936 - 31/05/1942* : Seine - Indépendants républicains

BIOGRAPHIE

[Biographie extraite du dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940 \(J.Joly\)](#)

Né le 4 octobre 1893 à Paris.

Député de la Seine de 1928 à 1942.

C'est à 22 ans que Georges Scapini reçut, tirée à bout portant par un officier allemand, la balle qui devait lui coûter la vue. Trois fois cité, il entreprit, avec une rare énergie, d'apprendre le Braille, de faire ses études de droit et de devenir avocat.

En 1928, il se présenta à la députation dans la 1re circonscription du XVIIe arrondissement de Paris et fut élu par 10.550 voix sur 13.334 votants au second tour. Il conserva son mandat en 1932 avec 9.765 voix sur 15.128 votants dès le premier tour. En 1936, enfin, il remporta une victoire du même ordre en obtenant 11.550 voix sur 17.672 votants toujours dès le premier tour.

www.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche.asp?num_dept=6328 1/3

Député inscrit au groupe d'action démocratique et sociale en 1924, puis au groupe des indépendants en 1932, et enfin à celui des indépendants républicains en 1936, il resta fidèle avant tout à son honneur d'ancien combattant.

C'est, en effet, en faveur de ceux qui avaient lutté avec lui pendant la Première Guerre mondiale qu'il déposa la plupart des propositions de loi qu'il signa dans le but, notamment, de stabiliser leur situation lorsqu'ils étaient agents temporaires ou de leur accorder le bénéfice de l'article 18 de la loi de 1924 lorsqu'ils travaillaient au service de l'Etat.

Ancien combattant, Scapini participa tout naturellement aux travaux des commissions chargées des questions de l'armement : aviation et marine militaire, ainsi qu'à ceux de la commission des affaires étrangères. Dans ces domaines, il défendit des conceptions aussi fermes que traditionnelles en s'opposant avec violence à toute forme de désarmement. En 1931, par exemple, il soutint ses amis des Croix de feu accusés d'avoir perturbé la réunion des délégués du Congrès international du désarmement qui s'était tenue au Trocadéro.

Nationaliste, il voulait pour la France une armée et un matériel militaire dignes de ce nom ; aussi ne cessa-t-il de dénoncer le caractère périmé de notre armement, en particulier de notre aviation.

Il pensait, par ailleurs, que les Allemands cherchaient, par des moyens détournés, à encourager des provinces de l'Est sur la voie de l'autonomie. Il fallait donc pratiquer, vis-à-vis de ces provinces, une politique d'apaisement qui impliquait que l'on y maintint le régime concordataire. Or, dès 1924, le cartel des gauches avait essayé, au contraire, d'introduire les lois laïques dans les écoles des trois départements reconquis, ce qui avait valu au président Herriot de rudes attaques de la part des porte-paroles d'Alsace-Lorraine, en particulier de Robert Schuman.

Scapini reprit à son compte ce type de critiques et estima qu'il fallait à tout prix créer un ministère des affaires d'Alsace-Lorraine.

S'intéressant aux questions financières, Scapini participa, à partir de 1932, aux travaux de la commission des comptes définitifs et des économies ainsi qu'à ceux de la commission des finances. Puis, en 1936, il siégea à la commission des douanes et des conventions commerciales.

Pour faire face à la grande crise, les successeurs de Poincaré tentèrent de mener une politique de déflation qui eut pour principal effet de susciter le mécontentement des entrepreneurs et des salariés à la fois. Farouchement opposé aux syndicats - il avait, en 1933, reproché au gouvernement Paul Boncour de ne pas leur tenir tête - Scapini, en revanche, apporta son soutien aux entrepreneurs en intervenant contre les blocages de prix. A plus forte raison s'en prit-il à la politique de Front populaire en faveur des salariés.

De toute façon, selon Scapini, l'avènement de la gauche au pouvoir consacrait le déclin de la France. Il l'avait déjà montré en 1934, lorsqu'il avait accusé le gouvernement Daladier d'avoir usé de la répression armée contre les manifestants du 6 février. Les armes, on devait les réserver à l'ennemi dont la menace se précisait au moment même de l'arrivée du Front populaire au gouvernement.

Six mois avant la déclaration de guerre, Scapini, prenant position contre les persécutions raciales du gouvernement hitlérien, décida de dissoudre le Comité France-Allemagne dont il était le président.

Le 10 juillet 1940 il vota bien entendu les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

* : Un décret de juillet 1939 a prorogé jusqu'au 31 mai 1942 le mandat des députés élus en mai 1936

En Juillet 1940, à l'Assemblée Nationale, il sera, parmi 649 votants, l'un des 569 qui attribueront les pleins pouvoirs au Maréchal PETAIN ; 80 seulement sont contre ; on note 17 abstentions, trente et un excusés, et le texte précise que, préalablement déchu de leur mandat, les députés communistes n'ont pas pu voter.

--- 138 ---	
<p style="text-align: center;">SCRUTIN DE L'ASSEMBLEE NATIONALE SUR LE PROJET GOUVERNEMENTAL</p> <p>Le projet de résolution donnant tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous la signature et l'autorité du Maréchal Pétain, à l'effet de promulguer la nouvelle Constitution de l'Etat français, a été adopté, après pointage, par 569 voix contre 80 et 17 abstentions.</p> <p><i>Quatre-vingts parlementaires ont voté contre :</i></p> <p>MM. Marcel Astier, Audeguil, Vincent-Auriol, Alexandre Bachelet (Seine), Vincent Badié, Bedin, Emile Bender, Biondi, Léon Blum, Bonneville, Paul Boulet (Hérault), Bruguier, Buisset, Cabannes, Camel, marquis de Chambrun, Champetier de Ribes, Pierre Chaumié, Chaussy, Joseph Collomb (Var), Crutel, Daroux, Delom-Sorbé, Depierre, Marx Dormoy, Elmiger, Paul Fleurot, Fouchard, Froment, Paul Giacobbi, Justin Godart, Félix Gouin, Gout, Louis Gros (Vaucluse), Amédée Guy, Jean Hennessy (Alpes-Maritimes), Hussel, Isoré (Pas-de-Calais), Jardon, Jaubert, Jordery, François Labrousse, Albert Le Bail, Lecacheux, Legorgeux, Luquot, Malroux, Gaston Manant, Margaine, Léon Martin (Isère), Mauger, Mandiondou, Jules Moch, Montel, marquis de Moustier, Marius Moutet, Nicod, Noguères, Jean Odin, Paul-Boncour, Perret, Pezières, André Philip (Rhône), Marcel Plaisant, Tanguy-Prigent, Ramadier, J.-P. Rambaud (Ariège), René Renoult, Léon Roche, Camille Rolland, Jean-Louis Rolland</p>	<p>(Finistère), Joseph Roux (Pyrénées-Orientales), Emmanuel Roy (Gironde), Senès, Serre, Paul Simon, Gaston Thiébaud, Thivrier, Trémintin, Zunino.</p> <p><i>Dix-sept parlementaires se sont abstenus :</i></p> <p>MM. Georges Bureau, Campargue, Chassaing (Puy-de-Dôme), Drivet, Petrus Faure (Loire), Herriot, André Honnorat, Jules Julien, Charles Lussy, Marcel Michel (Dordogne), Monnet, Léon Perrier, Pierre Robert, Henri Queuille, Albert Sérol (Loire), T. Steeg, Raymond Vidal.</p> <p><i>Trois députés figurent au procès-verbal avec la mention : « n'a pu prendre part au vote » :</i></p> <p>MM. Mourer, Sturmel et Rossé.</p> <p><i>S'étaient excusés :</i></p> <p>MM. Paul Bastid, Henry Bérenger (Guadeloupe), Brout, Campinchi, Cathala (Gers), Delattre, Yvon Delbos, Joseph Denais, André Dupont (Eure), Dupré, Alexandre Duval, Galandou-Diouf, Grumbach, Hamelin, général Hirschauer, Jacquinet, de la Grandière, Lazurick, André Le Troquer, Lévy-Alphandéry, Georges Mandel, Auguste Mounié, Pareyre, Perfetti, Jean Philip (Gers), Tony Révillon, Paul Reynaud, Jammy Schmidt, général Stuhl, Thomas (Saône-et-Loire), François de Wendel (Meurthe-et-Moselle).</p> <p>En dehors des députés et sénateurs qui n'ont pu se rendre à Vichy et des parlementaires communistes déchus, tous les autres sénateurs et députés ont voté pour.</p>

(Jean MONTIGNY, «Toute la vérité sur un mois dramatique de notre histoire»)

A l'entrée en guerre de la France, les Etats-Unis sont de droit, selon les termes de la Convention de Genève de 1929, la Puissance Protectrice des prisonniers de guerre français, qui ne seront, dans un premier temps, que quelques milliers.

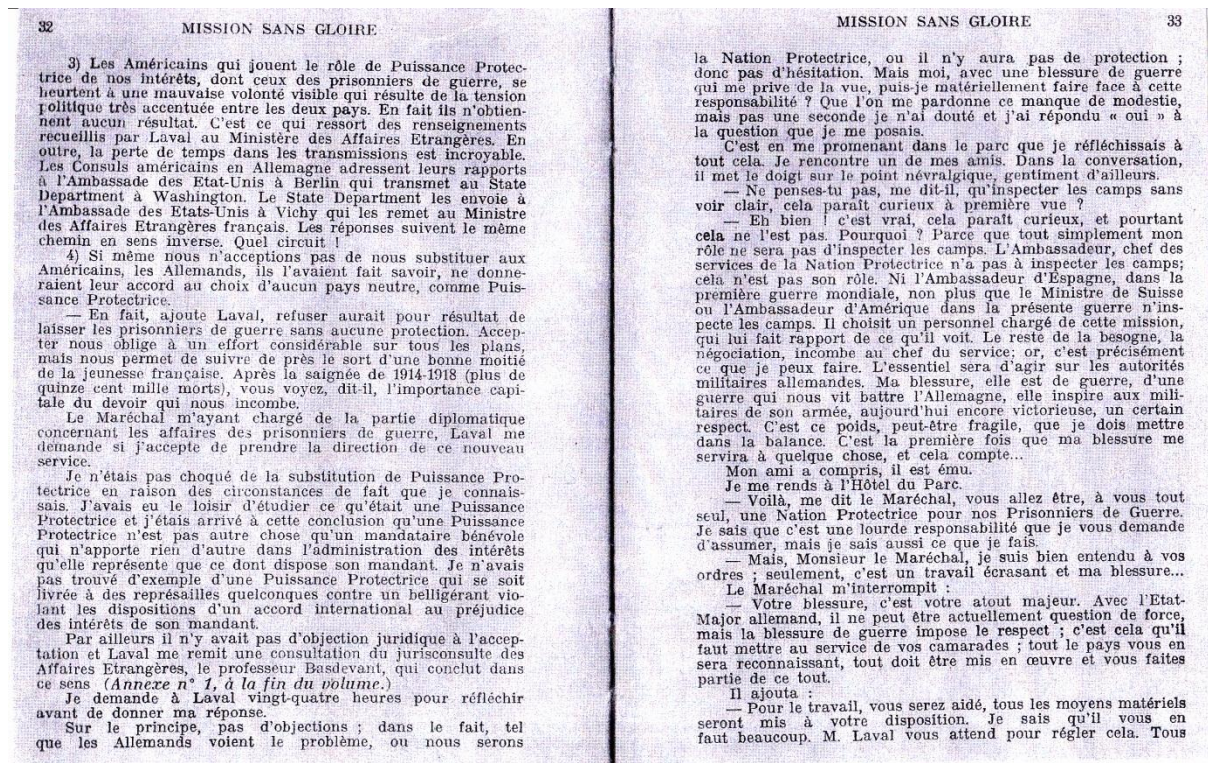
Après la douloureuse défaite des troupes françaises et la signature de l'armistice, ce chiffre avoisine brutalement les deux millions. Il décroîtra quelque peu par suite de l'incapacité première des Allemands à en assumer la charge, quelques milliers seront libérés pendant cette période de désorganisation. D'autres la mettront à profit pour s'évader des pâtures vaguement closes que furent les premiers «frontstalags». Le père d'un de mes amis fut de ceux-là, il est resté caché dans sa petite ferme de la Somme pendant tout le conflit.

Les ambassades des Etats-Unis à Berlin et Paris ne sauraient faire face à la mission de protection d'autant de prisonniers.

L'Allemagne nazie débordée sur ce point mais toute puissante, négociera de manière impérative avec l'Etat Français, le 16 Novembre 1940, le transfert de cette charge écrasante à la France pourtant vaincue. Le marché semble avoir été la France, ou pas de protection.

Il semble que l'on ait réussi à démontrer qu'il n'y avait pas là de contravention au Droit....

Georges SCAPINI s'en exprime dans son livre « Mission sans gloire » :



Le Maréchal PETAIN se montre très préoccupé du devenir de ces hommes jeunes qui sont les forces vives du pays :



Il sollicite Georges SCAPINI pour assumer cette tâche écrasante. Son handicap est compté parmi les aspects positifs : Les Allemands accueilleront avec respect ce grand invalide de guerre. D'une part il connaît le pays pour y avoir étudié et surtout, au travers du Comité France-Allemagne, il connaît Adolf HITLER, Joachim VON RIBBENTROP, Otto ABETZ et d'autres personnalités allemandes. D'autre part il s'exprime dans la langue («En un allemand détestable d'ailleurs», selon le témoignage, d'Henri GUERIN, reproduit plus loin).

84 SG

Vichy, le 31 juillet 1940

Monsieur le Président,

Je vous demande de vouloir bien prêter votre concours au Service des Prisonniers de Guerre qui vient d'être constitué.

Votre mission consistera à intervenir chaque fois que cela sera nécessaire auprès des autorités d'occupation et du Gouvernement du Reich, pour aplanir les difficultés éventuelles qui pourraient affecter le sort de nos prisonniers.

Vous voudrez bien rester en rapport avec le Général d'Armée Besson qui a été nommé Directeur de ce Service, et également me rendre compte périodiquement de votre mission.

*Et je vous suis d'avance
reconnaissant pour tout ce que
vous ferez pour nos prisonniers.*

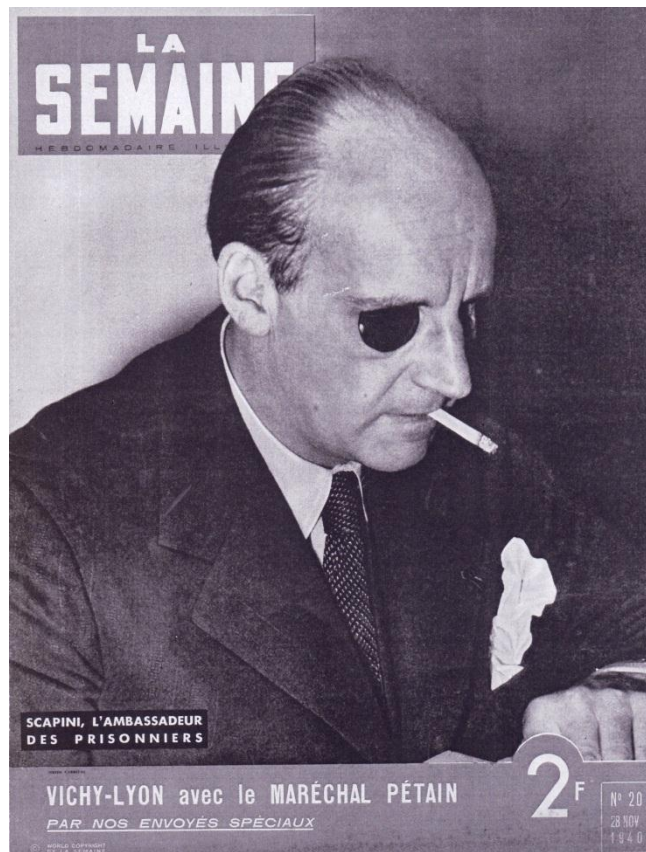
J. Pétain

Monsieur SCAPINI
Président
de l'Association des Aveugles de Guerre

(«Mission sans gloire », Georges SCAPINI)



Photo de couverture de l'hebdomadaire «7 jours» n°43 du 24.08.41.



Cette page et les deux suivantes sont extraites de l'hebdomadaire «La Semaine» n° 20 du 28.11.40.



QUOIQUE AVEUGLE, SCAPINI EST UN FERVENT CAVALIER.



JEAN-MARIE, 4 ANS, SON PLUS JEUNE FILS. IL REVE D'ETRE PATISSIER



JEAN-FRANCOIS, 9 ANS, PRATIQUE LA NATATION ET LE TENNIS.

PHOTOS SCAPINI

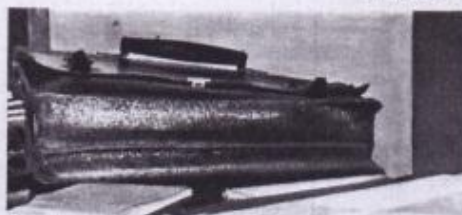
SCAP'

L'AMBASSADEUR DES PRISONNIERS

Le 24 septembre dernier, par décret du maréchal Pétain, M. Georges Scapini prenait rang d'ambassadeur pendant sa mission auprès des autorités allemandes. Cette nomination — souhaitée par tous — satisfait et rassure plus de deux millions de familles françaises qui comptent des prisonniers. Nous connaissons les améliorations apportées au régime de ces derniers. Le nouvel ambassadeur s'occupe d'eux.

M. G. Scapini est né à Paris le 4 octobre 1893. Jeune écolier il collectionne les mauvaises notes et les renvois pour « chahut et turbulence ». L'éloquence des maîtres du Barreau de cette époque le séduit. Il veut être et sera avocat. Mais, après la guerre qu'il fait comme simple soldat au 37^e régiment d'infanterie. Blessé trois fois, il perd définitivement la vue. Élu député de Paris en 1928, G. Scapini s'embarque pour les États-Unis où le président Coolidge l'invite à déjeuner. De retour, il épouse Mlle Lucie Decour et reçoit la rosette de commandeur de la Légion d'honneur en 1932. Président du Comité France-Allemagne, il déclare à Berlin : « La France et l'Allemagne ont une même civilisation à défendre. » Ses articles économiques et politiques démontrent sa juste clairvoyance sur les événements actuels. Comme l'indiquent nos documents-photos la « turbulence » du jeune Scapini a fait place à une activité que sa cécité ne diminue en rien. Il fume beaucoup, monte à cheval et lit beaucoup la nuit (en braille). Il est papa de deux charmants garçonnets qu'il adore : Jean-Marie, 4 ans, et Jean-François, 9 ans.

PHOTOS / ANTONI



LA SACOCHE DANS LAQUELLE IL RAPPORTA LE PROTOCOLE.



ON A TRANSCRIT EN BRAILLE LE PROTOCOLE QU'IL RELIT POUR LE COMMENTER AUX JOURNALISTES AVEC SA VOIX LENTE ET GRAVE.



SCAPINI ENREGISTRE SES CONVERSATIONS SUR UNE MACHINE DE STENOYPIE BRAILLE. IL A DANS SES ARCHIVES SES CONVERSATIONS AVEC DES HOMMES CELEBRES.



A 25 ANS, SCAPINI PERDIT LA VUE DANS UN COMBAT, PRES DE GUISE. IL A CONSERVE L'HABITUDE D'ECRIRE LUI-MEME SES LETTRES IMPORTANTES.

Georges SCAPINI est élevé au rang de ministre et reçoit le titre d'Ambassadeur de France « chargé des prisonniers de guerre », ce titre ayant pour objet d'assurer l'immunité diplomatique et le crédit nécessaires à sa mission. Le service est dénommé « Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre »,

mais sera plus communément appelé « Mission SCAPINI ». Il convient de ne pas confondre ce rôle très spécifique avec celui d'Ambassadeur de France en Allemagne, l'Ambassade ayant été fermée de 1939 à 1949.

La mission sera dotée, côté allemand, d'une équipe plutôt réduite de 10, puis 16 collaborateurs, choisis au départ par l'Allemagne, puis progressivement par l'Ambassadeur lui-même, selon ce témoignage d'Henri GUERIN (PG-Rapatriés, tome 2, page 330) :

C'est en raison du rôle que j'avais joué au camp, que je fus repéré par les premiers délégués de SCAPINI. L'un d'entre eux, le Docteur MICHEL, visitant le camp en mai 1941 m'a proposé de me faire désigner pour visiter les Oflags et les Stalags en tant que délégué de la Mission SCAPINI, car malheureusement, la France avait accepté d'être puissance protectrice de ses propres prisonniers au lieu de laisser ce soin à la Suisse. Je refusais, parce que je trouvais ce poste ambigu. Cependant, le doyen français de l'Oflag, le général BERTIN-BOUSSU me convainquit de la nécessité d'accepter, ce que je fis.

En fait, au mois de juin 1941, je partis pour Berlin, où à l'Ambassade de France, je rencontrais l'Ambassadeur SCAPINI. Après quelques conversations, je l'informais de ma décision de ne pas m'occuper de ces visites de camps, préférant revenir à Osterode. L'Ambassadeur SCAPINI me dit que ce n'était pas possible car j'avais été mis en congé de captivité par l'Ober Kommando de la Wehrmacht (OKW). Il ajouta que si je ne voulais pas rester à la Mission Scapini je pouvais rentrer à Paris et m'occuper de l'action prisonnier, mais, bien entendu, sans reprendre ma profession d'avant la guerre. Ces vues étaient conformes aux miennes.

Cette équipe sera secondée d'adjoints en France, attachés aux services de la rue de Cortembert à Paris, ou au bureau de Vichy : environ 160 personnes en 1941, selon cet article de la revue «*Toute la Vie*», datée du 30.10.41 :

CEUX QUI PAYENT...

" LE PROBLÈME DES LIBÉRATIONS EST INTIMEMENT LIÉ A LA POLITIQUE GÉNÉRALE "

EN confiant à M. Georges Scapini la charge des services diplomatiques des prisonniers, le Maréchal Pétain savait avec quelle sollicitude serait défendue, par le glorieux mutilé de guerre, la cause des deux millions de Français qui se trouvaient alors dans les camps d'Allemagne.

Le passé de M. Scapini l'appelait, en effet, à cette haute et délicate mission.

N'a-t-il pas donné en toutes occasions des preuves du patriotisme qui l'anime et dont il garde, pour toujours, hélas ! les traces douloureuses.

En 1914, engagé volontaire au 39^e régiment d'infanterie, Georges Scapini, qui a vingt et un ans, participe à la bataille de Guise, où il est blessé une première fois. En 1915, il rejoint son régiment dans la région d'Écoivres.

Au moment des grandes attaques de septembre, Scapini commandait un matin le tir de sa section à la place de son sergent tué, quand se produisit le drame qui lui coûta la vue.

Roland Dorgèlès, qui fut son camarade de guerre, le raconte ainsi :

« Rageusement, courageusement, les Allemands contre-attaquaient pour reprendre leurs tranchées enlevées. Une vague nouvelle s'est ruée sur la barricade où résistait la section de Scapini.

« ... Un grand coup dans la tête, tout qui tourne, la nuit... le temps de songer : « J'ai mon compte », mais cela n'a duré qu'une seconde.

« Aussitôt, sentant que le feu cessait, le moribond s'est ressaisi. Cramponné à sa barricade, le petit héros s'est redressé.

« — Ne lâchez pas, nom de Dieu... des grenades... des grenades... »

« Et, poissant lui-même en tâtonnant dans sa musette, l'aveugle ensanglanté a pris ses derniers projectiles et, d'un grand geste, les a lancés dans cette affreuse nuit où il venait d'entrer. »

Rendu à la vie civile, Georges Scapini consacre son intelligence à l'étude des problèmes politiques pour lesquels il fait preuve d'une lucidité que n'auraient pas les politiciens de ces vingt dernières années.

Elu député de Paris en 1928, il mène au Parlement une action courageuse. Son patriotisme éclairé et son réalisme le conduisent à préconiser le rapprochement de la France et de l'Allemagne.

En 1935, il rencontre le Führer à Godesberg, où il est l'objet d'une unanime et dévouée sympathie.

Hélas ! au milieu d'une Chambre où la majorité avait des yeux pour ne point voir, le rayon de lumière crue que le glorieux aveugle portait en lui n'éclaira pas la politique française.

... Ce fut la guerre, l'exode, la défaite et son cortège de misères et de souffrances.

Juin 1940. Le maréchal Pétain élève la voix dont l'écho sort du gouffre où le pays était plongé, et sauve tout ce qui pouvait être sauvé.

Avant 1940, Georges Scapini est gravement malade, lorsqu'il reçoit une lettre du chef de l'État lui demandant de négocier avec les autorités allemandes des problèmes relatifs aux prisonniers de guerre.

Rétabli, il part en septembre pour Berlin, après que le maréchal, sur la proposition de M. Pierre Laval, l'eût élevé au rang d'ambassadeur.

C'est le premier personnage officiel à être allé en Allemagne depuis la défaite.

Il en revient après avoir fait appel à certains sentiments, amorcé certaines possibilités et pris rendez-vous pour novembre.

Entre temps, et à la suite de ces entrevues, le Führer lui fait proposer d'offrir au gouvernement français d'assumer la charge de nation protectrice des prisonniers. C'est là un fait sans précédent dans l'histoire, la nation protectrice étant toujours une puissance neutre... La France devenait ainsi la propre protectrice de ses prisonniers.

L'offre est acceptée. L'ambassadeur part pour Berlin afin de reprendre les pourparlers et fixer les détails d'exécution qui supposent la mise en place de certains dispositifs. Il y recueille l'acceptation du Führer de libérer certains éléments des services publics, les officiers et soldats de réserve pères de quatre enfants, ou frères aînés de quatre enfants mineurs. Il y obtient la libération de tous

nous déclare

Georges SCAPINI

AMBASSADEUR DES PRISONNIERS



Photo D. N. P.
Georges Scapini accueillant des prisonniers libérés.

les prisonniers internés en Suisse où ils formaient un ensemble de 35.000 hommes dont les frais, payés par le gouvernement français en devises étrangères, s'élevaient à plus d'un milliard de francs par an. Il reçoit encore des facilités pour les trains de Noël. De plus, les conditions dans lesquelles la France exercera ses prérogatives de nation protectrice sont mises au point. Elle a maintenant droit aux mêmes possibilités que l'Amérique à laquelle elle se substitue.

Dès lors, les services de l'ambassade, qui étaient encore embryonnaires, se multiplient. Un cabinet chargé d'études techniques siège à Paris. Une délégation permanente est envoyée à Berlin et l'inspection est organisée. Le personnel s'installe dans les locaux du Consulat général de France. Tout le dispositif est en place et prêt à fonctionner pour la mi-décembre. Mais les événements du 13 décembre créent une ambiance politique pernicieuse. Les débuts de la délégation sont donc pénibles. Le besoin des délégués est extrêmement déli-

cate. Quand ils arrivent dans les camps, les prisonniers placent en eux l'espoir d'une libération qu'ils ne sont pas en mesure de leur donner.

A Paris, le travail des services de la rue Cortambert n'est pas moins délicat.

Une organisation, dont la mise au point est parfaite, groupe l'inspection des camps, les affaires juridiques, etc., et reçoit plus de 2.000 lettres par jour émanant des familles de prisonniers.

C'est une besogne ingrate que d'avoir à y répondre. En effet, il s'agit de ne pas donner d'illusions, mais aussi de ne pas enlever l'espoir aux familles puisque les prisonniers reviendront un jour que chacun espère prochain.

L'excès dans un sens ou dans un autre serait malhonnête.

C'est à ces tâches délicates que se consacrent cent soixante employés dont cinquante hommes pour lesquels les heures de présence n'existent pas et dont la seule préoccupation est d'avoir, avec une exceptionnelle conscience, le travail qui leur est assigné.

De son côté, l'ambassadeur poursuit sans relâche des négociations dont les résultats sont appréciables.

Avec les officiers, sous-officiers et soldats, anciens combattants de 1914-1918, avec les bateliers fluviaux, les mineurs, les forestiers, certains éléments agricoles, les sanitaires et les malades, à peu près le quart de l'effectif des prisonniers est rapatrié.

Grâce à la ténacité, aux efforts de « l'ambassadeur des prisonniers », le problème n'a jamais chômé ; comme il l'a dit lui-même, « la négociation est constante ».

Avant de retourner à Berlin afin d'y poursuivre ses négociations, l'ambassadeur de France, M. Georges Scapini, a bien voulu nous faire les déclarations suivantes, dont la valeur n'échappera pas à ceux qui connaissent l'importance du rôle qui lui est confié :

Rien ne sert de se dissimuler la difficulté du problème posé, nous dit l'ambassadeur.

On peut regretter les conditions absurdes dans lesquelles la France s'est jetée dans la guerre, mais il n'est pas possible de faire, que cette guerre n'ait pas eu lieu ni qu'elle ne traîne ses conséquences.

Ces conséquences sont atténuées dans la mesure où l'optique de reconstruction européenne, c'est-à-dire l'idée nouvelle, l'emporte sur la conception traditionnelle.

Comme tout le problème français, celui des prisonniers de guerre est dominé par ce facteur-là. Il est plus particulièrement commandé par des considérations d'ordre militaire et économique.

Après un temps d'arrêt, dû à la réflexion, l'ambassadeur reprend :

Je crois que l'Allemagne s'étant ouverte les portes de l'Est a fait une politique que la raison nous eût commandé d'aider et que, en définitive, la force nous a imposée. Je pense que cet état de fait rend plus facile et moins important pour l'Allemagne le règlement des problèmes de l'Ouest. Imaginez volontiers qu'ayant barré le bolchevisme de l'Est, le Chancelier Hitler va reconsidérer le problème de l'Europe occidentale et de la guerre avec les Anglo-Saxons.

C'est à ce moment précis que s'amorcera l'assise d'une réorganisation pacifique européenne qui ne saurait être entreprise sans le concours de la France dont c'est, au surplus, l'intérêt vital.

Une telle politique ne saurait être que l'expression de « l'instinct de conservation européen ». De sa conception, de son acceptation et de son exécution, dérivera naturellement la nature des solutions aux problèmes posés entre la France et l'Allemagne, dont celui des prisonniers de guerre est un des plus sensibles et des plus essentiels.

Et tout cela, ajoute l'ambassadeur, en ponctuant avec force chacun de ses mots, doit se mouvoir dans une atmosphère d'absolue franchise, de loyauté et d'honneur.

La diplomatie européenne doit être claire. L'époque des Machiavel est révolue.

Comme dans la vie, la netteté et la simplicité sont en politique de beaucoup les meilleures tactiques.

GABRIEL DU CHASTAIN.



La Mission SCAPINI doit faire face au défi suivant : Veiller aux intérêts de plus de 1 800 000 PG répartis dans les stalags, oflags et forteresses-prisons, soit plus de 82000 kommandos et bataillons mobiles de travailleurs, dispersés sur les territoires d'Allemagne, de Pologne, de Tchécoslovaquie et d'Autriche, à quoi s'ajoutent les camps de France, plutôt réservés aux troupes coloniales, ainsi que les soldats du 45^{ème} Corps d'armée détenus en Suisse, qui seront parmi les premiers libérés. Or ces intérêts sont multiples : organisation des camps (les premiers Hommes de Confiance, désignés par les Allemands, le seront ensuite, sous l'impulsion de Georges SCAPINI, par le vote des PG), demandes de libération, conditions d'hébergement et d'hygiène, nourriture, vêtue, santé, conditions de travail, courrier, colis, loisirs, assistance judiciaire, questions religieuses, application de la Convention de Genève, courrier des familles, jusqu'à celui que reçoivent les divers organismes et les médias de l'époque et qui arrive sur le bureau de l'Ambassadeur ou celui de ses équipiers, tel celui-ci :

074 501

CENTRE NATIONAL D'INFORMATION
SUR LES PRISONNIERS DE GUERRE

60, rue des Francs-Bourgeois
(Paris 3ème)
Téléphone : Archives 99-90
(5 lignes groupées)

7 Février 1941.

M. *Malame*

Nous avons bien reçu votre lettre du 29 Janvier ^{transmise par Cour. Stalag} concernant M. *Francis Josselin*. La correspondance avec les camps de prisonniers est extrêmement irrégulière et des cas analogues au vôtre nous ont été maintes fois signalés.

Une nouvelle réglementation de la correspondance est mise en vigueur depuis le 1er février. Toute lettre adressée à un prisonnier qui ne sera pas rédigée sur la formule envoyée par celui-ci, sera refoulée ou mise au rebut par l'administration des postes. Nous sommes donc, à notre grand regret, dans l'impossibilité actuellement de donner de vos nouvelles à votre prisonnier. Si des modifications nouvelles étaient apportées à cette réglementation, il est bien entendu que nous serions à nouveau à votre disposition pour correspondre de votre part avec votre prisonnier.

Nous avons pris bonne note de votre réclamation nous adressons aux commandants des camps dont la correspondance est particulièrement défectueuse, la liste des prisonniers qui nous sont signalés. Nous joindrons à la liste du camp *Stalag I A* le nom de votre prisonnier.

Nous soumettons d'autre part à Monsieur l'Ambassadeur SCAPINI les cas analogues au vôtre, afin qu'il intervienne auprès des autorités allemandes pour obtenir une meilleure régularisation de la correspondance. Nous espérons que ces différentes démarches vous permettront de correspondre plus régulièrement avec votre prisonnier.

Veillez agréer, M. *Malame* l'expression de nos sentiments bien dévoués.

LE CENTRE NATIONAL

La tâche de la Mission apparaît gigantesque, d'autant que chacune de ses démarches est soumise à plusieurs accords préalables des autorités allemandes. Toute visite d'un stalag ou d'un kommando doit se faire en présence d'un officier supérieur allemand dûment mandaté par l'O.K.W, or deux officiers seulement le seront, ce qui laisse rêveur, face aux 82000 kommandos à visiter «régulièrement».

En étroite coopération avec la Croix Rouge, la Mission SCAPINI partait à l'assaut de bien des difficultés, prise entre le marteau d'un nombre considérable de PG en espérance de libération, et l'enclume d'une Allemagne nazie fort peu disposée à libérer cette masse de main-d'œuvre indispensable, assurée qui plus est de la complicité d'un Etat-Français impuissant, sans contrepartie aucune, et pieds et poings liés dans la collaboration.

Elle essuiera certes des échecs, mais quelques réussites non négligeables, bien que trop souvent méprisées.

La majorité des documents consultables concernent l'action de la Mission SCAPINI en Allemagne, il est plus difficile de trouver la trace de cette action auprès des prisonniers détenus en France. Armelle MABON y fait allusion dans son remarquable travail de recherche « Les prisonniers de guerre coloniaux durant l'Occupation en France » (IRTS, Institut régional du travail social de Bretagne) consacré à l'étude des conditions jusque-là méconnues de la captivité des soldats coloniaux, particulièrement méprisés des Nazis et plus durement traités que les PG de souche métropolitaine. On y trouve un chapitre consacré à la réquisition de ces PG pour le travail et leur encadrement par des personnels français, en remplacement des militaires allemands nécessaires à l'effort de guerre. L'Ambassadeur SCAPINI semble avoir été tenu à l'écart de ces négociations sordides, et sa protestation au nom de la Convention de Genève demeura lettre morte, ainsi que sa demande de libération de ces PG :

beauté et la nécessité des mouvements de résistance pour le salut de la Patrie ». ¹⁷ Cela faisait partie des arguments déployés par l'Armée française pour remettre ces soldats dans ce statut de simple sujet de l'Empire et non de héros défenseurs de la mère patrie pouvant porter des revendications de souveraineté nationale.

LES SENTINELLES FRANÇAISES

La *Wehrmacht* très engagée sur le front majeur à l'Est a besoin de tous ses combattants y compris des sentinelles des *Frontstalags*. Le 7 janvier 1943, le commandant en chef des Forces militaires en France demande que le gouvernement français s'engage à fournir le personnel pour garder les prisonniers-travailleurs de couleur. ¹⁸ La réponse ne se fit pas attendre et, dès le 11 janvier 1943, le gouvernement français donne son accord. ¹⁹

Ces prisonniers de guerre sont donc bien malgré eux des victimes de la collaboration d'État, car il s'agit bien de remplacer les sentinelles allemandes par un encadrement français. L'acceptation par le chef du gouvernement Laval et le secrétaire d'État aux Colonies d'une telle demande représente un fait unique dans l'histoire militaire contemporaine et jette un trouble manifeste chez certains officiers. Avant de généraliser cette opération à tous les *Frontstalags*, seuls les camps de Nancy et Vesoul sont désignés pour cet encadrement français nécessitant un effectif de 34 officiers et 119 sous-officiers. ²⁰ Le colonel Dantan-Merlin, suite à une inspection au *Frontstalag* 194 de Nancy du 16 au 20 février 1943, exprime ses réserves et ses craintes :

Du point de vue strictement militaire, cette nouvelle formule semble assez particulière et dans tous les cas inédite, l'expérience dira ce qu'il y a lieu d'en attendre.

D'ores et déjà, l'attention peut-être attirée par le fait suivant : des cadres français de l'armée active, qui n'étant pas prisonniers sont libres, vont être appelés à assurer la garde de leurs propres soldats, prisonniers allemands.

Il semble inutile d'insister sur le caractère anormal que pourra représenter une situation aussi particulière et sur l'étendue de la responsabilité qu'auront à prendre les cadres appelés à participer à une semblable expérience. Responsabilité non seulement vis à vis des autorités allemandes, mais aussi vis à vis des prisonniers eux-mêmes et qui peut ne pas être sans danger.

N'y a-t-il pas lieu de craindre en effet que des indigènes soient amenés au bout de très peu de temps à constater que leurs anciens officiers sont tout simplement devenus leurs propres geôliers ? N'y a-t-il pas lieu de craindre que cette

constatation ne soit pour l'avenir grave de conséquences et que le prestige français n'ait un peu plus à souffrir ? [...]

En fait, rien ne semble devoir être modifié en ce qui concerne le régime des prisonniers qui changent tout simplement de gardiens, lesquels gardiens sont maintenant français [...]²¹

Les cadres se recrutent au départ—selon le principe du volontariat—dans l'Armée coloniale devenue disponible du fait de la démobilisation de l'Armée d'Armistice, mais leur nombre devient vite insuffisant d'autant que les Allemands ne cessent de réclamer de nouveaux contingents de prisonniers de couleur pour travailler. Le gouvernement de Vichy propose alors aux autorités allemandes que le personnel de surveillance français soit prélevé parmi les fonctionnaires coloniaux européens prisonniers de guerre et, pour compléter l'encadrement, par désignation d'office auprès des sous-officiers de l'Armée d'Armistice.

L'ambassadeur aux prisonniers de guerre, George Scapini, écarté des négociations, admet une influence bénéfique sur le moral fragile des indigènes et un dévouement des cadres à leurs hommes, mais souligne que le remplacement des sentinelles allemandes par des cadres français remet en cause le statut des prisonniers de guerre.

C'est souvent en arrivant dans les *Frontstalags* que les officiers et sous-officiers se rendent compte qu'ils doivent se mettre à la disposition de l'autorité occupante pour garder non pas des travailleurs libérés mais bien des prisonniers appartenant à leur armée. Leur moral est déjà atteint par ce retour inopiné à la vie militaire, du moins pour ceux démobilisés et rendus à la vie civile. Quant aux prisonniers qui reviennent d'Allemagne, sans doute se considèrent-ils plus chanceux d'autant qu'ils espèrent à cette occasion être libérés—espoirs qui seront vite déçus. De plus, les promesses d'indemnisation ne sont pas suivies d'exécution. La rémunération des cadres s'échelonne selon les détachements de 25 à 50 francs par jour, pouvant atteindre dans certains détachements privilégiés un taux de 75 francs.²²

Leur malaise et leur déconvenue sont d'autant plus profonds que la population leur manifeste une grande hostilité. Ainsi, peu de temps après leur arrivée à Vesoul, des tracts ont été répandus libellés ainsi : « Prenez patience, les fayots de la débâcle sont arrivés. » La lettre d'un cadre fait état de la vive réaction de la population vésulienne après qu'un indigène ait été frappé par un sous-officier.²³ Ils ont cru, à tort, à une mission temporaire et à la relève des prisonniers.

Les prisonniers coloniaux, eux, se sont sentis trahis ainsi que nous le feront remarquer les anciens que nous avons rencontrés au Maroc ou au Sénégal²⁴ et comme le montre l'extrait d'une lettre d'un adjudant martiniquais :

Non seulement nous, gens de couleur n'avons bénéficié d'aucun des accords qui ont rendu à leurs foyers de très nombreux prisonniers de race blanche mais encore ce sont maintenant des Français blancs qui nous gardent en captivité. Il est douloureux de souffrir des effets d'une telle distinction.²⁵

Afin d'éclaircir la situation, Scapini revendique le congé de captivité pour l'ensemble de ces prisonniers. Il ne sera pas entendu. En octobre 1943, 4 600 prisonniers sont concernés par l'encadrement français (50 officiers et 430 sous-officiers) et que la perspective d'un encadrement généralisé se profile nécessitant, à raison de 2 officiers et 10 sous-officiers pour 150 hommes, la présence de 358 officiers et 1 790 sous-officiers, ce qui sera impossible à mettre en place compte tenu de l'encadrement nécessaire pour les groupements militaires indigènes coloniaux rapatriables (GMICR) de la zone Sud. Le bilan effectué par le chef du Service central de l'Encadrement en zone Nord après dix mois de fonctionnement est éloquent. Sa préoccupation majeure demeure la libération et le moral des cadres ; le ressentiment des prisonniers n'est pas évoqué :

À la suite des accords intervenus touchant l'encadrement des prisonniers indigènes par des Français, l'expérience de près d'une année a démontré le bien fondé d'une semblable organisation pour améliorer, dans le vrai sens de l'esprit français, la vie morale et matérielle de nos tirailleurs en captivité.

Touchant les résultats escomptés en matière de libération de nos cadres, nos espoirs ont été déçus. Or, étant donné d'une part que le but poursuivi était d'obtenir la libération d'un grand nombre d'officiers et de sous-officiers et que, d'autre part, l'effort demandé aux cadres « prêtés » ne peut être maintenu indéfiniment en raison des difficultés d'ordre moral qu'ils éprouvent, il est nécessaire qu'un résultat tangible soit obtenu soit par la transformation des prisonniers indigènes, soit par la libération des cadres promis.

Si aucune de ces deux satisfactions ne devaient être acquises, dans un délai acceptable, il y aurait lieu de suspendre l'encadrement de tous les nouveaux détachements et s'il le fallait, préparer le retour à l'ancien état de choses, en opérant le repli total de nos cadres actuels.²⁶

En fait, l'Armée française devra subir cette injure jusqu'à la fin des hostilités.

Il semble que, concernant le sort de ces PG oubliés de l'Histoire et détenus sur le sol français, la Mission SCAPINI n'ait eu qu'un faible poids, sinon pas de poids du tout. Dans les faits, les tractations sur le sol français relevaient directement de Vichy.

Durant toute cette époque, l'Ambassadeur SCAPINI sera accompagné de son fidèle guide, Ahmed, que l'on voit souvent à ses côtés sur les photos et films d'alors :



1 2 H 3 5



1 2 3 4 5



Photos empruntées au remarquable musée virtuel de l'Association «Mémoire et Avenir-Chapelle de Soest», spécialisée dans l'histoire des oflags. Elles sont légendées : «X B, Visite de S.E. l'Ambassadeur SCAPINI le 14 septembre 1941». On y entrevoit derrière l'Ambassadeur, son guide, Ahmed, portant la serviette diplomatique.

On a beaucoup écrit à propos des insuffisances de la Mission SCAPINI. Fort peu de prisonniers en ont rencontré les représentants, encore moins l'Ambassadeur lui-même. Certains Hommes de confiance ont même boudé son aide tel Gilbert Forestier, Homme de Confiance du stalag II E, Gaulliste convaincu, qui en témoigne dans «PG-Rapatriés», tome 2, page 279 :

J'avais des démêlés avec l'Ambassade SCAPINI, je n'avais que faire de leur aide ou de celle des officiers-conseils. Je n'avais qu'un allié, et ami, le délégué (Suisse) de la Croix Rouge internationale dont je garde un souvenir ému.

Ce récit d'une visite au stalag XVII B, décrite par le Docteur RAFFALLI et extrait du livre «La guerre et la captivité» édité par l'Amicale des stalags V B, X A, X B, X C, illustre bien une certaine perception des ambiguïtés de l'Ambassadeur par les PG eux-mêmes:

SCAPINI - (L'Ambassadeur aveugle)

A plusieurs reprises, j'avais pu me faire admettre à l'infirmerie et ces séjours m'étaient très agréables. J'étais justement à l'infirmerie le jour où le Stalag eut la visite de la Mission Scapini. Mes amis intervinrent auprès des autorités allemandes pour que ce soit moi qui reçoive "l'Ambassadeur Scapini" et le conduise dans sa tournée à travers le camp.

Il aurait pu être conduit par le Lieutenant X... qui avait toute la sympathie des Allemands en qualité d' "Officier Conseil" mais ce parrainage aurait déplu aux prisonniers du camp et les Allemands pensèrent que sous ma conduite, Scapini serait moins exposé aux sarcasmes des prisonniers.

Ainsi, j'accompagnai Scapini, dont la cécité exigeait à son bras un domestique "Joseph", qui avait pour consigne de faire saluer Scapini chaque fois qu'il était nécessaire. Il y avait aussi le Dr. Br... kr et d'autres satellites dont certains étaient d'anciens prisonniers que Scapini avait fait libérer par les Allemands... à cause de leur "bonne conduite". Mais il faut savoir oublier.

Pendant la traversée du camp, sur l'allée centrale, il y eut très peu de curieux, nous avions fait le vide ! pas le moindre bruit tendancieux... Au bout d'une centaine de mètres, Scapini ne put me cacher sa surprise : "Contrairement à ce qui se passe dans d'autres camps, me dit-il, j'ai l'impression d'un "grand calme" ; et il ajouta, peut-être pour m'être agréable, "j'ai l'impression que vous savez bien tenir votre monde". Je n'aimais ni Scapini, ni sa clique. "Monsieur l'Ambassadeur, lui dis-je, je n'ai aucune peine à tenir mes camarades prisonniers... ceux qui sont ici sont très bien... ils ont été triés...". Scapini ne comprenait pas : "comment triés ?". "Oui lui dis-je, vous avez fait libérer les mauvais, tous ceux qui ne pouvaient pas supporter la captivité et qui étaient capables de tout pour recouvrer un spectre de liberté, ceux-là, les Allemands les ont libérés... les mauvais... Ici, il ne reste que les bons, qui feront leur devoir jusqu'au bout". Il s'en suivit un silence prudent... puis, sagement, Scapini se tourna vers moi et me dit à voix plus basse : "Il y a du vrai dans ce que vous dites... mais vous êtes dur" !

Scapini et sa mission restaient pour partager un menu qui n'était pas plus frugal que les autres ; nous n'avions pas d'effort à faire pour cela. La convention fut très banale, nous étions dans le bureau de l'homme de confiance belge et dès la fin du repas (?) Scapini se fit conduire dans une salle où il avait demandé que les prisonniers vinssent prendre contact avec lui.

La salle était assez remplie. Quelques prisonniers avaient posé des questions d'ordre général et l'Ambassadeur après une entrée en matière dans laquelle il nous apportait le salut des dirigeants de la France occupée, donna quelques réponses.

La salle était houleuse mais discrètement. Là se produisit un incident... comique : voulant demander à des prisonniers de rester corrects, un chef de baraque, dans le langage amical habituel, dit à l'adresse des prisonniers agités : "salauds !... taisez-vous !". Un calme suivit et Scapini intervint : "messieurs, je n'y vois pas, mais j'entends...". On n'est jamais si bien servi que par soi-même !...

L'Ambassadeur se lança ensuite dans un développement politique sur la situation de la France, il parla de Pétain et termina en prophétisant, car dit-il l'histoire de notre Pays, nous montre que jamais les "émigrants" n'ont pu porter secours à la France, il ne faut pas compter que ceux qui sont partis en 1940 puissent un jour sauver la France"... Il y eut quelques sifflets et la réunion se termina ainsi...

Mais la grande majorité des Hommes de Confiance coopérera, comme en témoigne Jean CORNUAU, qui, rapatrié, transmet ce message à l'Ambassadeur (PG-Rapatriés, tome 2, page 196):

Longue et intéressante entrevue où j'expliquai ce qui se passait au Stalag I.A. , les conditions dans lesquelles les Aspirants étaient traités, mes conversations avec eux, la mission qui m'avait été confiée par le Dr. BONNEFONS. Un seul point d'accrochage, les Allemands ne perdraient pas la guerre, alors que j'étais persuadé du contraire. Je dois avouer qu'il avait beaucoup d'arguments, qu'il pensait à la France de demain, et que je restai assez sec dans mon argumentation opposée.

L'avenir devait nous départager.

SCAPINI me promit d'aller, s'il en obtenait l'autorisation, au Stalag I A, et de faire le maximum pour soulager le mauvais traitement infligé aux Aspirants. Il tint parole, s'y rendit deux mois plus tard et me convoqua pour me faire part des décisions prises par lui sur place : nomination au camp du Gl. DIDELET, etc

Le sentiment général des PG de base semble avoir été l'ignorance des efforts de la mission SCAPINI et une impression générale d'inefficacité, voire une certaine défiance. Les visites de l'Ambassadeur sont parfois relayées de manière idyllique par la presse, telle celle-ci, relatée par l'illustration n° 5103 du 28 décembre 1940:

L'ILLUSTRATION

RENÉ BASCHET, DIRECTEUR
LOUIS BASCHET, COORDINATEUR
GASTON SORBETS, RÉDACTEUR EN CHEF

JACQUES DE LÉZDAIN, RÉDACTEUR COLLABORATEUR



Quelques officiers et sous-officiers jouant au ballon.

LA VIE DE NOS PRISONNIERS DANS LES CAMPS



Baraquements d'un camp de prisonniers.

LA VIE DES PRISONNIERS DANS LES CAMPS ALLEMANDS

d'après M. GEORGES SCAPINI, l' « ambassadeur des prisonniers ».

À CHACUN de ses voyages en Allemagne, M. Georges Scapini, l' « ambassadeur des prisonniers », a eu l'occasion de visiter quelques camps où sont internés soit des soldats, soit des officiers français. Nul n'était donc mieux qualifié que lui pour nous décrire la vie intérieure des camps et la façon dont nos prisonniers sont traités. Ce sont ses impressions personnelles que nous lui avons demandées.

— Vous savez, nous n'a-t-il dit, que le nombre des prisonniers français détenus en Allemagne avoisine encore 1.800.000. Il a été plus considérable, mais des libérations et des mises en congé de captivité nous en ont déjà rendu une quantité très appréciable — médecins et personnel sanitaire, grands blessés et réformés pour plus d'un an par les commissions allemandes, prisonniers civils, vétérinaires des régions occupées, gendarmes, garde mobile, personnel du Métropolitain, des ponts et chaussées, des P. T. T. — sans préjudice des autres libérations dont j'ai obtenu le principe et qui sont en voie d'exécution, tels qu'internés en Suisse, père ou frère aînés de familles nombreuses.

» Ces 1.800.000 hommes sont, pour deux tiers approximativement, en Allemagne et, pour un tiers, en France occupée. Les camps situés en France sont dénommés *Dalager* ou *Frontlager*, selon qu'il s'agit de camps de passage ou de camps définitifs. Les camps allemands portent les noms d'*Ostlager* ou *Stalager*, selon qu'ils sont affectés à des officiers ou à des soldats ou sous-officiers. Les prisonniers français n'y sont pas nécessairement à part et voisinent avec des prisonniers d'autres nations, Polonais ou Belges notamment. Chaque *Oflag* ou *Stalag* porte un numéro d'ordre composé d'un chiffre romain et d'une lettre, ce qui permet son identification immédiate, à la manière de nos secteurs postaux du temps de guerre. Le chiffre romain correspond à un cercle d'empire. L'emplacement des divers camps n'est plus tenu secret. Vous en connaissez la nomenclature, qui s'établit ainsi par cercle : I Königsberg ; II Stettin ; III Berlin ; IV Dresde ; V Stuttgart ; VI Munster ; VII Munich ; VIII Breslau ; IX Cassel ; X Hambourg ; XI Hanovre ; XII Wiesbaden ; XIII Nuremberg ; XVII Vienne ; XVIII

Salzbourg ; XX Dantzig ; XXI Posen. Cela pour les camps qui nous intéressent, en Allemagne seulement. Comme vous le voyez, ils sont disséminés à travers toute l'étendue du Reich. Mais en dehors des camps proprement dits, et rattachés à eux, existent de très nombreux *Arbeitskommandos* ou centres de travail, industriels ou agricoles. En France occupée, particulièrement, il y en a plusieurs milliers, dont l'effectif varie entre une dizaine d'hommes et plus de 500, et qui sont spécialement affectés à la reconstruction des régions dévastées. On y envoie constamment de nouveaux contingents, prélevés sur les camps allemands eux-mêmes. Les hommes y disposent d'une très grande liberté, qui équivaut souvent, dans la pratique, à un congé de captivité, leur sort étant à peu près celui d'ouvriers civils qui seraient employés par des entreprises françaises.

» Les simples soldats sont, pour la plupart, astreints au travail dans des établissements industriels ou dans des exploitations agricoles. Ils touchent un salaire. Les premiers restent généralement coucher au camp et y prennent leurs repas, les seconds sont fréquemment logés dans les fermes. Les sous-officiers et les officiers ne sont pas astreints au travail, mais beaucoup d'entre eux souhaitent d'échapper par ce moyen au désœuvrement. Un obstacle était la

question des assurances contre les accidents du travail. Tous les travailleurs sont assurés par leurs employeurs allemands, mais jusqu'à leur libération seulement. Pour les simples soldats, en cas d'incapacité permanente, l'État français leur doit une pension, mais notre législation n'en prévoyait pas pour les sous-officiers et les officiers. C'était là une lacune regrettable que j'ai réussi à faire combler. Officiers et sous-officiers peuvent donc, désormais, travailler sans appréhension pour l'avenir. Je me hâte d'ajouter que le pourcentage des accidents est infime.

» Les seuls camps que j'ai visités sont situés en Allemagne. Je vous parlerai, si vous



L'heure de la détente.

voules, du *Staing II D*, dans le cercle de Stettin, non que ce soit un camp modèle, mais précisément parce que dans les autres où j'ai été admis les choses se passent d'une façon similaire et je ne pourrais que me répéter.

» Ce camp est situé en pleine campagne. Il y est passé déjà plus de 30.000 prisonniers. A l'heure actuelle, il en compte 11.500 environ, dont 8.500 qui travaillent dans des entreprises diverses, reviennent y prendre leurs repas et leur repos, et 3.000, employés aux champs, habitant presque constamment les fermes voisines, comme des ouvriers agricoles. Ces prisonniers sont, pour la grande majorité, des Français, mais il y a aussi des Belges et des Polonais. Cela est intéressant à noter, car c'est la preuve que les Polonais, par exemple, jadis du même traitement. La surveillance n'est pas traçassière : j'ai croisé, sur la route, un

d'habitation, sous des tentes. La nourriture est composée essentiellement d'une soupe aux légumes, avec un peu de viande. Les hommes que j'ai interrogés m'ont répondu qu'elle pouvait être considérée comme suffisante.

» L'infirmerie comporte des chambres d'isolement pour les cas suspects, afin d'enrayer les épidémies. Les soins sont dispensés par six médecins français et deux médecins belges, tous réservistes, sous les ordres d'un médecin-chef allemand. Les malades plus gravement atteints sont envoyés au lazaret. Lors de mon passage il y avait huit malades en traitement à l'infirmerie, pas un seul parmi les suspects et trois ou quatre hospitalisés au lazaret.

» Un bâtiment avec chambre à gaz est affecté à la désinfection. Les hommes doivent obligatoirement y faire passer leurs effets toutes les deux ou trois semaines.



La soupe.

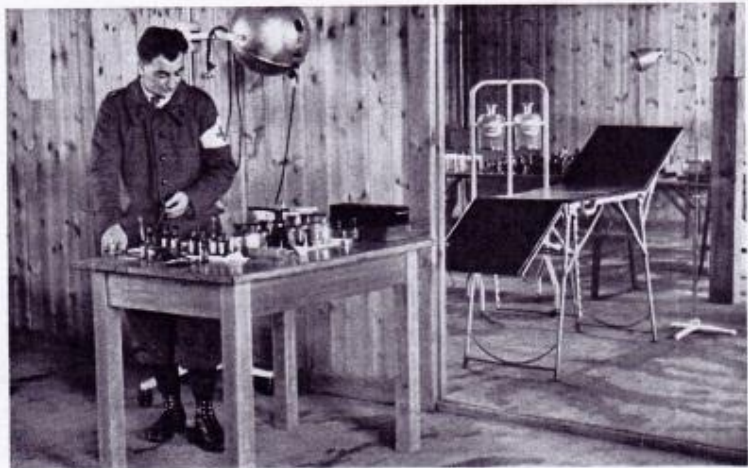
» Les occupations dans le camp consistent surtout en corvées de propreté et d'entretien, réfection des chemins, épluchage. Le reste du temps, en dehors des heures de travail, est libre. Les sports sont à l'honneur : des équipes de football et de rugby sont en voie de formation. Des séances récréatives sont données par ceux qui ont des aptitudes artistiques ou musicales. Il y a une bibliothèque, mais elle est pauvre : lacune qui pourra être comblée par ma proposition relative aux envois de livres. On a institué des cours d'allemand, qui sont très suivis. Un professeur allemand les a



Arrivée du ravitaillement.

détachement d'une cinquantaine d'hommes, revenant de leur travail quotidien, sous la garde d'un seul soldat allemand. L'officier chef du camp, un colonel, m'a paru avoir une haute idée de son rôle. Il a répondu obligeamment et très complètement à toutes mes questions et m'a laissé toute liberté pour me documenter personnellement.

» Les prisonniers sont logés dans de grands bâtiments en brique, qui n'existaient pas avant leur arrivée et qu'ils ont eux-mêmes aidé à construire. On s'est efforcé d'ôter à ces bâtiments un aspect rébarbatif : l'entrée en est égayée par des motifs en mosaïque et par des parterres fleuris. A l'intérieur, les couchettes, superposées trois par trois, occupent une paroi ; le long de l'autre paroi s'alignent de longues tables. Des poêles sont encastrés dans la muraille, pour éviter la déperdition de chaleur. Un soin tout particulier a été apporté aux installations hygiéniques. Les lavabos sont à eau courante. Les W.-C., également à eau courante, sont groupés, en dehors du bâtiment principal, dans une annexe, à raison de 45 boîtes, séparés par une cloison, pour chaque bâtiment. L'épluchage des légumes — opération importante — se fait loin des corps



L'infirmer dans son « laboratoire ».

organisés, mais ils sont assurés, maintenant, par des Français parlant couramment l'allemand. L'instruction est donnée d'après une méthode nouvelle, qui a, paraît-il, eu d'excellents résultats dans les écoles du Reich. Les élèves sont distribués en deux camps : l'un pose des questions, l'autre répond. Le professeur corrige et explique. Après deux mois d'entraînement, ceux qui ignoraient tout de la langue allemande arrivent fort bien à se débrouiller pour la conversation courante.

» Un petit groupe de prisonniers édite aussi un journal bimensuel fort bien fait. Tenez : en voici un exemplaire qu'on m'a remis. C'est le numéro 1, en date du 15 septembre. Parcourez-le... »

Ce journal s'intitule *le Chasse-cafard* et il a pour devise : informer, unir, distraire. Il ne rappelle que d'assez loin nos « journaux de tranchées », car il est beaucoup plus substantiel et de ton plus sérieux. L'exemplaire que j'ai sous les yeux est une brochure d'une dizaine de grandes pages, en texte serré, tiré au ronéo. Il débute par une note liminaire du colonel commandant le camp, ainsi conçue :

J'ai ordonné la création de ce journal pour procurer aux prisonniers — dans la mesure du possible — la distraction désirable pour leur bien-être moral. Des articles d'actualité leur faciliteront l'intelligence exacte de ce qui constitue actuellement le renouveau du Grand Reich allemand et le futur essor de l'Europe. Ainsi pourront-ils connaître le vrai visage de l'Allemagne moderne.

Les articles — ornés de dessins en guise de lettrines — ne sont pas signés. Le premier, sous le titre : « De quoi s'agit-il ? » expose le programme du journal. Il dit notamment :

« Nous savons maintenant que nous sommes entrés en guerre avec des idées complètement fausses sur l'Allemagne. N'est-il pas souhaitable de rectifier nos erreurs ? Le travail sera fait dans un esprit de loyale collaboration, excluant toute arrière-pensée, mais il se propose d'être loyal et objectif. Nous n'avons nullement l'intention d'intervenir dans les débats de politique intérieure de nos compatriotes, ni de susciter des discussions qui pourraient nous diviser. Nous sommes des Français, nous aimons notre patrie et nous sommes des soldats. Soyez convaincus que nous n'avons pas l'intention de renier notre pays, mais, bien au contraire, de le servir, en servant la vérité. »

Suivent quelques extraits de la presse allemande sur différents sujets : « l'île britannique est devenue un champ de guerre. » — « Réorganisation de l'agriculture française. » — « Une preuve de faiblesse (achats de navires américains par les Anglais). » — « Terrains pétroliers du Proche-Orient. » Puis vient une chronique fantaisiste : « A bâtons rompus », où il est beaucoup question du pou. Une rubrique : « la Musique au camp », nous apprend qu'une classe de chant fonctionne tous les jours, de 13 heures à 13 h. 30, et le dimanche, à partir de 14 heures. Un « Miroir de l'actualité » donne des nouvelles de la guerre, en Angleterre et en Afrique, des nouvelles de France (Cour suprême de Riom et principaux décrets du gouvernement français) et des nouvelles du monde entier (Allemagne, Roumanie, Etats-Unis). Autre variété : « Ce qu'est un milliard. » De brefs comptes rendus de résultats sportifs internationaux : athlétisme, javelot, tennis, etc. Sous la rubrique : « la Vie intellectuelle au camp », le résumé de deux causeries faites sur « les Origines de la littérature allemande » et sur « les Lois raciales de Nuremberg »,

et des renseignements sur le cours d'allemand, fréquenté par 247 élèves. Une rubrique financière, avec un tableau du cours des changes. Une rubrique sportive. Enfin, des récréations : mots carrés.

Reprenant la parole, M. Scapini poursuit : — Par ce camp-là, vous pouvez juger des autres. En ce qui concerne les officiers, leurs conditions de vie sont analogues, avec un confort matériel un peu supérieur, comme il sied. Ce qui m'a surtout frappé chez eux, c'est le remarquable développement qu'ils ont su donner à leur vie intellectuelle, pour occuper leurs loisirs forcés. Ils ont organisé des cours, des conférences sur tous les sujets, littéraires, scientifiques, économiques, historiques, avec l'aide des compétences ou des spécialistes que le hasard a réunis, et ces leçons sont suivies assidûment. Certains officiers revisent ainsi toute leur instruction générale. Les délassements sportifs ont aussi une grande place et — naturellement — les distractions artistiques.

» Je tiens également à insister sur l'importance que les autorités allemandes attachent à la question sanitaire. Il est de l'intérêt commun d'éviter les épidémies, non seulement pour les prisonniers, mais pour les militaires allemands chargés de leur surveillance. Plus de soixante hôpitaux ont été créés spécialement en Allemagne, dont un certain nombre pour les tuberculeux, et la même organisation s'effectue en France occupée. Chaque hôpital est équipé selon la technique la plus moderne. La soixantaine d'hôpitaux allemands disposent de plus de 20.000 lits, dont 12.000 à 13.000 sont habituellement occupés par des malades ou blessés de toutes nationalités : Français, Anglais, Belges, Polonais. Le pourcentage des hospitalisés est donc extrêmement faible. Les maladies intestinales déclarées en juillet-août ont été en majorité bénignes et ont été enrayerées. »

Et M. Scapini conclut : — Il ne faut pas oublier devant quel problème gigantesque l'Allemagne s'est trouvée brusquement. Rien que pour la France, plus de 2 millions de prisonniers sont tombés entre ses mains, du milieu de mai à la fin de juin, en l'espace de six ou sept semaines. Dans ses rêves de victoire les plus ambitieux, elle ne s'était jamais attendue à cela. Ces deux mil-

lions d'hommes, il a fallu les absorber d'un seul coup, assurer leur concentration, leur répartition, leur achèvement, leur subsistance, leur surveillance, et cela, dans le moment même où les opérations de guerre continuaient, où toute une partie de notre territoire était en ruine, où les communications étaient interrompues, les ponts coupés, les voies de chemin de fer détruites, les routes encombrées par les masses humaines des réfugiés civils, le ravitaillement presque impossible et le chaos partout. Demandons-nous honnêtement ce que nous aurions fait nous-mêmes, dans le même cas. Qu'il en soit résulté, au début, quelque confusion, c'était fatal. Mais l'esprit d'ordre et d'organisation des Allemands a très vite repris le dessus et le sort des prisonniers a été en amélioration progressive.

» Réfléchissez aussi à ce que représente ma nomination comme ambassadeur accrédité auprès du Reich pour traiter directement avec les autorités allemandes toutes les questions relatives aux prisonniers. C'est là un fait sans précédent dans les autres guerres. D'après le droit des gens, le contrôle du traitement des prisonniers appartient à la Croix-Rouge internationale et à la nation neutre chargée des intérêts du belligérant, ou de l'ex-belligérant, jusqu'à la conclusion de la paix. En l'espèce, les Etats-Unis, Or, ce contrôle, l'Allemagne a accepté qu'il me revint, comme délégué officiel du gouvernement français. Ma mission n'est pas temporaire, mais permanente. J'établis une liaison constante. Je suis autorisé à installer à Berlin même une dépendance de mes services, avec un personnel qui se rendra dans les camps, en constatera le bon fonctionnement, y recueillera les desiderata. Moi-même je continuerai à plaider la cause des prisonniers, à m'employer à leur mieux-être, à hâter leur libération. Une telle chose n'aurait pas été concevable si le Führer n'était pas un ancien combattant. Mais il a partagé la dure vie du soldat. Il a connu ses souffrances. Il est ainsi plus sensible qu'aucun chef d'Etat ne l'a jamais été à tout ce qui touche ceux qui restent pour lui des frères d'armes, quelle que soit leur nationalité.

» Ne perdons pas confiance, ni patience. Je ne prétendrai pas que nos prisonniers soient heureux, car on n'est jamais heureux quand on est en captivité, loin des siens, de son milieu, de son activité professionnelle, réduit à de rares nouvelles et confiné dans un isolement que la camaraderie même ne compense pas. Mais dans tous les camps où je suis passé j'ai rencontré un climat moral qui m'a très favorablement impressionné.

» A l'Oflag IV B, notamment, les officiers m'ont accueilli aux cris de : « Vive la France ! » et de : « Vive Pétain ! ». Ils étaient parfaitement au courant des événements publics et approuvaient pleinement la politique de rapprochement avec l'Allemagne, qui est celle du maréchal et de M. Pierre Laval.

» Sans doute les réactions différencient-elles avec les individus. Les uns sont plus facilement portés au découragement et à la mélancolie. Les autres, qui ont le caractère mieux trempé s'accoutument davantage et font contre mauvaise fortune bon cœur. Ils donnent un bel exemple d'énergie. Ils réconfortent les plus faibles, ils pratiquent la meilleure des solidarités.

» De toutes façons, ayons foi en nos prisonniers. Leur temps d'épreuve ne les abattra pas, et quand ils nous reviendront — je souhaite que ce soit le plus tôt possible — ils ne seront pas des nigris et des amoindris, mais des hommes prêts à reprendre vaillamment leur place dans la vie sociale d'une nouvelle Europe complètement régénérée. »



M. Georges Scapini, l'ambassadeur des prisonniers.

Phot. « L'Illustration ».

Ou celle-ci, d'un délégué de la Mission à un stalag non identifié. (La semaine n°26 du 9 janvier 1941):



UN PRISONNIER INTERROGÉ L'ENVOYÉ DE SCAPINI



L'envoyé de Scapini (X) arrive au Stalag où le médecin français l'accueille et lui parle de la santé des prisonniers.



Il rencontre ensuite un soldat qui l'interroge : « Comment vit-on à Paris ? », demande le soldat, anxieux d'avoir des nouvelles.



« Mais la vie est normale, à part les restrictions », répond l'envoyé de M. Scapini. Chacun s'approche pour savoir.



Le soldat aurait voulu poser bien des questions encore. Mais hélas ! il faut se quitter. Il y a tant de prisonniers à voir !



L'ENVOYÉ DE SCAPINI SE REND AU CHEVET D'UN SOLDAT D'INFANTERIE EN CONVALESCENCE.



IL N'OUBLIE PAS NOS COMBATTANTS COLONIAUX, LE VOICI AUPRES D'UN SENEGALAIS.

Les prisonniers sont soignés par des médecins français qui se trouvent au camp. Mais en cas de nécessité, de maladies graves, d'intervention chirurgicale urgente, des médecins allemands sont prêts à intervenir. L'état sanitaire des camps allemands est bien meilleur que celui qui existait dans les camps en France au moment de l'armistice. Il serait faux de dire que les prisonniers sont contents. On n'est jamais content d'être prisonnier. Ils constatent que leur nourriture est celle des soldats allemands eux-mêmes qui on les traite comme des soldats qui ont combattu avec courage et honneur et qui n'ont pas à être humiliés parce que le sort des armes leur a été défavorable.

(Voir page suivante)

Enfin, le niveau d'information des PG concernant leurs droits n'était pas des meilleurs, ainsi qu'en témoigne Jean Védrine (« PG-Rapatriés », tome 2, page 820) :

- Il est difficile de le croire aujourd'hui, mais nous avons dû nous battre d'abord pour avoir connaissance des Conventions internationales qui régissaient le sort des Prisonniers de guerre. (1). Notre armée ne nous en avait rien dit et, bien entendu, les Allemands non plus. J'avais personnellement appris par hasard l'existence de ces Conventions dans un journal allemand qui protestait contre le traitement des PG Allemands en France, pendant l'hiver 1940 (2). Après une vingtaine de démarches, des lettres, des protestations, nous avons enfin obtenu un résumé des Conventions de Genève, puis, par l'intermédiaire des services de SCAPINI, le texte complet (3). Ce devait être notre livre de chevet, malgré ses lacunes, ses imprécisions et malgré les interprétations évidemment restrictives qu'en faisaient les Allemands, quand certains ne refusaient pas, purement et simplement, de reconnaître ces règlements internationaux.

Selon le livre de L'Ambassadeur « Mission sans gloire », plus de 400 000 PG français doivent à la Mission Diplomatique, une libération anticipée.

Selon Yves DURAND dans son livre « La captivité », il convient de noter qu'une part non négligeable de ces libérations relèvent de la simple application de la Convention de Genève et ne doivent à la Mission Diplomatique que leur organisation matérielle.

L'ensemble des PG doit cependant à la Mission, relai en Allemagne de la D.S.P.G, une aide alimentaire et matérielle indispensable à sa survie, en témoignent ces chiffres relevés dans le livre de René DE CHAMBRUN « Les 2.600.000 otages français d'HITLER » :

<i>Les 2.600.000 otages français d'Hitler</i>	25													
<i>c) Ravitaillement général des prisonniers</i>														
<p>Le gouvernement français se rendant compte des difficultés croissantes rencontrées par les familles, elles-mêmes astreintes à des restrictions alimentaires et vestimentaires sévères, pour l'envoi des colis à leurs prisonniers, crée, au ministère de la Guerre, un service spécial, la Direction des Services des Prisonniers de Guerre (D.S.P.G.).</p> <p>Cette direction a pris en charge, pour le compte du gouvernement, les envois de colis collectifs de vivres, de linge et d'effets d'habillement pour les camps. Elle fonctionne à Lyon, à partir de l'automne 1940, sous la direction du général Besson qui restera en fonction jusqu'à la Libération.</p> <p>Les envois collectifs, qui faisaient l'objet de répartitions dans les camps par les soins des hommes de confiance, comprenaient des biscuits, de la confiture, du sucre, des conserves de viande, des sardines à l'huile, du gruycère, des dattes et des figues (avant le débarquement allié en Afrique du Nord). La régularité des envois et leur importance, jointes à l'envoi des colis familiaux, ont permis aux prisonniers, à partir de l'hiver 1940 jusqu'aux mois qui ont précédé la Libération, d'être normalement nourris et vêtus.</p>														
		<p>Pour le seul mois de juin 1944, la D.S.P.G. a envoyé dans les camps :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1.302.211 kg de vivres;- 47.878 kg de tabac;- 882 kg de savon;- 63.219 pièces de vêtements. <p>La dernière statistique complète établie par la D.S.P.G., fin juin 1944, fait ressortir pour les envois dans les camps, du 1^{er} septembre 1940 au 1^{er} juillet 1944 :</p> <ul style="list-style-type: none">- 97.875.146 kg de vivres;- 4.272.699 kg de tabac;- 302.737 kg de savon;- 18.715.810 pièces d'habillement. <p>La cadence des envois, à partir de janvier 1941, était de :</p> <table border="1"><tr><td>Livres</td><td>55.000</td><td>par mois</td></tr><tr><td>Jeux</td><td>1.800</td><td>-</td></tr><tr><td>Instruments de musique</td><td>1.800</td><td>-</td></tr><tr><td>Disques de phonographe</td><td>2.500</td><td>-</td></tr></table> <p>Si les prisonniers n'ont pas eu trop faim ni trop froid, s'ils ne sont pas morts d'ennui derrière leurs barbelés, s'ils ont pu, pendant les années de leur captivité, enrichir leur esprit de lectures nouvelles et d'études souvent très poussées, c'est au gouvernement français qu'ils le doivent.</p>	Livres	55.000	par mois	Jeux	1.800	-	Instruments de musique	1.800	-	Disques de phonographe	2.500	-
Livres	55.000	par mois												
Jeux	1.800	-												
Instruments de musique	1.800	-												
Disques de phonographe	2.500	-												

L'Ambassadeur a aussi défendu efficacement les PG juifs français, réagissant au nom de la Convention de Genève, à chaque tentative allemande de les isoler de la masse.

Léon BLUM s'inquiète auprès de Georges SCAPINI du sort des PG juifs dans cette lettre extraite de « Mission sans gloire » :

Samedi 19 Octobre

Chazeran
(Puy-de-Dôme)

Mon cher Scapini,

Quel sera le sort des officiers juifs prisonniers de guerre ? Y a-t-on pensé ?

A-t-on réservé leur cas, soit dans le texte, soit vis-à-vis des Allemands ?

On ne va pas, j'imagine, les condamner, pendant leur captivité, à la dégradation militaire par l'ennemi ?

Je ne supporte pas cette pensée atroce, — le reste m'étant, bien entendu, indifférent.

Je vous remercie d'avoir répondu si cordialement à ma petite belle-fille. Je n'en ai pas été surpris — puisque je lui avais conseillé de s'adresser à vous — mais j'en ai été très touché.

Bien amicalement à vous,

(signé) : Léon BLUM.

A part certains cas isolés, tel celui de ce médecin juif envoyé, par les Allemands, soigner le typhus chez les PG russes et qui y perdit la vie faute d'avoir été préalablement vacciné, des brimades raciales dues souvent aux nazis, mais parfois aussi malheureusement au zèle collaborationniste de certains PG, comme le port obligatoire de l'étoile jaune, imposé un temps par des français dans un stalag, on ne note pas de conséquence dramatique dans le traitement des PG juifs.

Il semble que ce point de la protection ait été plutôt bien assuré grâce à l'Ambassadeur.

Yves DURAND en atteste dans son livre «La vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les stalags, les oflags et les Kommandos, 1939-1945»:

Sur un point cependant, Scapini a fait montre d'une grande fermeté de principe. Lors d'un entretien du 23 décembre 1941 avec le général Reinecke, celui-ci « informe l'ambassadeur qu'il attacherait le plus grand prix, étant donné le point de vue du gouvernement allemand et de la population allemande sur la question juive, à ce que 185 sous-officiers israélites non volontaires pour le travail, soient affectés à des Arbeitskommandos et rassemblés dans un seul et même camp avec les autres sous-officiers israéliques. L'ambassadeur répond qu'il posera la question au gouvernement français, mais qu'en tout état de cause, ces sous-officiers ont été des soldats dans l'armée française et doivent, de ce fait, jouir pendant leur captivité des dispositions appliquées aux combattants prisonniers de guerre. Les dispositions prises par le gouvernement français à l'égard des israélites sont d'ordre intérieur¹¹ ». Au demeurant, on le verra, la Wehrmacht respecta effectivement, tout en leur infligeant parfois des brimades particulières, la qualité de soldats des prisonniers juifs qui furent soustraits, en plein Reich nazi, à l'holocauste.

Notons que les familles de ces hommes, restées en France, n'eurent hélas pas cette même chance.

Le Grand Rabin de Paris, Julien WEILL, sera d'ailleurs témoin à décharge lors du procès SCAPINI.

Extrait du livre de René DE CHAMBRUN :

« J'ai su que pendant la guerre M. Scapini avait eu en faveur de Français de religion israélite faits prisonniers de guerre une attitude telle qu'elle avait permis à ceux-ci d'éviter les difficultés de la part des Allemands en raison des lois raciales.

« Je sais personnellement que ceux de mes coreligionnaires qui se sont présentés dans les services de la Mission des prisonniers de guerre y ont toujours reçu un bon accueil et j'estime que, grâce à cette Mission, nous avons pu éviter le pire en ce qui concerne ceux d'entre nous qui se trouvaient en captivité.

« Je pense, en conséquence, pouvoir apporter mon témoignage au nom d'un grand nombre de coreligionnaires.

Julien Weill »).

Il fut beaucoup reproché à Georges SCAPINI certaines de ses positions :

Il a encouragé le marché de dupe que fut la relève, mais rappelons qu'il préconisait au départ un accord à trois PG libérés contre l'engagement d'un ouvrier spécialisé. L'accord appliqué, contre son gré et sans grand succès du reste, fut d'un PG libéré pour trois engagements de six mois ; encore ne fut-il pas souvent respecté. Ainsi qu'en témoigne Maurice PINOT, l'Ambassadeur a contesté cet accord (PG-Rapatriés, tome 2, page 668):

Ce n'est que plusieurs semaines plus tard, presque fortuitement, que nous eûmes connaissance des conditions de la Relève : un prisonnier contre trois travailleurs requis.

Avec G. SCAPINI, nous demandâmes aussitôt audience au chef du gouvernement. A nos protestations, LAVAL répondit qu'il valait mieux un PG rapatrié pour trois travailleurs volontaires que pas du tout.

Le pire était que les conditions de la relève était volontairement cachées à l'opinion publique. Maître de tous les moyens d'information, LAVAL laissait entendre que l'échange concernerait un PG rapatrié pour un travailleur volontaire. La duperie allait jusqu'à faire croire que chaque travailleur volontaire pouvait choisir le PG qu'il allait remplacer. On vit des femmes et des hommes s'inscrire pour partir en Allemagne, persuadés que leur mari, leur père ou leur frère serait libéré.

Il a aussi découragé officiellement et par écrit les évasions à une époque où celle, retentissante, du Général GIRAUD gela pour une longue période toute libération anticipée, mais il a toujours défendu les évadés. Extrait du livre de Pierre GASCAR « Histoire de la captivité des français en Allemagne », page 211 :

Excédé par le désordre que créent les évasions, l'O. K. W. fait afficher dans les camps et les kommandos un avis aux termes duquel le prisonnier qui s'évade en vêtements civils pourra, s'il est repris, être jugé comme espion et condamné à mort. La menace est rédigée d'une façon sommaire et relève des méthodes d'intimidation les plus grossières. L'ambassade Scapini et le C. I. C. R. protestent aussitôt. L'O. K. W. ne répond pas mais diffère l'application de la mesure. Une autre intervention semble devoir être portée au crédit de l'ambassade Scapini. En novembre 1942, après l'occupation par les Allemands de la zone sud de la France, elle obtient que les prisonniers évadés réfugiés ou résidant normalement dans cette partie du pays ne soient pas inquiétés par les autorités allemandes.

Jean CORNUAU le défend aussi sur ce point dans ce témoignage issu de « PG-Rapatriés », tome 2, page 205 :

<p>Pendant la période Juin-Septembre 1942, les évasions de commandos, stalags et d'offlags furent nombreuses et provoquèrent de vives réactions des Autorités Allemandes, déçues, disaient-elles non seulement à les réprimer sévèrement, mais à déclencher également des représailles.</p> <p>Nombreuses et fermes interventions de leur part auprès de l'Ambassadeur SCAPINI.</p> <p>Celui-ci, bien que persuadé que le rôle d'un P.de.G. est de s'évader, décida, afin de calmer les rugissements des Autorités Allemandes et surtout d'éviter les mesures de coercition d'adresser à tous les Camps de P.de.G. une lettre invitant ceux-ci à ne pas s'évader !</p> <p>Je fus de ceux qui furent convoqués, séparément, par lui afin de connaître nos réactions sur la rédaction de cette lettre.</p>	<p>SCAPINI savait pertinemment que cette lettre déchaînerait non seulement le mécontentement des P.G. mais aussi une baisse importante de son autorité. Mais il avait choisi, et sa position était inébranlable. Il préférerait, disait-il être impopulaire, mais calmer les Allemands très excités sur ce sujet.</p> <p>Par contre, il admettait parfaitement bien d'apporter après la lecture de son texte, certaines modifications. Chacun sait qu'il était aveugle, blessure de la guerre 1914-1918 et qu'il écrivait en braille, écriture en relief à l'usage des aveugles.</p> <p>En ce qui me concerne, notre entrevue fut longue et difficile. Plusieurs fois, il relut son texte, accepta de nombreuses modifications, mais il est évident que le fait simplement d'écrire cette lettre ne pouvait, pour les P.G. qu'être réproché.</p>
--	--

De même a-t-il relayé d'autres initiatives Vichystes, tels les Cercles PETAIN, ce sont cependant des PG qui les ont fait vivre et ils furent toujours libres de leur choix idéologiques.

Ces cercles eurent un succès indéniable en début de captivité, dans les stalags plus que dans les kommandos. Ils déclinèrent avec la maturation politique des PG, consécutive à l'expérience vécue en captivité.

On lui reprochera aussi d'avoir cautionné le travail des PG dans les usines d'armement allemandes, en violation de la Convention de Genève, ce qu'il semble n'avoir contesté, de manière officielle du moins, que très tardivement, en 1944.

L'historien Yves DURAND nous rapporte ceci dans le livre cité précédemment :

Un autre cas épineux était celui de l'emploi des P.G. français dans des usines de guerre, en violation évidente de l'article 31 de la convention de Genève. A la suite de la protestation de 7 Kommandos contre cette violation, le sujet vient en discussion entre Scapini et Reinecke en février 1942. Cette fois-ci, c'est Reinecke qui fait remarquer que, pour ce qui concerne les P.G. français, « la Convention était largement dépassée... Qu'au surplus, l'orientation de la politique française et les négociations en cours donnaient aux rapports entre la France et l'Allemagne un tour qui permettait des vues beaucoup plus larges en fonction du travail en commun pour une reconstruction de l'Europe ». Son interlocuteur français répond qu'il est « disposé à prendre la responsabilité d'expliquer et de faire expliquer aux prisonniers de guerre les raisons pour lesquelles, de fait, l'article 31 de la Convention était dépassé ». Il ajoute cependant que, si des mesures de compensation ne sont pas prises en faveur des prisonniers, il doute de l'efficacité de ces interventions. Et, dans un rapport du secrétariat d'État à la Guerre, après entretien avec Scapini le 14 mars 1942, il est dit : « Le gouvernement français est d'accord avec M. Scapini pour ne pas adresser de protestation au cas où les P.G. seraient employés dans les industries de guerre. »

L'Ambassadeur fut cependant attentif aux conditions de travail des PG, comme en atteste cette lettre de 1941 à Otto ABETZ, reprise dans le livre d'Yves DURAND, « La captivité » :

Les dures conditions souvent faites aux P.G. dans ce type de kommandos n'échappaient pas non plus à la mission Scapini :

Lettre de SCAPINI à ABETZ du 8 septembre 1941

De l'ensemble des renseignements que j'ai recueillis durant ces six derniers mois, il ressort que les conditions de travail dans certains kommandos (usines, gros travaux de terrassement, etc.) sont généralement très pénibles et parfois surhumaines. C'est ainsi que des P.G. travailleraient souvent plus de 12 heures par jour et que le repos hebdomadaire ne serait pas respecté. On m'a signalé notamment que dans une sucrerie dépendant du Stalag II D, la durée du travail serait de 18 heures par jour ouvrable et de 12 heures le dimanche. Si, à la durée du travail, s'ajoute le trajet de une heure ou deux pour se rendre sur le lieu de leur travail et en revenir, comme c'est parfois le cas, les P.G. ne disposent que de quelques heures de repos réel

Les mesures de protection des travailleurs prévues par le code du travail allemand ne sont pas toujours appliquées aux P.G. La nourriture est insuffisante dans beaucoup de kommandos. Il convient enfin d'indiquer que certains sous-officiers allemands chargés des kommandos de même que certains contremaîtres civils, se livrent à des brutalités sur la personne des P.G.. On constate ailleurs bien souvent que les Kommandoführers n'envoient pas suffisamment à temps les P.G. chez le médecin. D'où nombreux cas de tuberculose qui deviennent incurables. Si les médecins sont d'accord pour reconnaître que dans l'ensemble l'état physique des P.G. travaillant dans les kommandos de campagne est satisfaisant, ils déclarent aussi qu'une grosse proportion (qu'on peut évaluer à 50 %) de ceux qui travaillent en kommando d'usine apparaissent fatigués, amaigris, et dans un état physique déficient qui les rend plus sensibles à la maladie

Il déclarera parfois la Convention de Genève « dépassée » pour expliquer ses positions. Il est vrai que la Convention ne prévoyait pas un nombre aussi considérable de prisonniers. Il est vrai aussi que les nazis interprétaient à loisir la Convention en fonction de leurs intérêts.

La Mission SCAPINI a souffert principalement d'un manque rédhibitoire de moyens et de pouvoir. Son histoire évoque la lutte du pot de terre contre le pot de fer, mais elle eut malgré tout une utilité vitale.

Quel eut été le sort des PG français si les Etats-Unis en étaient demeurés la Nation protectrice, moyennant la difficulté de trois langues différentes ? Qui eut assumé cette mission à l'entrée en guerre des USA en Décembre 1941? Sans doute la Suisse, mais avec des si....

Il ne semble pas que le sort des PG d'autres nationalités ait été plus enviable que celui des PG français :

Les PG russes, privés de toute protection, vécurent un véritable génocide.

Il est certain que les PG polonais et italiens furent plus durement traités que les nôtres.

Chez les PG britanniques, les représailles après évasion par exemple ont été souvent plus rudement réprimées encore que chez les français.

Selon René DE CHANBRUN :

La Suisse était la « *puissance protectrice* » des prisonniers anglais, et on verra, par certaines comparaisons concernant le traitement des prisonniers anglais et français les avantages considérables dont la France a bénéficié, mois après mois, au cours d'une captivité qui allait durer cinq ans (libérations très importantes pour les Français, dures représailles lors des évasions pour les Anglais, etc.).

Signalons aussi que l'épidémie de typhus exanthématique, transmise par les poux de corps et dont l'apparition dans les camps coïncide avec l'arrivée de PG russes, particulièrement mal traités, mal nourris et privés de toute hygiène. Elle fut cependant très rapidement contenue chez les PG Français, grâce à l'envoi rapide en Allemagne, par le biais de la Mission SCAPINI, de la Mission des docteurs LEMIERRE et SOLIER, en coopération étroite avec l'Institut PASTEUR qui fournira très vite et en nombre suffisant les vaccins nécessaires.

Au total, 585 cas furent constatés chez les PG français, dont entre 105 et 109 furent mortels. 4 médecins y perdirent la vie. (Références extraites de Barbelés et typhus, Docteur Hubert DUBOC, édité à compte d'Auteur, 1992).

Les pires ravages seront constatés chez les PG russes, chez lesquels on dénombrera à minima 450.000 morts selon Pierre GASCAR, (« Histoire de la captivité des français en Allemagne », éditions Gallimard, 1967). Ou sans doute bien davantage, puisque le Docteur DUBOSC avance le chiffre de 2.000.000 dans « Barbelés et typhus ».

NB : On doit aussi à l'Ambassadeur SCAPINI, le film « Prisonniers », tourné dans plusieurs stalags et oflags. Ce film eut son succès dans les salles parisiennes sous l'occupation, mais fut honni après-guerre pour son caractère propagandiste. Il est conservé aux archives du cinéma de Bois-d'Arcy et visible sur rendez-vous à Bois-d'Arcy et à la Bibliothèque Nationale.

UN FILM réalisé dans les camps de PRISONNIERS FRANÇAIS

Tous les grands prisonniers de l'Histoire défilent. De Charles d'Orléans à Latouche en voit passer tous ces hommes célèbres qui se sont morfondus durant des années entre quatre murs, dans l'obscurité humide d'une cellule. Certes, pour une revue de fin d'année, le sujet n'a pas l'air très gai. Mais savez-vous par qui il a été conçu ? Qui a écrit le dialogue ? Quels sont ces personnages costumés qui expriment les sentiments des illustres embastillés ? Ce sont eux-mêmes, des prisonniers, ce sont nos prisonniers. Ce sont les officiers français d'un stalag allemand qui ont réalisé ce divertissement théâtral et littéraire.

Ailleurs, dans un autre coin de l'Allemagne, sur une scène improvisée, construite dans un baraquement du camp, pendant deux heures se déroulent l'un des spectacles les plus bouleversants qui soient. Ici, ce sont des caporaux et soldats qui, avec des moyens de la plus maigre fortune, transforment ce coin de terre lointaine en un paysage de France, grâce à leur ingéniosité, à leurs chansons, à leur espoir invincible en leur patrie.

Ces hommes expriment sur les treteaux leur nostalgie, leur immense besoin de recréer le cadre de France qui leur tient au cœur, celui auquel ils ne pensent jamais sans pleurer, parce qu'il contient leurs amours, leurs amis, leurs occupations, leurs habitudes, tout ce qui représente leur raison de vivre et d'espérer, ce lieu de leur pays dont ils ne savent pas grand-chose et qu'ils sont impuissants à rejoindre.

Ainsi la Bretagne, l'Auvergne, la Provence, le Pays basque sont évoqués par un chant, une bourrée, un fifre, une danse du terroir... Et Paris, avec ses refrains populaires de Montmartre à Belleville, succède aux images de la Province.

Des décors ? Des costumes ? Mais ils en ont inventé avec rien, tous ces prisonniers dont « le système D » n'est jamais en défaut. Le carton d'un colis reçu, les boîtes de « biscuits Pétain », un vieux chandail désaffecté : autant de trésors inestimables pour draper celui qui jouera la jeune fille dans une robe de style.

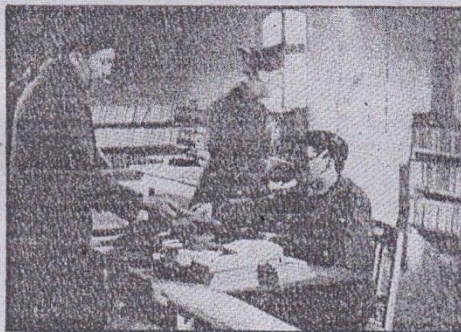
Mais ces divertissements artistiques ne constituent qu'un des aspects du film qui vient d'être réalisé en Allemagne avec l'autorisation des autorités. Les caméras se sont promenes de stalags en stalags pour enregistrer sur des kilomètres de pellicule tous les détails de la vie quotidienne



Une heure de loisir autour des baraquements



Le départ pour le travail



A la bibliothèque du camp

de nos prisonniers. Heures de travail, heures de repos, de distraction et de rêve. Au total, leçon d'énergie inestimable que nous donnent les meilleurs d'entre nous.

Il fallait, en rassemblant les pages de cette œuvre, songer que l'on reconstituait un chapitre de notre Histoire, un de ceux qui ont fait naître l'angoisse dans les cœurs et qui la maintiennent au vif par instant elle nous étouffe. C'est pourquoi le film a été traité avec une rare délicatesse ; c'est pourquoi il a fallu des mains pleines pour rassembler les documents d'une manière cohérente, sans souci de la dramaturgie cinématographique ordinaire qui écrit ici mal venue, sans sacrifier la vraisemblance à l'art du spectacle.

Nous trouverons dans « Prisonniers » une forme de la Volonté française, de cet Espoir tenace qui nous caractérise ; soit que nous assaisons à la vie quotidienne des camps où le pain, le feu, le sommeil et l'eau jouent les principaux rôles parce qu'ils sont les éléments de base des sociétés depuis toujours, soit que nous assistions à un match de basketball, soit que nous participions à l'une de ces séances d'étude où des sous-officiers apprennent de la bouche d'un 2^e classe l'illustration d'un théorème ou la douceur d'une phrase latine.

Nous pourrions lire dans les yeux de nos prisonniers, tous ces yeux qui ont été captés et dont la plupart avaient que leur image allait passer la frontière et peut-être rencontrer quelqu'un de connu là-bas, quelque part en France.

Dans une salle de Paris où l'on présentait le film, il y a quelques jours à peine, une femme s'est levée soudain et a crié un nom dans un sanglot. Elle avait vu son Jean dans un éclair, sur l'écran. Peut-être vous aussi aurez-vous la chance de reconnaître un être cher parmi tous ceux que la pellicule a recueillis.

Quoi qu'il en soit, « Prisonniers », réalisé sur la demande de M. Scapini, avec l'autorisation du gouvernement allemand, est l'œuvre actuelle la plus digne d'intérêt, puisqu'en plus du témoignage simple, vivant, humain, de la vie des nôtres qu'elle apporte, elle sera présentée au bénéfice des familles des prisonniers.



Devant le bâtiment des cuisines

R. H. 18 966 61-02 48

PHOTOS EXTRAITES DU FILM « PRISONNIERS »

Les membres de la Mission SCAPINI démissionneront en Octobre 1944 et seront pour certains, incarcérés, puis jugés et semble-t-il acquittés, ce qui ne fut pas le cas de l'Ambassadeur lui-même. Collaborateur du gouvernement de Vichy, plutôt nuancé en comparaison de bien d'autres, mais du mauvais côté de l'Histoire, Georges SCAPINI retourne dans un premier temps en Allemagne, aidé en cela par Maurice PINOT, qui s'en explique dans « PG-Rapatriés », tome 2, pages 707/708 :

Au début d'août, Georges SCAPINI se trouvait à Paris. Il me fit demander conseil sur ce qu'il devait faire. Il pouvait rester à Paris et se présenter au général de GAULLE à son arrivée ou bien rejoindre son poste à Berlin. Après avoir pris quelques avis, je lui conseillai de partir.

Je n'avais pas toujours été d'accord avec Georges SCAPINI, mais c'était un homme honnête et il était courageux. S'il pouvait rendre service aux PG, dans cette période cruciale, tout en se réclamant du général de GAULLE, il le ferait. Louis DEVAUX et moi avions obtenu des laissez-passer pour que les forces de la Résistance le laissent repartir vers l'Allemagne.

C'est ce qu'il fit.

Nous prévinmes de ces faits le FIA, afin que le Comité international de la Croix-Rouge en fût informé.

Devant l'avancée des troupes alliées, les Allemands emmènent le gouvernement de Vichy, désormais fantoche, en exil forcé à SIEGMARINGEN. Georges SCAPINI y rendra visite au Maréchal PETAIN et à Pierre LAVAL.

Ne se trouvant plus dans la légitimité d'agir en faveur des PG, il demeure cependant parmi eux, à Berlin, avec quelques fidèles, dont Ahmed, qui le guide vers les abris, sous les bombardements incessants. A la chute de la ville, il attend toujours, sans doute candide, sa légitimation par le gouvernement provisoire qui succède au régime de Vichy, il conte cet épisode dramatique dans « mission sans gloire ». Cette légitimation ne viendra jamais, dès la reddition de l'Allemagne, il rencontrera à Berlin son remplaçant désigné, Christian LOUIT, qui lui transmettra l'ordre de rentrer à Paris.

Georges SCAPINI revient donc, sous bonne escorte, à Paris, où il est arrêté sans avoir eu la possibilité de voir sa famille. Il est incarcéré pendant plus de 10 mois à la prison de Fresnes dans l'attente d'un procès. Le fidèle Ahmed, demandera à accompagner son maître aveugle en captivité, ce qui lui sera refusé.

Maurice PINOT s'indigne de cette incarcération dans son témoignage (PG-Rapatriés, tome 2, 1987, page 727) :

. Comment ne pas s'indigner de l'isolement dans une cellule pendant dix mois de 1945-46, d'un aveugle de guerre, Georges SCAPINI, qui allait être acquitté en 1952 ? Nous avons été souvent en désaccord avec Georges SCAPINI, mais ce traitement était injuste et insupportable.

. Comment ne pas rappeler le sectarisme imbécile qui a frappé trop souvent d'excellents serviteurs de la communauté nationale, sous le prétexte qu'ils avaient reçu leurs fonctions de l'Etat français ? Et, bien qu'on n'ait pu leur reprocher la moindre compromission avec l'occupant.

Ces hommes avaient consacré leur temps, leur intelligence, leur dévouement, par exemple au Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre, au Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre, à la Croix-Rouge, au Secours national et à la Famille du prisonnier, aux Aumôneries. La suspicion, le mépris, l'indifférence, la condescendance ont été souvent leur récompense. Seuls ont été épargnés, les officiers de la Direction des Services de l'Armistice et de la Direction du Service des Prisonniers de Guerre. Mais, c'est la solidarité militaire qui a joué pour eux, et non la reconnaissance pour les services efficaces et parfois pleins de risques qu'ils avaient rendus.

Le cas du célèbre Abbé RODHAIN, Aumônier général des PG catholiques, remarquable par son dynamisme et son efficacité, est significatif. Poursuivi... pour collaboration avec Vichy, il est menacé d'arrestation en octobre 1944, à Rome. Un autre service le met à l'abri. Quelques semaines plus tard, il est nommé Aumônier général de l'Armée française.

Il explique clairement aussi page 726, l'ambiguïté de la mission confiée à Georges SCAPINI :

Le gouvernement français a décidé, en novembre 1940, que la France exercerait elle-même la charge de puissance protectrice de ses propres PG.

J'ai désapprouvé, je désapprouve cette décision.

Elle a peut-être été inspirée par l'espoir d'une défense plus efficace des PG, mais elle a été très nuisible. Georges SCAPINI a fait de son mieux pour défendre les PG et il l'a fait souvent avec courage.

Mais, sa position était fautive, car il représentait à la fois la puissance protectrice garante de la convention de Genève et le gouvernement français engagé dans une politique de collaboration plus ou moins sincère et effective avec l'Allemagne.

Il en résultait, dans la politique et l'action de Georges SCAPINI, des ambiguïtés et des contradictions incessantes. Un jour, il exigeait le respect intégral de la Convention. Le lendemain, pour tenir compte des consignes de son gouvernement, ou pour faciliter une négociation, il manifestait une certaine compréhension des intérêts de l'Allemagne, qui hérissait les PG.

Malgré le patriotisme et le dévouement de nombreux Délégués, ces ambiguïtés ont entretenu, autour de la Mission SCAPINI, une équivoque semblable à celle qui marquait le gouvernement de Vichy.

La solution conforme à l'intérêt de la France et des PG aurait été de mettre Georges SCAPINI et ses Délégués à la disposition de la puissance protectrice neutre.

L'Abbé Jean RODHAIN, Aumônier Général des stalags, invitera en 1946 l'Ambassadeur et Madame, au pèlerinage des PG, prévu à Lourdes pour septembre, (il est vrai qu'il sera lui-même inquiet, avant d'être finalement nommé Aumônier Général des Armées, tant étaient grandes les contradictions de l'époque) :

AUMÔNERIE GÉNÉRALE

JR/kl

PARIS, le 23 Août 1946

Monsieur l'Ambassadeur,

Les Prisonniers se souviennent. Ils n'oublient pas la sollicitude que vous leur avez témoignée pendant cinq années. Aussi ils aimeraient que vous soyez au milieu d'eux lorsqu'ils remercieront Notre Dame de Lourdes pour leur retour.

Le Conseil d'Administration du Pèlerinage n'est que leur interprète en vous invitant, ainsi que Madame SCAPINI et il se fait une joie de mettre à votre disposition 3 invitations.

Vous nous feriez un grand plaisir en les acceptant.

Dès votre réponse, nos services vous adresseront toutes les précisions pour que vous n'ayez à vous inquiéter ni de votre trajet, ni de votre séjour.

Nous vous prions d'agréer,
Monsieur l'Ambassadeur,
l'assurance de nos sentiments respectueux

L'AUMONIER GÉNÉRAL:
Abbe Jean RODHAIN

Jean Rodhain

PELERINAGE DES PRISONNIERS & DÉPORTÉS - LOURDES 8 SEPTEMBRE

(Source : Mission sans gloire, page 321).

Profitant d'une mise en liberté conditionnelle, Georges SCAPINI se réfugia en Suisse avant son procès de 1949, qui, à cette époque de règlements de comptes politiques, le vit condamner par contumace à cinq ans d'incarcération, malgré des témoignages à décharge tels ceux du Grand Rabin de Paris et du Directeur de l'Institut Pasteur.

« Le figaro » du 15 novembre 1949 relate l'événement et publie la lettre qu'adresse Georges SCAPINI au Président de la Cour de Justice de la Seine pour justifier sa fuite :

Coup de théâtre au Palais

Scapini ne se présente pas à l'audience

Il sera jugé par contumace le 19 décembre

(Compte rendu d'audience par **Pierre SCIZE**)

GEORGES SCAPINI était absent quand le greffier de la Cour de justice lança son nom aux échos de la grande salle des assises. Georges Scapini avait, le matin même du jour fixé pour sa comparution, écrit au président Drappier qu'il ne se présenterait pas à l'audience. On lira par ailleurs des extraits de sa lettre.

Ces raisons valent ce qu'elles valent. On les appréciera diversement. Il est clair que, pour son dernier « grand procès », la Cour de justice de la Seine avait bien fait les choses. Tous les inconvénients de cette juridiction d'exception se montraient à plein. Au siège du commissaire du gouvernement, on voyait M. le substitut Sudaka, dont on connaît assez le sombre acharnement. Les jurés, dit-on, avaient été désignés avec une surprenante opportunité pour former le plus redoutable des aréopages. Parmi eux, resplendissant d'un sombre éclat,

DERNIERE MINUTE

Une dépêche de notre correspondant particulier nous fait connaître que Georges Scapini est arrivé en Suisse, dans la région de Lausanne, où il compte s'installer. Il a déclaré avoir effectué ce voyage sur le conseil de son avocat.

Mme Marrane, femme du conseiller de la République communiste bien connu.

L'audience fut courte. Après la lecture de l'arrêt de renvoi devant la Cour et l'appel des témoins, M. le commissaire du gouvernement demanda que soit instituée la procédure de contumace, désir auquel le président se hâta de déférer. L'audience de contumace fut fixée au 19 décembre prochain.

Un mandat d'arrêt fut aussitôt décerné, aux fins de se saisir de l'accusé défaillant. Ses conseils, M^{rs} Lamouche et Paul Weill, avaient suivi Georges Scapini dans sa retraite. Moins de dix minutes après avoir annoncé l'audience ouverte, M. le président Drappier la déclarait close.

Attendons les événements.

Pierre Scize.

(Lire en page 8 le texte de la lettre de Georges Scapini au président de la Cour de justice)

La lettre de Georges Scapini

➔ Suite de la première page

Dans la lettre qu'il a adressée au président de la Cour de Justice de la Seine et où il fait part de sa décision de ne pas se présenter devant la Cour de Justice, Georges Scapini, ancien ambassadeur du gouvernement de Vichy, chargé des prisonniers de guerre, dit notamment :

Je ne puis me livrer à une juridiction dominée par le fanatisme de partisans politiques qui m'ont condamné sans m'avoir entendu.

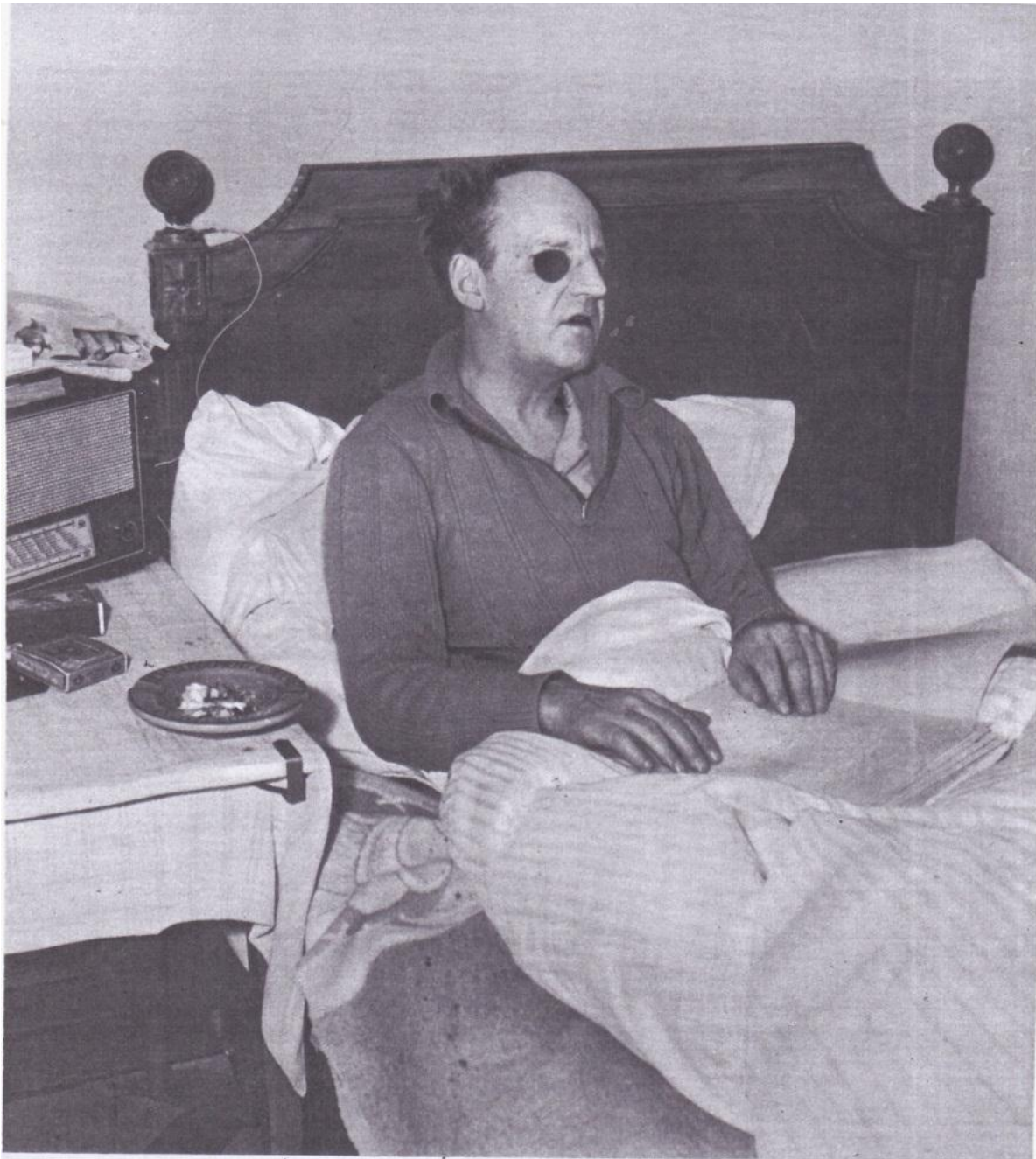
Je ne puis accepter les méthodes du magistrat chargé de requérir contre moi, M. le commissaire du gouvernement Sudaka, qui semble moins représenter la justice que suivre les consignes de M. Bugeaud, président communiste de l'Association des prisonniers de la Seine.

Je me déclare toujours décidé à justifier de mes actes devant une juridiction qui présentera les garanties élémentaires de tout justiciable dans un pays civilisé.

D'autre part, M^{rs} Paul Weill et Roger Lamouche, qui assurent la défense de l'ambassadeur aveugle, auraient demandé audience à M. Vincent Auriol, président de la République, en sa qualité de président du Conseil supérieur de la magistrature, afin d'exposer au plus haut magistrat de la République les raisons qui ont incité Georges Scapini à ne pas répondre à la convocation de la justice. Ils confirmeraient également à M. Vincent Auriol la ferme volonté du défaillant de se justifier devant toute juridiction qui, selon eux, présenterait « des garanties normales de droit ».

Ajoutons que le bruit courait, hier, au Palais, que l'ex-ambassadeur serait parti pour la Suisse.

Photo de Georges SCAPINI, éprouvé, en exil en Suisse, Paris-Match n° 47 du 11.02.50 :



Scapini lit en braille son acte d'accusation

DEPUIS qu'il a été condamné, par contumace, à cinq ans de travaux forcés par la cour de justice de la Seine, Georges Scapini, souffrant, ne quitte plus guère la chambre qu'il occupe au premier étage de la « Pension Bellevue », à Chardonne-sur-Vevey, non loin du lac Léman. Scapini vint se réfugier là, le 14 novembre, la veille même du jour où son procès devait être appelé. L'ex-ambassadeur auprès des prisonniers, aveugle de la guerre 1914-1918, relit en braille, l'acte d'accusation dressé contre lui par le commissaire du Gouvernement, Sudaka. Il reçoit de rares visites ; la radio est sa seule distraction ; fumer, son seul plaisir.

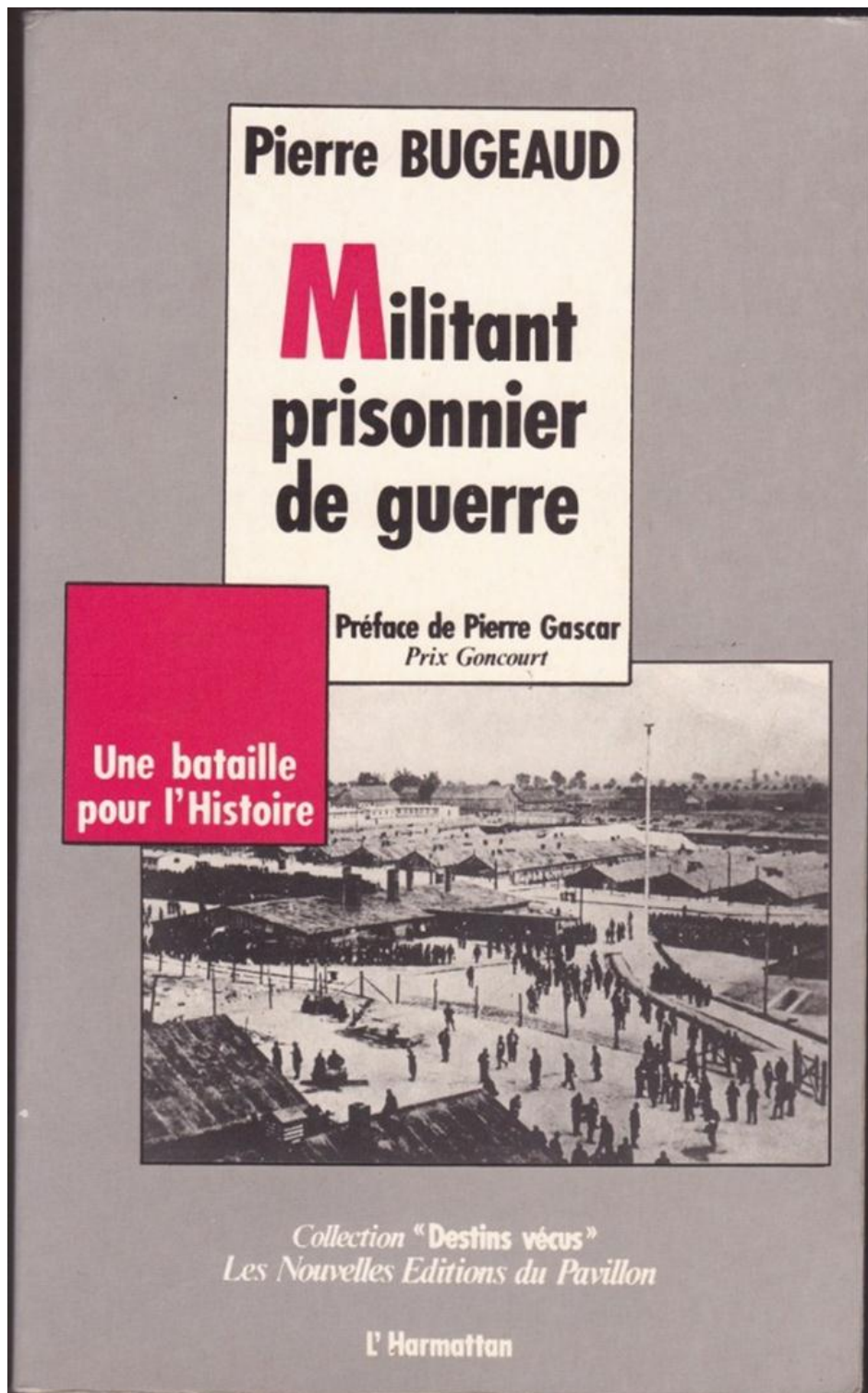
Photo Filipocchi

7

Il rentrera en France en 1952. L'époque étant plus propice à la réconciliation, un second procès l'acquitte alors.

Mais malgré cet acquittement, l'Ambassadeur SCAPINI demeurera incompris de la majorité et longtemps mal aimé des historiens et très souvent des PG eux-mêmes.

Les témoignages persistants les plus critiques émanent des PG qui ont eu le plus à souffrir de la période Vichyste, tel celui que nous laisse Pierre BUGEAUD, de conviction politique communiste dans son livre «Militant prisonnier de guerre», aux éditions l'Harmattan, 1990:



appelé à siéger au Comité Fédéral comme délégué régional titulaire et Roger Engel suppléant. Juste retour des choses.

La promesse d'Emmanuel Temple allait être concrétisée par la loi de juillet 1952.

« Par un crédit *prévisionnel* de 10 milliards imputable tant sur les crédits ouverts par la loi du 31-12-1951 que sur les crédits à ouvrir il est alloué aux PG de 39-45 ou à leurs ayants-cause un pécule de 400 F par mois de captivité, dont les conditions seront fixées par un arrêté interministériel. »

De ce résultat et en général du Congrès de Biarritz je devais me féliciter dans le « Front des Barbelés » :

« Oui, nous sommes contents du Congrès de Biarritz ! Non pas que les résolutions adoptées sur l'unité nous soient apparues suffisantes, mais parce qu'elles répondaient exactement à ce que nous ne cessons d'affirmer depuis le Congrès d'Aix-les-Bains. »

Que disait le Congrès de Biarritz ?

« Le Congrès, désireux de voir se rapprocher les deux Associations de la Seine, souhaite qu'un Comité d'entente puisse se former pour que, par un travail commun, appliqué d'abord à des objectifs limités, parvienne à se recréer un climat de confiance nécessaire au rétablissement d'une unité durable dans l'amitié et la fraternité retrouvées. »

Malheureusement, une fois de plus, nos propositions pour créer ce Comité d'entente furent l'objet d'un refus... Ce que je constatais dans un article du « Front des Barbelés » de septembre 1952 intitulé « Les PG ne comprennent pas le refus de l'Amicale ».

LE PROCÈS SCAPINI

En juillet 1952, on reconnaissait donc le principe du droit des anciens prisonniers de guerre à recevoir un pécule de 400 F par mois de captivité. Un crédit dit « prévisionnel » de 10 milliards y était affecté. Il pouvait permettre de verser immédiatement les sommes dues aux veuves et ayants-cause des prisonniers de guerre qui attendaient ce règlement depuis plus de deux ans.

L'inscription de ce crédit fixait les délais de règlement. La Fédération avait proposé un calendrier...

Il avait fallu 8 ans pour obtenir ce résultat. Il faudra encore attendre des années pour un règlement définitif en « francs dévalués »...

Je me souviens qu'en ce même mois de juillet 1952, Jacques Duclos, prisonnier de guerre de 1914-1918, qui exerçait les fonctions

de secrétaire général du Parti communiste français en l'absence de Maurice Thorez, victime d'un grave accident cardiaque, sortait de la prison de la Santé.

Il y était détenu depuis mai 1952 pour le complot dit « des pigeons ». La Chambre des mises en accusation avait conclu à la nullité des poursuites.

Rappelons les faits.

En mai 1952, le Parti communiste français avait appelé à des manifestations contre la venue en France du général américain Ridgway, qui s'était illustré en Corée, et qui était appelé à prendre la direction de l'OTAN. Le Parti communiste était contre l'OTAN, tout comme le général de Gaulle d'ailleurs lequel s'opposait surtout, il est vrai, à l'organisation militaire intégrée de l'OTAN, et à la présence de militaires américains sur le sol français. La voiture de Jacques Duclos avait été arraisonnée tard dans la nuit par la police après les manifestations qui avaient entraîné des chocs très durs entre manifestants et CRS.

Le ministre de l'Intérieur soutenait qu'il était en présence d'un flagrant délit. Après qu'on ait « nourri le dossier », Jacques Duclos allait être inculpé d'« atteinte au moral de l'armée et de l'intérieur ».

Cette affaire sombra piteusement. Le ministre de l'époque dont le nom était celui d'un maréchal d'Empire ne s'en sortit pas plus politiquement que le ministre Bétolaud après septembre 1949 *. On n'en parla plus.

Est-ce une coïncidence ? Le 25 juillet 1952, à 20 h 10, le Tribunal militaire de Paris prononçait l'acquittement de Georges Scapini, ambassadeur chargé des prisonniers de guerre nommé par Pierre Laval.

Les questions posées au Tribunal militaire avaient trait, elles aussi, à la démoralisation de l'armée...

L'acte d'accusation interrogeait :

« L'accusé est-il coupable d'avoir entre le 10 juin 1940 et la Libération :

1) participé sciemment à une entreprise de démoralisation de l'armée et de la Nation ayant pour but de nuire à la Défense nationale ?

2) accompli sciemment des actes de nature à nuire à la Défense Nationale, notamment par la violation de la Convention de Genève ? »

A ces questions le Tribunal militaire répondit : « Non ».

Ce jugement intervenait presque huit ans après la Libération de Paris. Pendant toute cette période, tous les Congrès de la Fédération nationale des Prisonniers de guerre avaient demandé le châtiement de l'ex-ambassadeur chargé par Vichy des prisonniers de guerre français.

L'arrêté A 124 pour l'attribution de la carte du combattant précisait que ne peuvent y prétendre « les PG membres du service diplomatique » dirigé par Georges Scapini.

Et voici que leur chef était acquitté.
Il faut sans doute s'interroger. Ce jugement était rendu par un Tribunal militaire, alors qu'initialement le cas de Georges Scapini aurait relevé de la Cour de justice chargée de réprimer les actes de collaboration avec l'ennemi.

Georges Scapini avait consciemment et sans cesse collaboré avec l'Allemagne nazie, comme en témoigne la « vox populi » des prisonniers de guerre.

« C'est grâce à l'existence de sa mission, disait le Comité directeur de la Fédération nationale des Prisonniers de guerre le 19 mai 1947, et avec sa complicité que les Allemands ont pu, en toute liberté, violer les Conventions internationales de Genève.

C'est Scapini qui fit appel aux prisonniers de guerre pour qu'ils ne s'évadent pas, et appel à la répression des Allemands. C'est lui qui fit officiellement les pressions les plus abominables sur les sous-officiers pour qu'ils acceptent de travailler pour l'ennemi. »

Le Comité directeur ajoutait :

« demande que ce fidèle agent du gouvernement de Vichy, ce précieux collaborateur de l'Etat-Major nazi, soit châtié d'une façon exemplaire ».

La nature des questions posées par le Tribunal militaire de Paris aurait été toute autre devant la Cour de justice qui aurait eu à connaître de l'activité de Georges Scapini.

Il faut rappeler que, lors de la Libération de Paris en août 1944, Georges Scapini était dans la capitale.

Maurice Pinot explique d'ailleurs dans son témoignage (Dossiers Rapatriés, page 96) comment il facilita le retour de Scapini en Allemagne afin de lui éviter de comparaître devant la Cour de justice. On « évadait » Scapini en Allemagne durant la guerre que nous menions contre l'Etat hitlérien ».

Après la Libération, ce fut d'abord le substitut Sudaka puis le Procureur Boissarie qui furent chargés d'instruire l'affaire Scapini. Je fus entendu à l'instruction en ma qualité de responsable national du MNPGD, de membre de l'Assemblée consultative au titre de la Résistance métropolitaine, enfin en tant que membre du cabinet du ministre des Anciens combattants et Victimes de guerre.

J'avais à ce titre communiqué au Parquet quelques documents qu'il m'avait été donné de recueillir. Je me souviens notamment de procès-verbaux d'entretiens entre Georges Scapini et le général nazi Reinecke ou avec le Doktor Brand. Georges Scapini proposait dès 1940 un système d'échange de prisonniers de guerre contre des travailleurs civils « qualifiés ».

Songez à ce texte où Scapini affirmait :

« Le peuple ne comprend pas la guerre qui a éclaté entre la France et l'Allemagne... c'est l'Europe qu'il faut désormais créer... je suis persuadé qu'il faut une collaboration pour l'Europe... »

J'avais eu aussi connaissance d'une note allemande signée par un certain Albrecht, datée du 2 novembre 1940, note citée dans le réquisitoire du commissaire du gouvernement Flicoteaux lors du procès Scapini.

Elle précisait :

« Le Führer a donné l'ordre que la France se décharge de sa puissance protectrice, qu'elle évince les Etats-Unis d'Amérique de toute urgence. Scapini a reçu notre agrément pour cela. »

Cette note mérite d'autant plus l'attention que Pierre Laval exécuta cet ordre immédiatement ¹⁰.

J'ai déjà rappelé que, se constituant prisonnier, Scapini avait refusé la Cour de justice dont le procureur était, disait-il, suspect d'être influencé par « Pierre Bugeaud, président communiste de l'Association de la Seine ».

Curieux personnage qui, ayant à rendre compte de sa collaboration avec l'ennemi, osait s'en prendre à un prisonnier évadé, résistant, et qui avait le tort d'être à la fois membre du Parti communiste français et d'avoir été porté à la présidence d'une Association par quelques dizaines de milliers de ceux que Scapini avait été censé protéger.

Compte tenu de son infirmité — on se souvient que Georges Scapini était aveugle de guerre — il avait été laissé en liberté provisoire. Convoqué, il fit défaut à l'audience de la Cour de justice. En fuite — à l'étranger — il fut condamné à 5 ans de prison par contumace. Le temps passa. Les cours de justice, nées de la Libération, furent dissoutes. C'est sans doute ce qu'il attendait.

Les Tribunaux militaires prirent la suite. Leurs questions recouvraient d'autres données que les faits de collaboration.

La presse de l'époque montrait que cette notion avait bien changé.

« Libération » soulignait l'élogieux réquisitoire du procès Scapini, « Franc-Tireur » remarquait : « Le vichyssois Scapini est libre ». « Un million et demi de prisonniers de guerre se souviennent, titrait « l'Humanité », le Tribunal militaire a oublié ».

Toute la presse, sous une forme ou une autre, insistait sur la manière dont avaient été maltraités les témoins à charge parmi lesquels Philippe Dechartre, fondateur de la Fédération des PG et président de la commission des PG et Déportés de l'Assemblée consultative, le général Bouchacourt, homme de confiance d'un Oflag réputé pour son patriotisme, Albert Tanneur, homme de confiance de Kobierzyn, Stalag où avaient été déportés les

prisonniers sous-officiers réfractaires au travail, Mercier, homme de confiance de Rawa-Ruska, Stalag de représailles pour les prisonniers évadés, Albert Duchesne, premier organisateur de la Résistance PG en France qui avait apostrophé Georges Scapini en visite dans son camp en septembre 1941, en le questionnant notamment sur la condamnation à mort de d'Estienne d'Orves.

Au procès de Scapini, Albert Duchesne rappelait que celui-ci avait justifié l'exécution de ce gaulliste par les Allemands en disant :

« C'est un espion, il a payé »...

Scapini ne contesta pas.

Les témoins furent rudoyés par le président du Tribunal, par les avocats de la défense, voire par Scapini lui-même...

Il osa reprocher à Albert Tanneur, courageux résistant en Allemagne même, son appartenance politique.

Ainsi, Georges Scapini n'avait rien appris depuis la chute de Vichy. Il restait celui qui avait présidé avant la guerre le « Comité France-Allemagne » où il siégeait avec von Ribbentrop, Abetz et autres de Brinon. Il oubliait qu'il avait justifié, contrairement à l'art. 31 de la Convention de Genève, l'utilisation des prisonniers de guerre dans les usines de guerre, sur les aérodromes militaires, etc.

Il est bon de rappeler ici les dispositions de l'art. 31 de la Convention de Genève :

« Les travaux fournis par les Prisonniers de guerre n'auront aucun rapport direct avec les opérations de guerre.

En particulier, il est interdit d'employer des prisonniers à la fabrication et au transport d'armes ou de munitions de toutes natures, ainsi qu'au transport de matériel destiné à des unités combattantes. Il est interdit d'employer les prisonniers de guerre à des travaux insalubres ou dangereux... »

Dans une note du 8 octobre 1944, le général-major inspecteur allemand Westhoff, chargé des prisonniers de guerre, confirme précisément ce comportement de Scapini.

Après la libération de Paris et l'arrivée du général de Gaulle, certains membres des services diplomatiques des prisonniers de guerre à Berlin avaient laissé entendre qu'ils considéraient que « la France se trouvait à nouveau en guerre avec l'Allemagne ».

Mieux vaut tard que jamais, sans aucun doute...

Ceci amenait le général Westhoff à s'interroger sur la nature de cette représentation diplomatique, d'autant, écrivait-il, que :

« L'ambassadeur Scapini, contrairement à ses habitudes d'autrefois (souligné par moi-P.B.), insiste beaucoup sur le retrait des prisonniers de guerre français des usines d'armement. »

Cette note du général Westhoff est citée dans le « Mémoire sur le service diplomatique des prisonniers de guerre », pages 289 et 290.

Nous sommes en octobre 1944. Evadé de la France libérée, Scapini était à Berlin et poursuivait la mission qui lui avait été confiée par Pierre Laval. Son entourage s'inquiétait. Où était la légitimité française ? A Paris, à Berchtesgaden ? La France était-elle de nouveau en guerre avec l'Allemagne ? Ceci constitue un témoignage exceptionnel sur ce que pouvait être l'esprit de collaboration. Les armées alliées et françaises étaient pourtant aux frontières.

Un général nazi témoigne que contrairement à ses habitudes d'autrefois, c'est-à-dire de 1940 à ce jour d'octobre 1944, Georges Scapini pensait enfin à faire respecter l'article 31 de la Convention de Genève.

Et pourtant Georges Scapini sera acquitté.

Combien de prisonniers de guerre français blessés, morts dans les usines de guerre nazies ? Combien d'hommes utilisés pendant des mois et des mois pour l'industrie de guerre allemande avec l'approbation de fait de Georges Scapini ?

Il croyait à l'Europe et à la collaboration avec l'Allemagne nazie quoi qu'il en coûte.

Roger Engel, au nom de l'Association, saisit le ministre de la Guerre de son indignation devant cet acquittement en rappelant les nombreuses résolutions de nos Congrès départementaux et nationaux...

David Lambert, avocat et président de l'Amicale des PG de la Seine, marqua par une lettre personnelle son indignation devant une telle mesure de clémence...

Le Bureau fédéral crut devoir se réfugier derrière l'autorité de la chose jugée...

Curieuse époque ! Les résistants prisonniers de guerre étaient pris à partie devant le Tribunal militaire sans protestations de celui-ci. Jacques Duclos, dont personne ne nia le rôle éminent qu'il joua dans l'organisation de la lutte contre l'occupant, était inculpé sous un prétexte ridicule et dérisoire.

Georges Scapini qui, de tout temps, avait considéré que la collaboration avec l'Allemagne nazie était nécessaire, était acquitté.

Je m'interroge encore sur les motifs de cette évolution. Avais-je tort, avec les Congrès nationaux de la Fédération, de fustiger le comportement de Georges Scapini ? Avais-je tort de considérer que les recommandations de ce dernier et de ses séides conduisaient à ne rien faire contre l'Allemagne nazie ? Avais-je tort, dans les Stalags, d'organiser les évasions, d'appeler au sabotage dans les usines, dans les fermes ?

L'acquiescement de Scapini fut ressenti par nous tous comme la condamnation de notre action patriotique.

Pourquoi faut-il qu'ici et là on se soit permis de justifier l'attitude de ce « collaborateur », même si, comme souvent dans ce cas, il pouvait prouver qu'il était intervenu pour défendre « un » juif...

Depuis longtemps je suis familiarisé avec le système qui a fait que l'on a accepté la déportation du travail dans les entreprises, dans l'administration de Vichy, que l'on a admis l'existence d'un commissariat aux affaires juives, et que tous ceux qui ont été choisis par Vichy, par Laval ou par d'autres pour ce faire peuvent pour leur défense dire qu'ils ont aidé quelque part une personne, qui, sans eux, aurait été déportée...

Je les plains...

NOTES

1. Fédération des fonctionnaires anciens combattants.
2. Carpentier, Robert Rémond, Roger Engel et moi pour l'AD de la Seine, Teissière, Fauvet, Ponroy pour l'Amicale.

3. Pour mémoire, la seule arme dont j'ai disposé dans la Résistance est celle qu'il m'avait remise. Il s'agissait d'un revolver qui avait appartenu à Josée Laval, la fille de Pierre Laval qui habitait l'appartement du ministre, au 127, rue de Grenelle. Il ne m'a jamais dit comment elle lui était venue entre les mains.

4. Roger Engel, ouvrier du Livre, photographe, avait été prisonnier de guerre à Erfurt. Résistant en captivité il avait été en liaison avec l'organisation allemande antihitlérienne « la Rose blanche » de Munich. Cette activité reconnue avait facilité son intervention pour que la ville d'Erfurt (RDA) érige dans son cimetière un monument à la mémoire des RG français morts en captivité sous les bombardements à Erfurt.

Il fut pour moi un collaborateur exceptionnel. Président de la Section des RG de Levallois-Perret, plus tard secrétaire remarquable de l'Union des Associations d'anciens combattants de l'ex-Seine, Roger Engel a marqué profondément l'Association. Austère, moraliste, dur pour lui-même, ouvert et généreux aux autres, il avait accepté, lorsque je le lui demandai en pleine crise avec la scission de l'Amicale, de quitter un emploi plus rémunérateur pour celui de secrétaire général de l'Association où il succédait à Henri Vogler.

Ses interventions le plus souvent écrites et longuement méditées, faites avec ce ton qui lui était propre, ont marqué les séances de nos Congrès départementaux et nationaux, les Comités directeurs fédéraux, le « Front des Barbelés ».

5. Georges Thévenin avec Jean Cornuau, était fondateur de l'Association de la Seine en 1945. Résistant et responsable de la Région parisienne du MNRG, vice-président de la Fédération, il n'avait cessé d'être membre du Comité fédéral depuis la création de la Fédération. Membre du Comité parisien de Libération, son action « prisonnier de guerre » était au-dessus de tout éloge.

6. Le « Combat Républicain », organe de presse de l'UDSR, était dirigé depuis longtemps par Joseph Perrin.

7. Union Générale des Fédérations de fonctionnaires (CGF).

8. On avait trouvé dans la voiture de Jacques Duclos deux pigeons morts, dont on allait faire le fondement d'une liaison colombophile, dirigée par Jacques Duclos, durant les manifestations... L'autopsie des volatiles devait démontrer que ces pigeonnaires avaient de trois à quatre semaines lorsqu'on les avait donnés à Jacques Duclos... pour les faire cuire.

9. Louis Devaux et Maurice Pinot seront d'ailleurs témoins de la défense lors du procès Scapini devant le Tribunal militaire de Paris.

10. Il peut être intéressant de savoir que cet « Albrecht » avait transmis les ordres du Führer par une note du 2 novembre 1940. Dans ses mémoires, G. Scapini n'en parle pas, mais reconnaît que le lendemain, 3 novembre 1940, il est convoqué par Pierre Laval qui le chargeait de se rendre à Berlin le plus rapidement possible pour mettre au point cette nouvelle situation.

Le « Gesandter Albrecht » était un envoyé plénipotentiaire allemand de haut niveau.

Quatre années plus tard, sa dernière rencontre avec Georges Scapini date de novembre 1944. Il était porteur d'une nouvelle note et informait ce dernier qu'il était mis fin à ses fonctions par Hitler (archives nationales F 9 2176).

Cette décision sera confirmée par le Général Westhoff dans une lettre du 19 janvier 1945 n° 330-45 au nom de l'Oberkommando de la Wehrmacht et en sa qualité de « Général major inspector ».

L'objet de cette lettre : puissance protectrice des RG français.

1) L'Ambassadeur Scapini et ses délégués sont démis.

2) Le service ayant fonctionné jusqu'à présent a changé de nom : Etat français — Service diplomatique des RG.

3) Le directeur du service est le général Bridoux. Le remplaçant du général sera le lieutenant-colonel Oudard, assisté du chef de bataillon Reully. (Archives nationales F 9 2670).

On trouve aussi une condamnation globale et virulente de l'action de Vichy, et de celle de l'Ambassadeur SCAPINI, dans la brochure de Jean MINEUR « La vérité sur les camps en Allemagne », parue clandestinement en 1942:

SOUFFRANCES ET LUTTES DES PRISONNIERS DE GUERRE

Notes et Impressions de Captivité
de Jean MINEUR

LA VÉRITÉ SUR LES CAMPS D'ALLEMAGNE

LES PRISONNIERS
ACCUSENT . . .

Imp. Commerciale du NOUVELLISTE

CONCLUSION

Voilà ce que je peux dire aujourd'hui sur les longs mois de souffrances et de luttes passés en Allemagne, dans l'enfer de la captivité.

Des centaines de milliers de mes camarades continuent aujourd'hui cette vie de brutes, à la merci des mercenaires nazis et des patrons rapaces pour qui le prisonnier est un esclave.

Je veux ajouter pour terminer, que la responsabilité des crimes et des mauvais traitements endurés par les prisonniers incombe autant aux traîtres de Vichy qu'aux bandits hitlériens eux-mêmes.

Pétain, Laval et Scapini ont tout fait pour entraîner les prisonniers dans le travail forcé pour Hitler ; jamais au cours de l'histoire on n'a assisté à une telle trahison envers des soldats désarmés, captifs dans un pays ennemi.

Les prisonniers de guerre français n'oublieront jamais cette période de leur existence et c'est en s'engageant dans la lutte contre les boches qu'ils accompliront leur premier geste vengeur.

Que partout les libérés patriotes dénoncent autour d'eux le scandale des camps et des kommandos de l'Allemagne nazie.

Que partout nos rapatriés crient bien haut à leurs camarades restés dans les camps, leur foi dans la victoire prochaine des peuples libres sur la barbarie chleuh.

Que dans toutes les villes et tous les villages de France, les prisonniers s'unissent et se joignent aux grands mouvements de la Résistance Française.

Pour la libération de la Patrie.

Pour la délivrance de tous les Prisonniers.

JEAN MINEUR.

Décembre 1942.

28

Les Prisonniers accusent...

Nous accusons

Pétain, Laval et Scapini, traîtres à la France et pourvoyeurs d'esclaves de Hitler, de nous avoir livrés sans défense à nos geôliers et bourreaux nazis et d'être ainsi responsables, au même titre que leurs maîtres de toutes nos souffrances et des crimes ignobles de la captivité.

Abroger la convention de Genève

En acceptant que « Vichy » joue le rôle de puissance protectrice des Prisonniers de Guerre Français, alors que Hitler dicte ses ordres au « Gouvernement » de la France, c'était nous livrer sans condition, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Accepter que les Prisonniers de Guerre soient contraints de travailler dans les usines de guerre

C'était exposer la vie de centaines de milliers de Français, au seul profit du Roi de Prusse, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Appeler les sous-officiers, puis les officiers, à travailler pour Hitler,

contre la France et nos Alliés, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Consentir que les Prisonniers soient embrigadés de force

et doublement menacés par la mort en participant dans les équipes nazies de la D. P. au sauvetage de l'Allemagne qui flambe et croûle sous les bombes, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

N'avoir pas protesté contre la création de camps de représailles,

et avoir toléré que des Prisonniers de Guerre Français, usant de leur droit de s'évader, soient envoyés à Rawa-Ruska et assassinés par centaines ou emprisonnés à la forteresse de Graudenz, plus souvent par suite de délation, que pour faute commise, et les avoir laissés sans défense, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Approuver l'assassinat des P. G. évadés.

Comme Scapini l'a fait au Stalag XI B, en déclarant lors de sa visite au camp en 1941 que : Ce Sang — celui des évadés, fusillés —

29

représente bien peu de chose à côté de celui que les Allemands versent à l'Est, pour la défense de l'Europe, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Proposer

Comme l'a fait la mission Scapini, que les « Gars » de Rawa-Ruska soient, quand cet enfer a dû être supprimé devant l'avance russe, envoyés dans les kommandos disciplinaires, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Adjurer les prisonniers de ne pas s'évader,

et les exhorter à la patience, c'est-à-dire, à demeurer captifs comme l'ont fait Scapini et Pétain, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Spéculer sur nos souffrances

pour une basse besogne de propagande en faveur de l'ennemi, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Avoir organisé la déportation

Sous prétexte de nous « relever » et avoir ainsi déportés plus d'un million de Français dans les bagnes industriels chleuhs, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

AVOIR ACCEPTE que 200.000 Prisonniers de Guerre soient transformés en esclaves de Saukel, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Avoir laissé nos gosses sans pain,

et nos familles dans le dénuement le plus complet, c'était compromettre la santé de nos enfants et la sécurité de nos foyers, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Avoir pourchassé nos évadés

Que la police de Vichy traquait et livrait à l'ennemi, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Avoir toléré, étouffé et facilité les Scandales

de détournements de denrées et vols de colis qui nous étaient destinés, en acquittant, comme à Cherbourg, Evreux et ailleurs, les détournateurs de Prisonniers de guerre et même, comme à Chalo-Saint-Mar, en condamnant les femmes de Prisonniers de guerre qui avaient intenté un procès à la présidente qui volait le tabac des prisonniers, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Avoir créé

Le « MOUVEMENT PRISONNIERS », pour utiliser les anciens captifs à soutenir la politique de « Collaboration » avec nos geôliers, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Avoir organisé les « CERCELES PÉTAÏN » qui sont, dans tous les Stalags, autant d'officines de mouchardage pour le compte des chleuhs, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Avoir fait libérer les mouchards,

Parce que « kollaborateurs » et agents de l'ennemi, cependant que des pères de familles de trois enfants demeuraient captifs, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

S'être tu quand Hitler a pris la décision de mobiliser dans sa D. C. A. 200.000 Prisonniers de Guerre ou Travailleurs civils, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Souhaiter la victoire de l'Allemagne (Laval).

C'est-à-dire des bourreaux de la France et de nos geôliers, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

Affirmer que seule l'Allemagne sauvera l'Europe (Ph. Pétain),

Alors qu'elle en est le bourreau, C'ETAIT NOUS TRAHIR.

**Trahir ! Trahir ! Trahir !
Trahir toujours et trahir encore !**

PETAÏN, LAVAL, SCAPINI n'ont jamais fait autre chose

**Que de trahir les Prisonniers !
Que de trahir la France !**

*La Région Bretonne
du Mouvement National des Prisonniers de Guerre
et Déportés.
(Organisation unifiée des Prisonniers et Déportés
de la Résistance Nationale.)*

L'extraordinaire étude d'Yves DURAND, dans son livre «La Captivité», référence s'il en est sur le sujet, souligne plutôt l'aspect insuffisamment efficace et l'ambiguïté de la Mission SCAPINI, son propos s'appuie sur des documents d'archives et des témoignages fiables, publiés en rouge dans les marges :

"Si l'on veut faire quelque chose pour nous, c'est bien de nous faire sortir, et non de nous aider à rester."

(Gérard LAFOSSE dans "Le Crack" journal du Stalag 369 - février 1943)

Mesures législatives en faveur des P.G.

Le gouvernement de Vichy prit aussi une série de mesures législatives en faveur des P.G. et de leurs familles : remises d'impôts, réduction au quart du loyer payé par les familles occupant un appartement ou une maison louée avant guerre par un P.G. ; renouvellement obligatoire des baux à ferme arrivant à échéance pour les agriculteurs ; maintien de leur emploi dans les entreprises où ils travaillaient avant guerre pour ceux des autres catégories professionnelles... Pour préserver les foyers de P.G. contre les effets désagrégateurs de l'absence, une loi du 26 décembre 1942 punissait sévèrement l'adultère avec une épouse de P.G.

Négociations avec l'Allemagne à propos des P.G.

Parallèlement, le problème des prisonniers de guerre fut un des objets des négociations entre le gouvernement de Vichy et les Allemands. L'esprit et le contenu de ces négociations sont aujourd'hui bien connus, grâce aux archives allemandes et aux études historiques auxquelles elles ont donné lieu (1). Les documents français conservés aux Archives nationales ou au Service historique de l'armée confirment ces analyses, en ce qui concerne la question des prisonniers de guerre.

La position adoptée en ce domaine par le Maréchal Pétain et son gouvernement s'inscrit dans la ligne de leur politique générale et s'inspire des mêmes principes. Quand il signe l'armistice en 1940 avec l'Allemagne, le Maréchal Pétain entend mettre fin à une situation dramatique, dont les quelque deux millions de prisonniers sont un des éléments les plus parlants. Mais, s'il le fait, c'est aussi qu'il croit la guerre proche de sa fin. A Vichy, on est persuadé que l'Angleterre ne tiendra pas. Il faut donc accepter l'inévitable : la défaite de la France et une dépendance durable de celle-ci à l'égard de l'Allemagne nazie victorieuse. Aussi, dès juin 1940, le Maréchal Pétain aurait-il voulu obtenir de Hitler les conditions, non d'un simple armistice, mais de la paix. Dès l'été 1940, au lieu de s'en tenir à la stricte et pure application de l'armistice - qui, il est vrai, se révèle pour la France un carcan - le Maréchal Pétain recherche avec l'Allemagne des relations d'Etat à Etat qui permettraient de régler les problèmes par une négociation, non plus entre belligérants ayant conclu une trêve, mais entre partenaires à la recherche de nouveaux rapports qu'il qualifie lui-même de "collaboration". Il rencontre, à sa propre demande, Hitler à Montoire. Laval, puis Darlan en 1941, et ensuite à nouveau Laval, discutent en son nom avec les responsables nazis. En se plaçant ainsi, volontairement, en dehors de l'armistice, en recherchant la discussion avec le vainqueur, le Maréchal et son gouvernement prenaient le risque de se lier à lui, de se placer plus encore sous sa dépendance.

(1) En premier lieu : Eberhardt Jäcke! - "La France dans l'Europe de Hitler" (Ed. A. Fayard) ; puis : R.O. Paxton - "La France de Vichy" (Ed. du Seuil).

Une fois ce choix fait, sur une erreur d'appréciation concernant l'issue de la guerre en 1940, le Maréchal Pétain n'en sortira plus, pas même lorsque l'occasion paraîtra s'offrir avec le plus d'évidence aux yeux de beaucoup, lors du débarquement des Alliés en Afrique du Nord, en novembre 1942.

C'est aussi pour que soit reconnue leur souveraineté sur tous les Français, y compris ceux que la défaite et l'armistice plaçaient sous la domination directe des Allemands - ceux de zone occupée et les prisonniers - que le Maréchal Pétain et son gouvernement ont adopté cette politique de négociations. Pour affirmer son autorité dans ces conditions, Vichy s'obligeait à obtenir l'accord des Allemands. Accord que ceux-ci ne donneraient évidemment pas sans contrepartie. Ajoutons que, pour un certain nombre au moins des hommes de Vichy, leurs convictions politiques faisaient apparaître le régime nazi comme un partenaire, non pas dangereux, mais au contraire souhaitable.

S'agissant des prisonniers de guerre, leur sort était réglé en principe par l'armistice. Son article 20 stipulait : "Les membres des forces armées françaises prisonniers de guerre de l'armée allemande resteront prisonniers de guerre jusqu'à la conclusion de la paix." La convention de Genève de 1929 devait, pendant ce temps, servir de base à leur traitement par leurs détenteurs, puisque les deux pays l'avaient signée.

Comme celle-ci le prévoyait, une puissance neutre assurait le rôle de protectrice des P.G. français en Allemagne, jouant les intermédiaires entre belligérants. En l'occurrence, cette puissance était les Etats-Unis. Or, le gouvernement de Vichy va se substituer à eux pour assurer lui-même la protection de ses prisonniers. Il sort ainsi du cadre des rapports normaux entre deux belligérants pour entrer dans des rapports de négociation dont il espère pouvoir tirer pour les prisonniers des avantages. Mais les Allemands écartent ainsi les possibilités d'intervention d'une puissance indépendante, sur laquelle ils n'avaient pas de prise, les Etats-Unis, alors que le gouvernement français n'était évidemment pas dans ce cas.

L'armistice, la convention de Genève, ne devenaient certes pas caducs pour autant. Mais il était admis qu'ils pouvaient être tournés, faire l'objet d'aménagements négociés. C'était se prêter à des rapports avec un partenaire ayant pour lui la force, qui détenait les P.G., pouvait les utiliser comme un gage, faire à leur propos du chantage. Dans ces conditions, le gouvernement de Vichy ne pourrait éviter les concessions. Il ne pourrait en outre échapper à toutes les interprétations, habiles ou grossières, de son attitude, de la part des Allemands auprès des prisonniers.

La "Mission Scapini"

Le "Service diplomatique des prisonniers de guerre" fut l'organisme mis en place par le gouvernement de Vichy pour se substituer aux Etats-Unis et assurer lui-même la protection des prison-

niers de guerre, en application du protocole signé à Berlin le 16 novembre 1940 qui faisait de la France la puissance protectrice de ses propres prisonniers. Scapini fut nommé par le Maréchal Pétain, avec le titre d'ambassadeur de France, chef du S.D.P.G. Lui-même ancien combattant de la Grande Guerre, devenu aveugle à l'occasion d'une blessure reçue le 9 novembre 1915, il avait avant guerre présidé l'Union des aveugles de guerre. Il avait aussi été député, siégeant sur les bancs de la droite, et il fut en juillet 1940 de ceux qui, à Vichy, poussèrent au vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Enfin, il avait figuré dans les années trente parmi les dirigeants du "Comité France-Allemagne", association qui préconisait l'entente entre les deux pays, au temps où l'Allemagne pourtant était devenue nazie. Il avait été reçu à Berlin en 1938 par le ministre des affaires étrangères d'Hitler, von Ribbentrop.

Dès le 31 juillet 1940, une lettre du Maréchal Pétain lui avait demandé de prêter son concours au "Service des prisonniers de guerre", avec mission "d'intervenir chaque fois que cela sera nécessaire auprès des autorités d'occupation et du gouvernement du Reich pour aplanir les difficultés éventuelles qui pourraient affecter le sort de nos prisonniers." Peu après, il entra en contact avec Otto Abetz, qu'il avait connu comme partenaire allemand au comité France-Allemagne et était devenu ambassadeur de Hitler dans Paris occupé. Par lui, il avait obtenu une rencontre à Berlin avec ceux qui allaient être, tout au long de sa mission de chef du S.D.P.G., ses principaux interlocuteurs allemands : le général Reinecke, responsable du service des prisonniers de guerre à l'O.K.W. et le docteur Bran qui, au nom de Ribbentrop, était chargé de "l'entretien du moral des prisonniers de guerre".

Le 20 août 1940, Scapini avait reçu par décret mission de "traiter avec le gouvernement allemand des questions relatives aux prisonniers de guerre". A ce moment-là, le S.D.P.G. n'existait pas encore ; seule la "délégation française auprès de la commission allemande d'armistice de Wiesbaden" était officiellement chargée des discussions concernant les P.G. avec les Allemands. Mais, quand tous leurs propres prisonniers leur auront été rendus par la France, comme le prévoyait l'armistice, les Allemands dissoudront la sous-commission "prisonniers de guerre" de la commission d'armistice. La délégation française auprès de cette commission n'ayant plus de partenaire, Scapini, qui devient alors le chef du S.D.P.G. nouvellement créé, reste le seul représentant du gouvernement français pour les négociations avec le Reich concernant les prisonniers.

La délégation en Allemagne de la mission Scapini

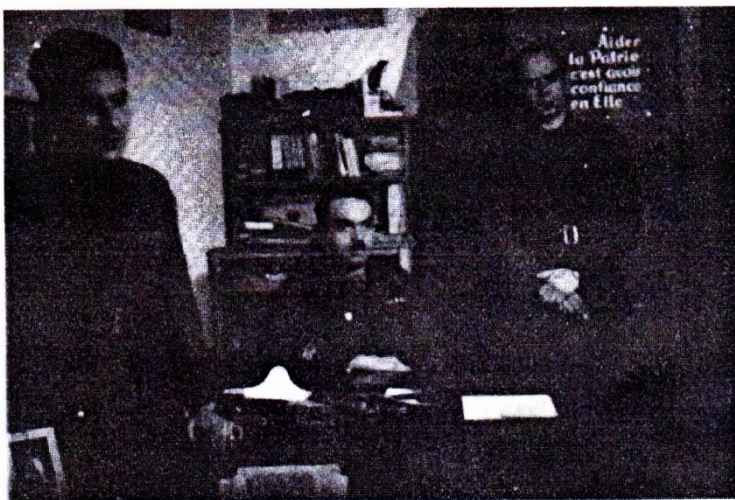
Le siège du Service diplomatique des prisonniers de guerre était à Paris où il avait toujours comme partenaire Otto Abetz et l'ambassade d'Allemagne qui assurait les liaisons avec l'O.K.W. En dehors des entretiens que Scapini lui-même allait avoir régulièrement à Berlin avec le général Reinecke et le docteur Bran, une "déléga-

Art. 4 du protocole du 16 novembre 1940 : "La mission de contrôle des prisonniers de guerre, telle qu'elle est prévue par l'article 86 de la convention de Genève du 27 juillet 1929, étant assumée par le gouvernement français, peut installer à Berlin une annexe de son bureau de Paris ; ce service comportera environ 10 personnes qui, désignées d'un commun accord avec le gouvernement allemand, recevront des permis de circulation spéciaux".

tion" du S.D.P.G. fut installée à demeure dans la capitale du Reich. Elle ne trouva ses assises définitives qu'au printemps de 1941, après avoir connu de sérieuses difficultés, dues en partie à des rivalités internes, en partie au mauvais vouloir allemand consécutif au renvoi de Laval le 13 décembre 1940.

La tâche confiée à la délégation était double. Elle avait pour mission première, comme prévu au protocole du 16 novembre, de remplacer les observateurs américains dans le contrôle du traitement accordé aux P.G. dans les camps et kommandos. A cette fin, elle comptait d'abord 10 puis 16 "inspecteurs", autorisés à circuler dans les Wehrkreis. Les premiers, au début, venaient de France. A partir du 23 mai 1941, avec l'accord des Allemands, un recrutement fut opéré parmi les P.G. eux-mêmes dans les Oflags. C'est alors qu'ils prirent le nom de "délégués" de la mission Scapini. Ils visitaient les camps en civil, toujours en principe par deux, accompagnés d'un officier allemand. Ils prenaient contact avec les hommes de confiance, leur donnaient les informations qu'ils tenaient de la mission, recueillaient auprès d'eux renseignements et doléances sur la vie dans les camps et les kommandos. Ils pouvaient également visiter les kommandos, soit systématiquement dans le cadre d'une circonscription, pour avoir une idée d'ensemble de la situation des P.G., soit en se dirigeant vers les kommandos où de graves problèmes étaient signalés. Tout cela, largement dépendant dans les faits de la bonne ou mauvaise volonté allemande. Les délégués rendaient compte ensuite de leurs visites à la délégation à Berlin.

En mars 1942, le rôle des délégués itinérants fut doublé par celui des officiers-conseils. Ceux-ci, également choisis dans les Oflags, étaient eux installés à demeure dans les Wehrkreis, logés en général dans le camp le plus important. Ils pouvaient ainsi assurer la liai-



L'officier-conseil du Stalag VII A aux côtés de l'homme de confiance collection de Grospron

"Les rapports avec la mission Scapini sont jugés sans intérêt" (rapatrié - Stalag XVIII A août 1943)

"L'opinion des P.G. est que la mission Scapini est un organisme inutile qui pratiquement ne fait rien" (rapatrié Stalag XVII B août 1942)

"Plusieurs visites de délégués ont eu lieu. En général, ces visites n'ont laissé aucun bon souvenir dans la mémoire des P.G., parce qu'elles n'ont apporté aucune amélioration de leur sort" (rapatrié Stalag IV B mai 1942)

"La mission Scapini est considérée comme nulle et les P.G. lui prêtent des sentiments collaborateurs" (rapatrié Stalag VII A août 1943)

"Les P.G. ont la nette impression que la mission Scapini n'a aucune possibilité" (rapatrié Stalag X C août 1943).

"A leur arrivée dans le camp, reconnaissent les services de Vichy, les délégués n'inspirent pas beaucoup confiance et il faut essayer de gagner cette confiance en leur parlant (aux P.G.) de la France du Maréchal et de la politique générale du gouvernement". (Note sur une réunion du 6 mars 1942 entre représentants du Secrétaire d'Etat à la guerre et du S.D.P.G. - Service historique de l'Armée - carton 8).

son permanente entre la délégation et les différents camps et kommandos d'une région.

La délégation avait également reçu du gouvernement de Vichy, avec l'accord des Allemands, un rôle psychologique et politique auprès des prisonniers de guerre. Elle avait en effet en partie pour fonction la charge de diffuser parmi les captifs l'esprit de la Révolution nationale, avec envoi de brochures multiples et en utilisant le truchement des "Cercles Pétain" des camps. Selon les cas, et selon l'époque, les membres de la délégation insistèrent plus sur l'un ou l'autre de ces deux aspects de la mission.

En août 1944, les autorités allemandes décidèrent de mettre fin à l'expérience des officiers-conseils. Peu de temps après, la délégation Scapini cessait aussi ses activités, à l'exception de ses services juridiques qui pouvaient encore être utiles aux P.G. poursuivis devant les tribunaux allemands. Elle refusait de faire allégeance à la "commission gouvernementale" constituée par de Brinon pour remplacer le gouvernement de Pierre Laval et du Maréchal Pétain, emmenés en exil à Sigmaringen. Au nom de cette commission gouvernementale, le général Bridoux entreprit de prendre le relais de la mission Scapini. A peu près tous les hommes de confiance et responsables de camps refusèrent tout contact avec lui.

Les témoignages des rapatriés, comme le résultat de notre enquête par questionnaire, tendent à montrer que le rôle de la délégation Scapini a été peu perçu. Son manque d'efficacité fait souvent juger avec sévérité son action. Les prises de position de certains délégués ou leur attitude maladroite, ainsi que leur apparente compromission avec les officiers allemands qui les accompagnent et auxquels ils paraissent trop soumis, ont le même effet. En revanche, quand les délégués se montrent actifs sur le terrain, même si cette activité ne donne pas de grand résultat, leur attitude est appréciée. En outre, si l'influence directe de l'action de la mission Scapini et de ses délégués sur le sort des P.G. a été estimée faible, sinon insignifiante, par la masse des P.G., elle a fait l'objet d'appréciations plus nuancées de la part des hommes de confiance de camps. Ceux-ci, dans leur effort constant pour améliorer le sort de leurs camarades, avaient, grâce aux délégués et aux officiers-conseils, la possibilité d'un recours auprès d'une institution revêtue en principe d'une autorité supérieure à la leur. Leurs réclamations, transmises à la délégation en même temps qu'à la Croix-Rouge Internationale, donnaient plus de poids à leurs interventions sur place auprès des autorités allemandes du camp.

Des bienfaits tangibles sur des points précis ont été rendus par certains services de la délégation ; service juridique entre autres et surtout service médical. Celui-ci a pu assurer notamment, lors des épidémies de typhus qui menaçaient les camps après l'arrivée en masse des prisonniers russes, l'acheminement depuis la France de grandes quantités de vaccin que les Allemands n'auraient sans doute pas fourni sans cela. Les visites de délégués de la "mission

Scapini” ont permis aux services français s’occupant des prisonniers de guerre de recueillir une masse d’informations sérieuses sur la situation des P.G. Et le S.D.P.G. pouvait, de ce fait, intervenir auprès des autorités allemandes pour protester contre les abus, réclamer des améliorations.

Cependant, ni les hommes de confiance qui faisaient appel à elle, ni la délégation elle-même et le S.D.P.G., ne se faisaient trop d’illusions sur l’efficacité réelle de leurs interventions. Comme le note Scapini lui-même dans ses mémoires (p. 57) : “Hélas ! Il n’était pas rare que les promesses faites ne fussent pas tenues.”

Le plus délicat toutefois, dans la mission des délégués et des officiers-conseils, venait de l’ambiguïté dangereuse dans laquelle les plaçait l’esprit général qui avait présidé à l’institution même du S.D.P.G. et inspirait sa démarche auprès des Allemands. Comme nous l’a écrit le 22 juin 1978 un ancien “officier-conseil”, “une certaine ambiguïté planait sur les objectifs et l’action des officiers-conseils, du fait de la politique de collaboration du gouvernement du Maréchal Pétain.”

*“La mission Scapini a certainement tenté beaucoup en faveur des P.G. français mais j’ai l’impression que ses débuts collaborationnistes ne lui ont guère facilité la tâche au moment où, en son sein, un revirement très net s’est produit” (rapport de l’homme de confiance **Stalag XVIII C**).*

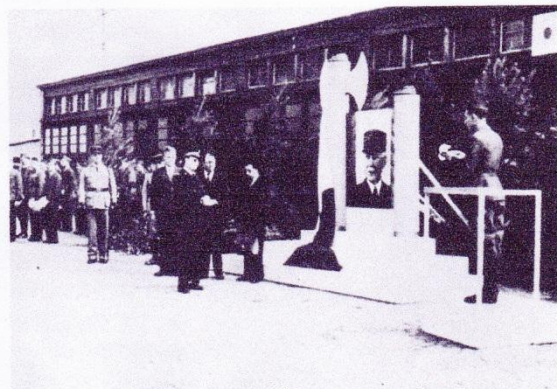
*“Si la position de la mission Scapini a été fautive (la comparaison avec les P.G. anglais et américains le montre) il serait injuste de dire que les visites de ses délégués laissaient les Allemands indifférents, surtout depuis 1942. Les visites étaient toujours pour eux une inspection entraînant la nécessité de “se justifier” ou de “paraître justes” (homme de confiance **Stalag VII A**).*



Scapini au Stalag III A envoi de Voskertchian



Scapini au Stalag VI G - extrait d’une brochure éditée par le S.D.P.G.



Dans un rapport du 30 mars 1941 au Secrétariat d'Etat à la guerre, Scapini critique les négociateurs français à la commission de Wiesbaden - ses prédécesseurs - de n'avoir point adopté un point de vue de politique globale. Il écrit : "Il faut observer que les problèmes qui se posent entre la France et l'Allemagne ne sont pas compartimentables. Ou ils sont susceptibles d'une règlement d'ensemble, ou ils deviennent insolubles... Des libérations anticipées ou des mises en congé de captivité sont étroitement fonction de la politique générale des gouvernements français et allemand..."

(Les négociateurs de Wiesbaden) ont demandé des libérations uniquement en relation avec les besoins des industries françaises qui pourraient travailler pour l'Allemagne. Il eût fallu au contraire montrer aux Allemands que l'intérêt de l'Allemagne était de mettre la France vis-à-vis d'elle à peu près dans la situation de l'Amérique à l'égard de l'Angleterre. S'il n'y avait pas en Amérique un climat favorable à l'Angleterre, les Etats-Unis seraient hors d'état d'envisager la fourniture d'armements importants. S'il n'y a pas en France une atmosphère favorable à l'Allemagne, il n'y a pas non plus de fourniture d'armements possible." (Service historique de l'Armée - carton 7)

Initiatives et concessions françaises en 1940 et 1941

Scapini était un partisan déterminé du rapprochement franco-allemand, comme le montrent son action avant guerre au comité France-Allemagne et ses relations de cette époque avec Abetz. A celui-ci, le 9 septembre 1940, il rappelle "les relations anciennes que nous avons toujours entretenues et notre collaboration tenace pour l'entente entre nos deux nations". Il poursuit : "Je n'ai pas changé d'opinion. Dans quelque hypothèse que nous nous trouvions, de quelque manière que tourne le sort, mon sentiment sur le problème européen ne change pas. L'amitié, la bonne entente, voire même plus, entre la France et l'Allemagne, quelle que soit la situation de la France et quelle que soit la situation de l'Allemagne, conditionnent pour moi les possibilités d'une paix solide et prospère en Europe" (1). Il y a donc, dans la démarche de Scapini, une dimension politique, qui rejaillit sur la manière dont il conçoit la défense des prisonniers de guerre.

Dans la tâche qui lui est confiée, négocier avec l'Allemagne nazie victorieuse lui paraît, comme à l'ensemble du gouvernement de Vichy, une nécessité, nonobstant - et même en raison des conditions dans lesquelles la France vaincue et en partie occupée se trouve placée vis-à-vis de son vainqueur hitlérien. Dans ses mémoires, il explique que le "droit", en l'occurrence la Convention de Genève, n'était pas de nature à régler les problèmes posés par la masse inattendue des captifs français, la guerre ne connaissant d'ailleurs que des rapports de force. Il fallait donc, selon lui, travailler à côté des règlements officiels, discuter avec les Allemands et pour cela placer les questions concernant les prisonniers de guerre dans le cadre d'une négociation politique d'ensemble sur les relations franco-allemandes en général.

Les arguments qui seront avancés dans les rencontres avec les responsables allemands pour obtenir d'eux des avantages en faveur des prisonniers iront dans ce sens. On fera valoir l'intérêt qu'a l'Allemagne à libérer les prisonniers afin que règne en France un esprit favorable à son égard, susceptible de faciliter la contribution française à la collaboration européenne. Ou bien on mettra en avant que seule une politique conciliante de l'Allemagne est de nature à "amener les prisonniers de guerre français à une compréhension claire de la situation nationale et européenne qui déterminera chez eux un travail de bonne volonté" (note verbale du 18 février 1942) (2).

La politique ainsi définie est conforme à celle mise en pratique au plus haut niveau par le Maréchal Pétain lui-même, au début de l'automne 1940, dans la période qui précède Montoire, politique qui sera reprise, après l'éclipse consécutive au 13 décembre, au printemps de 1941. C'est l'époque où les responsables de Vichy prennent d'eux mêmes des initiatives pour obtenir la négociation

(1) A.N. F9 2177.

(2) A.N. F9 2176

qu'ils souhaitent avec les dirigeants du Reich. A ceux-ci, ils sont conduits à faire des propositions dans l'espoir de les amener à accepter de se placer sur le terrain des intérêts réciproques entre deux partenaires. C'est ainsi que fut avancée, du côté français et pour la première fois, l'idée de remplacer les prisonniers français par des travailleurs, idée qui sera reprise et mise en pratique en 1942 par Laval sous le nom de la Relève. Scapini y fait allusion dans ses mémoires et dit de celle-ci : "L'idée en était ancienne ; elle remonte au début de la captivité. Je l'avais moi-même envisagée en septembre 1940, en proposant aux Allemands de libérer trois prisonniers de guerre pour un travailleur que nous leur fournirions".

De fait, la note, datée du 25 septembre 1940, remise à Berlin au général Reinecke le 27 septembre, dont copie est conservée aux Archives Nationales (cote F9 2176), s'exprime ainsi :

"On conçoit que, pour un pays encore en guerre et que l'ampleur de ses victoires a amené à occuper la plus grande partie de l'Europe continentale, le problème de main-d'œuvre se pose avec une certaine acuité. Il est naturel que l'Allemagne songe à utiliser les possibilités de main-d'œuvre que représentent les prisonniers de guerre, surtout lorsqu'ils sont en nombre aussi considérable.

La main-d'œuvre prisonnière est une main-d'œuvre à mauvais rendement parce qu'elle est improvisée et que le réflexe naturel du prisonnier le met dans un état psychologique défavorable. En se plaçant sous ce seul angle, ne serait-il pas possible d'envisager une sorte de système compensatoire qui jouerait par exemple de la manière suivante :

Le gouvernement allemand ferait connaître au gouvernement français ses besoins en main-d'œuvre par catégories. Le gouvernement français réunirait la main-d'œuvre désirée par le gouvernement allemand. Les salaires de cette main-d'œuvre seraient à la charge du

gouvernement français. Ils seraient payés soit par l'industriel employeur, soit par le gouvernement allemand et compensés par le gouvernement français sous une forme qui serait déterminée d'accord entre le gouvernement français et le gouvernement allemand. En contrepartie, l'autorité militaire allemande mettrait en congé de captivité un certain nombre de prisonniers à calculer en raison de X... prisonniers pour une unité de main-d'œuvre fournie, le coefficient X... étant déterminé d'accord entre le gouvernement français et le gouvernement allemand."

Cette première idée de la Relève est significative de l'esprit dans lequel on concevait, en 1940, les discussions avec l'Allemagne concernant les prisonniers. Croyant que la France, sortie de la guerre, pourrait obtenir de l'Allemagne victorieuse des solutions au problème des prisonniers, et même leur libération, on accepte de prendre en compte et de satisfaire les intérêts allemands en ce domaine, de compenser la libération des prisonniers par l'envoi, aux frais de la France, d'ouvriers français dans les entreprises allemandes. On notera qu'à l'automne 1940, le gouvernement de Vichy était préoccupé autant par le problème du chômage, massif en France, qu'il craignait de ne pouvoir résorber, que par le problème des prisonniers. Contrairement à la Relève de 1942, qui sera organisée en réponse à la pression allemande, la proposition de l'automne 1940 est due à une initiative française, à une époque où on s'illusionne à Vichy sur les possibilités d'obtenir du Reich la prise en compte des intérêts français, époque que l'ancien chef de cabinet du Maréchal Pétain, du Moulin de Labarthète, a justement

Extrait du compte rendu de la réunion entre l'ambassadeur Scapini et le général Reinecke à Berlin le 20 mai 1941 : "L'ambassadeur déclare que, la guerre se prolongeant, il serait urgent, pour des raisons sociales, économiques et politiques, de débarrasser le problème des prisonniers de la psychose du fil de fer barbelé ; que, compte tenu des nécessités de main-d'œuvre, il ne serait pas impossible de concevoir que les prisonniers pourraient être transformés, dans certains cas, en travailleurs libres. Le général Reinecke n'a pas écarté cette suggestion". (A.N. F9 2176)

Déclaration concernant le travail des officiers du Secrétariat d'Etat à la guerre, adressée à Scapini - 18 novembre 1942 (A.N. F9 2861) :

"Le général de corps d'armée, Secrétaire d'Etat à la guerre, confirme les termes de l'article 27 de la convention de Genève du 27 juillet 1929, termes selon lesquels : "Les belligérants pourront employer comme travailleurs les prisonniers valides selon leur grade et leurs aptitudes, à l'exception des officiers et des sous-officiers. Toutefois, si des officiers ou assimilés demandent un travail qui leur convient, celui-ci leur sera procuré dans la mesure du possible." Ainsi, les officiers d'active et de réserve prisonniers de guerre, désireux d'occuper un emploi, peuvent travailler pendant la durée de leur captivité sans crainte de préjudice pour leur situation personnelle acquise en France.

Il a toujours été dans les traditions de l'armée française que les officiers suivent en toutes circonstances le sort réservé à leur troupe. Cette tradition doit être maintenue même pendant les jours de captivité où la troupe est utilisée à travailler pour la puissance détentrice."

appelée dans ses mémoires "le temps des illusions".

De nouvelles initiatives seront prises au printemps de 1941, quand l'amiral Darlan essaie - après les moments difficiles consécutifs au renvoi à Laval le 13 décembre 1940 - de renouer avec le Reich le fil des négociations. De cette époque date, en ce qui concerne les prisonniers, la première idée de la Transformation.

On le voit, Laval n'est nullement l'inventeur ni de la Relève, ni de la Transformation. Celles-ci sont des propositions faites aux Allemands au temps du premier Vichy, celui de la "Révolution Nationale" triomphante et de la recherche active de la collaboration sous l'impulsion directe du Maréchal Pétain. En fait, à ce moment de la guerre, les Allemands n'étaient nullement désireux de modifier en quoi que ce soit le statut des prisonniers dont l'utilisation dans les kommandos suffisait à satisfaire leur besoin en main-d'œuvre. Ils ne donnèrent donc suite à aucune de ces deux propositions. Scapini, pour sa part, tira sur ce point la leçon de ses échecs et, instruit par l'expérience, lorsqu'en 1942 Laval institua pour de bon la Relève, il s'y déclara défavorable.

Plus ou moins rapidement, les négociateurs français ont pu s'apercevoir qu'en fait, les Allemands n'étaient disposés à tenir compte que de leurs propres intérêts. On ne peut entrer en discussion avec eux qu'en acceptant de se placer sur le terrain de leurs exigences, auxquelles le représentant français ne peut répondre que par des concessions, au risque d'apparaître comme complice des mesures prises par l'autorité allemande en dehors des règles de la convention de Genève.

Tel a été le cas, on l'a vu, en ce qui concerne les sous-officiers réfractaires. Les responsables français s'efforcent d'éviter aux P.G. les conséquences des exactions allemandes et protestent contre elles ; mais la Convention de Genève est interprétée du côté français, comme du côté allemand, de manière à éviter qu'il y ait conflit et dans un sens qui, finalement, contribue à démobiliser l'opposition des sous-officiers au travail.

De la même façon, le gouvernement de Vichy en vient à "autoriser" les officiers français prisonniers à s'engager par convention à travailler pour le Reich. Dans un compte rendu de la sous-direction des prisonniers de guerre à Vichy, en date des 20-21 novembre 1942, on relève, à propos du travail des officiers : "Le Secrétariat d'Etat à la guerre vient d'établir le texte d'une lettre destinée à tous les doyens d'Oflags ; cette lettre rappelle les dispositions de l'article 27 qui autorise les officiers aussi bien d'active que de réserve à travailler. Puis le Secrétariat d'Etat à la guerre déclare que c'est une tradition dans l'armée française que les officiers partagent les peines de leurs hommes : "ceux-ci travaillent, il est donc souhaitable que ceux-là travaillent également". Cette circulaire, est-il ajouté, "ne devra en aucun cas être diffusée par la presse ou par la radio".

Le 19 septembre 1941, le général Reinecke fait connaître à Scapi-

ni que les Allemands ont inauguré la suppression de la garde dans les kommandos où il n'y a pas eu d'évasions des Wehrkreis VIII et XII. Cette mesure de "surveillance allégée" a été prise par les Allemands au moment où la guerre engagée contre l'URSS les oblige à utiliser au front le plus grand nombre possible de leurs troupes. Reinecke reconnaît à cette occasion que les bons soldats ont normalement le désir de rejoindre leur patrie. Il voudrait cependant obtenir des responsables français qu'ils acceptent de faire prêter à ces prisonniers "libres" un serment de ne pas s'évader.

Du côté français, les comptes rendus des négociations Scapini-Reinecke, comme les documents échangés entre le S.D.P.G., les services du Secrétariat d'Etat à la guerre et l'amiral Darlan lui-même, alors vice-président du gouvernement sous l'autorité du Maréchal Pétain, montrent dans quel embarras cette demande a placé les responsables français. On a hésité sur la réponse à donner, allant jusqu'à admettre un moment qu'un engagement de ne pas s'évader pourrait être prêté, non devant les autorités allemandes, mais en présence de l'homme de confiance du camp ou du kommando, "qui devrait, au préalable, préciser au P.G. en cause les conditions de son engagement" (note à Reinecke du 11 décembre 1941). Cependant, le 6 janvier 1942, le représentant du gouvernement français explique que celui-ci ne peut donner l'ordre aux P.G. de ne pas s'évader, car ce serait contraire à la convention de Genève.

Un autre cas se présente avec l'emploi par les Allemands des P.G. français dans des usines de guerre. Le sujet vient en discussion entre Scapini et Reinecke en février 1942, à la suite de la protestation de 7 kommandos contre cette violation, à leur détriment, de la Convention de Genève. En l'occurrence, il s'agit bien en effet d'une violation pure et simple, l'article 31 de la Convention interdisant formellement l'emploi des prisonniers de guerre dans de telles conditions. Le négociateur allemand fait alors remarquer que "sur bien des points, la Convention était largement dépassée puisqu'aussi bien le gouvernement allemand avait accordé des conditions de traitement et des libérations qui n'étaient pas prévues par la Convention visée. Qu'au surplus, l'orientation de la politique française et les négociations en cours donnaient aux rapports entre la France et l'Allemagne un tour qui permettait des vues beaucoup plus larges en fonction du travail en commun pour une reconstruction de l'Europe". Son interlocuteur français répond qu'il est "disposé à prendre la responsabilité d'expliquer et de faire expliquer aux prisonniers de guerre les raisons pour lesquelles de fait l'article 31 de la Convention était dépassé", ajoutant que, si des mesures de compensation en faveur des prisonniers ne venaient pas appuyer ces interventions, il doutait de leur efficacité. (A.N. F9 2176)

Ces exemples montrent dans quel jeu dangereux s'étaient engagés le gouvernement de Vichy et ses représentants en se plaçant sur le terrain des négociations entre partenaires au lieu de s'en tenir au

"Il est extrêmement dur de demander à des soldats de ne pas s'enfuir de captivité ; c'est seulement au cas où une détente marquée de la politique générale se produirait que l'on pourrait leur demander de ne pas s'évader".
(Entretien du 19 septembre 1941)
(A.N. F9 2176)

"Le gouvernement français est d'accord avec M. Scapini pour ne pas adresser de protestation au cas où les P.G. seraient employés dans les industries de guerre. M. Scapini prendra toutes précautions utiles pour informer les Allemands de cette décision sans engager le gouvernement." (Rapport du Secr. d'Etat à la guerre après entretien avec l'ambassadeur Scapini le 14 mars 1942) - Service historique de l'Armée - carton 7.
(Le général Reinecke ne demandait d'ailleurs pas de prise de position officielle du gouvernement).

Bilan établi le 17 novembre 1947

Nombre total de P.G. transférés en

Allemagne : 1.580.000

Evadés : 70.000

**Rapatriés Anciens combattants :*

59.359

**Pères et soutiens de famille :*

18.731

Service de santé : 32.740

Malades, blessés : 183.381

Décédés dans les hopitaux : 4.216

**Militaires de carrière libérés pour encadrement : 1.422*

Sauveteurs : 232

Services rendus : 81

**Spécialistes : 14.490*

**Relève : 90.747*

Alsaciens-Lorrains : 7.681

Dieppois : 1.580

**Administration publique (1) :*

17.751

**Veufs : 123*

Cas humanitaires : 273

Récompense : 8

**Cultivateurs : 18.127*

**Cheminots : 1.710*

**Ingénieurs agronomes : 381*

Divers et indéterminés : 81.076

Mission de propagande : 4

**Rapatriements dus à l'action de Vichy.*

(1) Il semble que soient comptés les libérés de France en 1940, soit environ 10.000.

seul respect des textes régissant les relations entre belligérants. Compte tenu des rapports de force très inégaux, qu'ils ne pouvaient ignorer, ils devaient fatalement être amenés à des concessions, plaçant parfois les P.G. eux-mêmes dans une situation ambiguë où ils ne pouvaient plus savoir où était exactement leur devoir.

Sur un point cependant, Scapini fait montre d'une grande fermeté sur le principe, lors d'un entretien du 23 décembre 1941 : "Le général Reinecke informe l'ambassadeur qu'il attacherait le plus grand prix, étant donné le point de vue du gouvernement allemand et de la population allemande sur la question juive, à ce que 185 sous-officiers israélites non volontaires pour le travail, soient affectés à des Arbeitskommandos et rassemblés dans un seul et même camp avec les autres sous-officiers israélites. L'ambassadeur répond qu'il posera la question au gouvernement français, mais qu'en tout état de cause, ces sous-officiers ont été des soldats dans l'armée française et doivent, de ce fait, jouir pendant leur captivité des dispositions appliquées aux combattants prisonniers de guerre de l'armée française. Les dispositions prises par le gouvernement français à l'égard des Israélites sont d'ordre intérieur." (A.N. F9 2176)

Au demeurant, on le verra, la Wehrmacht respecta effectivement, tout en leur infligeant parfois des brimades particulières, la qualité de soldats des prisonniers juifs qui furent ainsi soustraits, en plein Reich nazi, au sort de leurs coreligionnaires.

Libérations

Il faut mettre en regard les résultats obtenus par la négociation, en particulier la libération d'un certain nombre de prisonniers. Cette libération était, on l'a vu, l'objectif majeur initial du gouvernement et de l'ambassadeur Scapini. Faute de pouvoir obtenir le retour global de la totalité des P.G., ils s'efforcent d'obtenir des Allemands la libération de certaines catégories d'entre eux. Un nombre non négligeable de P.G. furent effectivement rapatriés pendant la guerre. Le bilan statistique en a été dressé par les services du ministère des anciens combattants, en date du 17 novembre 1947.



Accueil de rapatriés en gare de Mâcon
envoi de J. Delore

Du nombre de ces rapatriements, une partie importante ne peut, bien entendu, être imputée au bénéfice des négociations menées par Vichy. Les malades et blessés, les membres du corps de santé entre autres, furent rapatriés simplement en raison des clauses de la Convention de Genève. Tout au plus, le S.D.P.G. put-il faciliter ces rapatriements dans certains cas, en fournissant les trains nécessaires. On verra que ces retours en France, ceux des malades et blessés notamment, ne s'effectuèrent pas toujours dans les meilleures conditions. Ils eurent souvent à souffrir des relations entre la France et l'Allemagne, notamment à la suite de l'évasion du général Giraud.

Seuls doivent leur rapatriement anticipé à l'action de Vichy les

"Dans tous les domaines, on constate que les Allemands pratiquent de plus en plus la politique du "pourboire". A chacun des négociateurs français, ils s'efforcent de donner satisfaction sur de petits points particuliers et intéressants tout spécialement leur vis-à-vis; moyennant quoi ils peuvent refuser des demandes beaucoup plus importantes au point de vue général". (Compte rendu du S.D.P.G. à Vichy 9/10 octobre 1942) (A.N. F9 2177).

Stalag VII/A
Kommandantur

Moosburg, den 5. Dez. 1941

Entlassungsschein
für das unbesetzte französische Gebiet.

DOCUMENT DE LIBERATION

(valable pour le territoire de l'Etat Français - territoire non-occupé)

Der französische Kriegsgefangene: Erk.Nr. VII/A 81913
Le prisonnier de Guerre français, Matricule Wg.

Uffz. Hugot Gustave 7.5.1911
Dienstgrad Zu- und Vorname geb. am
grade nom et prénom né le

in Henin-Liétard

der sich bis zum heutigen Tage in deutscher Kriegsgefangenschaft befand, ist ins unbesetzte Frankreich entlassen worden. Diese Entlassung erfolgt gemäß Entscheidung des Führers auf Grund der Anträge der französischen Regierung.

Die Einreise in das unbesetzte Frankreich erfolgt in geschlossenen Transporten.

Dieser Entlassungsschein gilt gleichzeitig als Passierschein zur Einreise in das unbesetzte Frankreich und dient dem Kriegsgefangenen als Ausweis über die Entlassung aus der Kriegsgefangenschaft.

qui se trouvait jusqu'à ce jour en captivité allemande est renvoyé dans sa patrie dans le territoire français non-occupé suivant la décision du Führer, sollicitée par les demandes du Gouvernement Français.

L'entrée du territoire français non-occupé se fait exclusivement en transport officiel.

Ce document est valable comme permis d'entrée du territoire non-occupé et sert de papier documentaire concernant la libération de la captivité.

Der Kommandant

Grund der Entlassung:
Wiedereinstellung in die
franz. Kriegsmarine.



OBJET: Réincorporation dans
l'armée Française.
GRUND: Wiedereinstritt in die
französische Armee.

Oberst

IX le 8 Dec 41
PAYÉ 400 Francs

Fiche de libération comme marin du
P.G. G. Hugot - Stalag VII A



On trouve toutefois une analyse plus positive de ce que fut la Mission SCAPINI et les témoignages nuancés d'anciens PG, libérés par anticipation et engagés dans les divers services d'aide à leurs camarades captifs, grâce à l'ouvrage collectif « Dossier PG-Rapatriés », rédigé par Jean VEDRINE dans les années 70, d'après les témoignages recueillis auprès de 80 d'entre eux:

DOSSIER PG - RAPATRIÉS

1940 - 1945

*Recueil de témoignages, d'informations et de commentaires
sur les activités, en France, des Prisonniers de Guerre (PG),
évadés ou rapatriés avant 1945,
dans l'administration PG, l'action sociale PG, la résistance PG*

sous la responsabilité
de

Jean VEDRINE

ASSOCIATION des COMBATTANTS
et PRISONNIERS de GUERRE

...

Section du XVII^e

TOME I

80, Rue Boursault - Tél. 48.27.81.06
C.C.P. PARIS 7267-58 H

2^{ème} EDITION

INTRODUCTION (JV)

NOTES EXPLICATIVES

Informations et renseignements d'ordre général sur la captivité et les PG

Descriptions des services, organismes et organisations mentionnés dans le dossier

CHRONOLOGIE PG

Décisions et faits relatifs à la captivité et aux PG situés dans une chronologie sommaire de la période de 1939-1945

POSTFACE (JV)

TABLE

Dénominations des services et organismes décrits dans le Dossier et références

INDEX

Noms des personnes les plus souvent citées dans le Dossier et références

MINI-DOSSIERS

Répertoire des documents d'époque déposés à la BDIC

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

(Le Tome II contient des TEMOIGNAGES et un AVANT-PROPOS)

...

DOSSIER PG - RAPATRIÉS 1940 - 1945

98, rue de Colombes, 92600 ASNIÈRES

Association sans but lucratif, déclarée le 19.2.1980 - J. O. 2.3.1980

DOSSIER PG-RAPATRIES.Notes explicatives.

<u>SERVICE DIPLOMATIQUE</u> <u>DES PRISONNIERS DE GUERRE</u> SDPG
<u>DELEGATION FRANCAISE DE BERLIN</u> DFB (Mission SCAPINI)

A.P.

Son objet étant limité à l'action, en France, des anciens Prisonniers, le DOSSIER PG-RAPATRIES ne comprend pas de documentation sur la captivité proprement dite. Ce n'est donc pas ici la place d'une étude détaillée ou d'une analyse du SERVICE DIPLOMATIQUE DES PG (SDPG), qui s'occupe uniquement des PG en captivité.

Cependant, nous avons décidé de présenter cette NOTE EXPLICATIVE sur le SDPG, étant donné l'extrême importance de tout ce qui concerne la captivité pour les anciens PG et leurs familles, pendant la période qui nous intéresse.

Rappelons seulement que toutes ces Notes sont sommaires et n'ont pas de valeur exhaustive, elles n'ont pour objet que de donner des indications, des repères aux chercheurs.

*
*

Il importe de distinguer nettement les deux missions qui ont été confiées successivement à Georges SCAPINI, député de Paris, Président de l'Association des Aveugles de guerre.

- a) La négociation avec l'Allemagne des mesures propres à améliorer le sort des Prisonniers de Guerre et de leur libération.

Le SERVICE DIPLOMATIQUE DES PRISONNIERS DE GUERRE (SDPG) a été créé d'abord à cet effet le 22.9.1940 (G. SCAPINI est déjà chargé d'une mission de cet ordre par lettre du 31.7.1940)

- b) Le rôle de "puissance protectrice" des PG français, prévu par la Convention de Genève du 27.7.1929, pour contrôler l'application des dispositions de cette convention, relative aux conditions de vie des PG en captivité.

Ce rôle est exercé normalement par une puissance neutre dans le conflit. C'était, pour les PG français, depuis le début de la guerre, celle des USA. A partir du 16.11.1940, dans des conditions précisées plus loin, c'est la France qui devient elle-même "puissance protectrice" de ses propres prisonniers et le gouvernement confie également cette seconde mission à G. SCAPINI, Chef du SDPG, promu, entre temps, Ambassadeur de France. La discussion est ouverte sur l'opportunité de la prise en charge de cette responsabilité par la France.

Dans la Convention de Genève (Art 86) et dans les Actes annexes, il est mentionné que la puissance protectrice peut utiliser, pour la visite des camps, des personnes de la même nationalité que les Prisonniers.

La décision gouvernementale de prendre en charge la protection des PG français est l'objet de critiques et de réserves de la part de plusieurs personnalités françaises notamment au Ministère des Affaires Etrangères et à la Direction des Services de l'Armistice.

/...

Le SERVICE DIPLOMATIQUE DES PG (SDPG), appelé couramment "Mission SCAPINI", (on évoque ainsi le SDPG lui-même ou sa délégation à Berlin) dépend directement du Maréchal, Chef de l'Etat, qui délègue ses pouvoirs à ce sujet au Ministre de la Défense nationale, mais le budget du service est inclus dans celui du Ministère des Affaires étrangères.

En fait, le SDPG est pratiquement indépendant. Il est en contact, périodiquement, avec certains membres du Cabinet du Chef de l'Etat et des membres du Gouvernement, avec la Délégation générale du Gouvernement dans les territoires occupés, avec la Direction des Services de l'Armistice. Il reçoit peu de directives précises, mais il y a souvent des interférences entre son action et celles d'autres instances gouvernementales.

Il coopère activement et, semble-t-il, sans difficulté, avec les services et organismes qui s'occupent aussi des PG ou de leurs familles et notamment avec la Direction du Service des PG (DSPG), le Comité Central d'Assistance aux PG (CCAPG), la Croix-Rouge Française (CRF), le Secours National, la Famille du Prisonnier, les Aumôneries - et, à partir de la création de ce service en septembre 1941, avec le Commissariat général aux PG et aux familles des Prisonniers. Le SDPG est en relations régulières avec diverses autorités allemandes : OKW, Affaires Etrangères (section d'information de l'office allemand des Affaires Etrangères : Dienststelle von RIBBENTROP), Administration militaire à Paris, Ambassade d'Allemagne à Paris.

Le SDPG a également des rapports qui paraissent étroits, confiants et efficaces avec le Comité International de la Croix Rouge (CICR) à Genève et avec ses représentants en Allemagne (Dr MARTI, notamment).

Le siège du SDPG est à Paris, rue Cortambert. Il a, à Berlin, une représentation importante, la DELEGATION FRANCAISE DE BERLIN (DFB), plus particulièrement chargée de l'inspection des camps. L'Ambassadeur SCAPINI réside habituellement à Berlin.

Activités du SDPG (d'après les textes officiels et les témoignages) :

- négociations avec les Allemands pour obtenir les libérations prévues par les Conventions internationales (malades, infirmiers, etc)
- négociations avec les Allemands pour obtenir d'autres libérations.
- interventions en tant que "puissance protectrice" (auprès de l'OKW) pour tout ce qui concerne l'application des dispositions des Conventions de Genève dans les camps.
- interventions dans les camps (inspections, contrôles, etc)
- interventions pour le transfert des fonds, de pièces administratives et juridiques, etc, entre les camps et la France
- défense juridique des PG déferés devant les tribunaux allemands
- relations avec les familles des PG (renseignements, interventions, secours exceptionnels)
- représentation des intérêts des PG en captivité auprès des Autorités françaises
- information des PG sur la vie en France, sur les transformations intervenues aux plans administratif, politique, économique et social.

De toute façon, la mission confiée à G. SCAPINI est redoutable par son ampleur et sa complexité. Elle est encore aggravée par l'ambiguïté de sa double position de garant d'une Convention internationale et de représentant du Gouvernement d'un pays dépendant, dont les PG sont les ressortissants.

Il faut savoir que l'action du SDPG et surtout celle de son Chef, l'Ambassadeur SCAPINI, ont été très controversées. Ce n'est pas notre objet de les décrire ici, de les analyser, de les apprécier. Notons seulement quelques conclusions sommaires tirées de l'examen des témoignages, des documents et de nombreux papiers d'archives, qui sont à la disposition des lecteurs/chercheurs désireux de poursuivre une étude plus complète de cette activité, en dehors des polémiques.

- 1 - L'aspect positif de l'action de l'Ambassadeur SCAPINI est aussi nettement perçu par les témoins directs (et d'abord par les bénéficiaires) que l'aspect négatif de ses interventions publiques l'est par les spectateurs-auditeurs, dans les camps et dans les Kommandos. Cette contradiction est surtout évidente, d'après la documentation disponible, pour les problèmes aigus comme les évasions, les conditions et la nature du travail des soldats PG, le travail des sous-officiers, la Relève, les cercles d'études politiques.

On note que l'Ambassadeur lutte vigoureusement et habilement contre les transgressions de la Convention de Genève, contre les mauvais traitements et les brutalités, les carences, dont souffrent les PG. Dans les entretiens privés ou discrets, il traite ses interlocuteurs allemands avec hauteur et parfois avec arrogance ; il joue l'OKW contre les Affaires Etrangères et inversement ; il obtient satisfaction à peu près autant que les représentants du Comité international de la Croix-Rouge, avec qui il coopère étroitement et qui disposent, d'une contrepartie, puisque le CICR "protège" également les PG allemands en Grande-Bretagne et aux USA.

En même temps, dans ses déplacements, dans des manifestations en France, dans plusieurs de ses propos et de ses écrits, l'Ambassadeur donne souvent une image qui est perçue par beaucoup de PG comme celle de la soumission et parfois de la complaisance, quand ce n'est pas celle de la connivence.

Observons, pour prendre un exemple d'archives, cet homme qui défend, peid-à-pied, nous en avons les preuves, le droit des PG à s'évader, qui proteste contre les repréailles dont on les menace, qui lutte énergiquement pour sauver les évadés repris en civil et traités en espions. C'est le même homme qui écrit au général GIRAUD, l'évadé symbolique, pour l'inviter à se rendre et qui risque de démobiliser les PG en leur disant à peu près : "oui, vous avez le droit et peut-être le devoir de vous évader, mais si on vous a enlevé vos gardiens, c'est parce qu'on compte que vous ne vous évaderez pas", ou bien "pensez aux conséquences pour ceux qui restent".

On pourrait donner des exemples semblables, à propos du travail des sous-officiers, du travail dans l'industrie de guerre, etc.

Comme nous le disions plus haut, ce qui était connu de la masse des PG dispersés dans leurs camps et leurs 80 000 Kommandos, c'étaient, amplifiés par la radio et la presse allemandes, les propos conciliants et proches des thèses allemandes de l'Ambassadeur et non ses démarches et ses propositions relativement efficaces pour défendre ceux-là mêmes qui faisaient le contraire de ce qu'il paraissait admettre et parfois conseiller.

Cette ambiguïté de l'action et des déclarations du chef du SDPG, pose encore beaucoup de questions. On la retrouve dans la contradiction entre la première condamnation de G. SCAPINI par contumace à cinq ans de prison en 1949, après dix mois de prison préventive - et l'acquiescement prononcé en juin 1952 après un procès contradictoire. L'ambiguïté devrait cesser après ce verdict favorable, mais elle persiste aujourd'hui encore chez de nombreux anciens PG, qui mériteraient une information sérieuse et complète, sur ce sujet. On dit que les anciens "Délégués SCAPINI" la souhaitent également.

/...

Le lecteur/chercheur aura là une occasion exemplaire d'étudier le problème redoutable de l'exercice des responsabilités dans les conditions exceptionnelles de la captivité, et, en général, de l'occupation. A travers un homme que nous n'avons pas à juger ici, on s'interrogera sur l'engrenage que comporte une situation semblable, les données politiques, psychologiques, militaires, humaines, les objectifs, les moyens, les résultats.

- 2 - Mais, le SDPG, ce n'est pas seulement l'Ambassadeur SCAPINI, c'est aussi une équipe d'hommes divers, dont beaucoup, dans des conditions difficiles et complexes, ont bien rempli leur mission au service du pays et de leurs camarades. Comme tous les services et toutes les organisations, le SDPG a évolué au cours des quatre années de son existence. L'expérience acquise, l'évolution de la guerre, les réactions des Allemands et celles des prisonniers, l'origine des Délégués, tout contribue à modifier la situation au cours de quatre ans de captivité. De plus, tous les "Délégués SCAPINI" (c'est le terme courant), ne se ressemblent pas. Les premiers visiteurs des camps n'ont pas connu la captivité, on les dit favorables aux thèses allemandes, désireux d'éviter les incidents. Ils n'ont rien à voir avec la plupart de ceux qui leur succéderont et qui défendront courageusement et avec quelque succès les intérêts des PG. Plusieurs de ces Délégués seront d'ailleurs expulsés par les Allemands, certains seront arrêtés et condamnés et n'échapperont au pire que par la fuite ou grâce à la victoire alliée. D'autres se distingueront comme membres du Front Intérieur Allemand (FIA - organisation de renseignement et d'action faisant partie de la résistance PG : RNPG-MNPGD).

/...

Quelques dates.31.7.1940

Le Chef de l'Etat demande à Georges SCAPINI, Député de Paris, Président de l'Association des Aveugles de Guerre, co-fondateur du Comité France-Allemagne, d'intervenir, en liaison avec le général BESSON, (DSPG), chaque fois que cela sera nécessaire, auprès des Autorités d'occupation, pour tout ce qui concerne les PG. Cette mission est confirmée le 20.8.1940.

22.9.1940

G. SCAPINI est nommé Ambassadeur de France, Chef du SERVICE DIPLOMATIQUE DES PRISONNIERS DE GUERRE (SDPG). Le service s'installe rue Cortambert, à Paris, où pendant toute la guerre, le rôle de Melle K. DADIANI, responsable du Secrétariat particulier, paraît avoir été déterminant, grâce à sa maîtrise et à sa connaissance de l'ensemble des personnes et des problèmes.

25.9.1940

G. SCAPINI suggère le principe d'une Relève de "x PG pour une unité de main-d'oeuvre fournie" par la France. Par une ruse évidente, dira-t-il, par conviction, diront ses adversaires, G. SCAPINI démontre que ce serait l'intérêt de l'Allemagne d'avoir ainsi une main d'oeuvre moins improvisée et mieux disposée. Mais, G. SCAPINI désapprouvera la "Relève", réalisée en 1942, par P. LAVAL (1 PG libéré pour 3 spécialistes requis).

4.11.1940

L'Ambassadeur SCAPINI propose à Otto ABETZ, Ambassadeur d'Allemagne auprès du Commandement allemand à Paris, un "programme systématique et échelonné de libération des PG" puisque le Maréchal von BRAUCHITSCH estime ... "qu'on ne peut procéder à des libérations massives, à cause du chômage qui sévit en France". Il renouvellera périodiquement ces tentatives de "réglement général" du sort des PG, mais se heurtera toujours au refus ou aux réponses dilatoires du gouvernement allemand, de l'OKW ou de la Dienststelle von RIBBENTROP.

16.11.1940

A la demande des Allemands, la France accepte d'exercer elle-même le rôle de "puissance protectrice" de ses propres ressortissants PG, assumé jusqu'alors par les USA. Cette mission est confiée à l'Ambassadeur SCAPINI.

Accord complémentaire sur :

- . la création d'une Délégation française à Berlin du Service Diplomatique (DFB)
- . la libération des pères ou aînés de quatre enfants
- . l'autorisation de rapatrier les internés en Suisse
- . l'application, (retardée jusqu'ici) des dispositions des Conventions de Genève concernant les grands blessés et les grands malades
- . la correspondance des PG, etc ...

Jusqu'à la mi-avril 1942, des négociations entre le gouvernement ou l'Ambassadeur SCAPINI et les Allemands, permettent d'obtenir un certain nombre de libérations (environ 150 000) : anciens combattants de 1914 - 1918, spécialistes, etc.

Il y en aura au total, indépendamment des libérations conformes aux Conventions de Genève, environ 184 000 PG libérés grâce aux négociations entre Vichy et Berlin et 100 000 au titre de la Relève (en échange de 300 000 ouvriers environ).

/...

- 8.12.1940 La DELEGATION FRANCAISE DE BERLIN (DFB) du SDPG est mise en place sous la direction de J. BENOIST-MECHIN, qui y restera jusqu'en février et du Médecin-Commandant BRUCKER.
- 25.2.1941 Circulaire de l'Ambassadeur SCAPINI précisant que les sous-officiers ne doivent pas être envoyés au travail contre leur volonté, mais qu'ils peuvent être volontaires dans certaines conditions (contrat, etc). Les Allemands exploitent cette dernière possibilité dans leur propagande auprès des sous-officiers réfractaires. Nombreuses protestations des Hommes de Confiance et des intéressés.
- 20.5.1941 D'après le général REINECKE (OKW), l'Ambassadeur SCAPINI suggère la transformation des prisonniers ou de certains PG en travailleurs libres.
- 23.5.1941 Le chef du SDPG obtient :
 . l'autorisation, pour les Hommes de confiance principaux, d'entrer en relation avec les Hommes de confiance des Kommandos
 . le recrutement d'officiers PG, libérés pour visiter les camps comme Délégués du SDPG, alors que les précédents n'étaient pas d'anciens PG.
 Deux Officiers sont déjà choisis : A. GOURMEL et de la CHAPELLE. Ils sont les premiers Délégués qui ont connu la captivité et ils ont, de ce fait, une motivation et un état d'esprit nouveaux. Ce sont les droits de leurs camarades qu'ils vont s'efforcer de faire respecter, lorsqu'ils visitent les camps en tant que représentants de la puissance protectrice et en vertu de la Convention de Genève.
- 1.6.1941 Le Trait d'Union publie un article de l'Ambassadeur SCAPINI encourageant les sous-officiers à être volontaires au travail, pour remplacer les Anciens Combattants libérables.
- 7.8.1941 Le Médecin-Commandant BRUCKER, Chef de la DFB, est remplacé par le Capitaine DUNAND. Il y aura bientôt à Berlin douze Délégués comme A. GOURMEL et de la CHAPELLE, qui connaissent mieux que leurs prédécesseurs, la mentalité des PG et sont plus aptes et plus décidés à les défendre.
 D'ici à la fin de l'année, une atmosphère de confiance s'établira entre ces Délégués, qui ne se connaissaient pas auparavant et qui, à part quelques exceptions, se comporteront naturellement en "officiers français qui se désintéressent de la collaboration avec l'Allemagne", comme le leur reprochera le Docteur BRAN, de la Dienstelle RIBBENTROP.
- 2.9.1941. Création, par le gouvernement, du COMMISSARIAT AU RECLASSEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE rapatriés, qui deviendra en juillet 1942, le COMMISSARIAT GENERAL AUX PG et aux FAMILLES de PG. Maurice PINOT, ancien PG, devient Commissaire.
- Fin de l'été
1941 Des "Cercles d'études de la Révolution Nationale" ou des "Cercles PETAINE" se créent dans certains camps. Plusieurs "Délégués SCAPINI" approuvent et soutiennent ces initiatives, qu'ils recommandent d'imiter dans d'autres camps pour écarter ou neutraliser les "Cercles Collaboration" ou "Jeune Europe", que de petits groupes de PG "collaborateurs" s'efforcent d'organiser souvent à l'initiative et toujours avec l'aide des Allemands et d'abord du Dr BRAN et de ses Délégués, les "Betreuer".

Octobre 1941

A la DFB, est créé un Bureau médical, qui sera dirigé successivement par les Docteurs DUPUY, COPREAUX et SENECHAL, et qui aura à résoudre notamment les graves problèmes des soins aux tuberculeux et aux typhiques, dans des conditions particulièrement difficiles.

Mais, l'action quotidienne du Bureau médical est également très importante : inspection des hôpitaux et des infirmeries, contrôle de la situation sanitaire dans les camps et Kommandos et des droits aux soins et au repos, protection des droits des médecins et infirmiers, relève des médecins. Avec l'appui de l'Ambassadeur, le Bureau obtient que la réforme et le rapatriement des malades soient décidés sur proposition des médecins français, avec possibilité d'appel, en cas de refus. Renée MERLE s'occupe du Bureau médical avec beaucoup de compétence et de dévouement.

- Devant l'augmentation des évasions, l'OKW menace de rappeler trois PG mis en congé de captivité pour chaque évasion.

19 septembre
1941

- Les Allemands ayant allégé ou supprimé la garde de certains A.Kommandos, pour récupérer des soldats pour le combat, G. SCAPINI y voit aussi une amélioration du sort des PG. Il écrit ; "... il ne faudrait pas qu'à cet allègement accordé par l'Etat-major allemand réponde une recrudescence d'évasions (...) l'évasion de quelques-uns remettant en cause le traitement de tous ...".

Novembre 1941-

Louis DEVAUX et Georges BAUD, officiers PG, arrivés depuis peu à la DFB, sont chargés plus spécialement de l'"action psychologique" pour maintenir le "moral" des PG, les informer sur la vie en France, etc.

Ils insistent d'abord auprès de l'Ambassadeur SCAPINI sur la surprise et l'irritation provoquées, chez beaucoup de prisonniers, par certaines de ses déclarations publiées en France et dans les camps. Même si elles sont faites pour obtenir des avantages pour les PG, elles sont interprétées comme étant favorables aux thèses allemandes et elles sont ambiguës sur des questions qui intéressent directement les prisonniers, soucieux de voir respecter intégralement leurs droits : les évasions, le travail des PG et des sous-officiers, etc. L'Ambassadeur s'étonne de ces réactions, mais il en tient compte, il approuvera les positions plus claires et plus fermes que les Délégués prendront au cours de leurs visites dans les Camps. Ils lui demandent encore de cesser d'utiliser le Trait d'Union, journal allemand destiné aux PG, pour diffuser les conseils et les renseignements du SDPG. G. SCAPINI se rend compte que, ce faisant, il donne sa caution à ce journal de propagande allemande, mais il estime ne pouvoir se priver de ce moyen unique de liaison avec les camps et les Kommandos. Il promet seulement de s'abstenir désormais, de lui donner des "communiqués officiels du SDPG".

- La collaboration de la DFB avec les représentants de la Croix-Rouge Internationale est, comme en témoigneront les deux parties après la guerre, "permanente, confiante et efficace".

23.12.1941

L'Ambassadeur SCAPINI s'élèvera à nouveau contre les mesures discriminatoires prises par les Allemands contre les PG juifs. Il obtiendra généralement satisfaction.

Janvier 42

- Le SDPG a un bureau d'information des familles de PG dans la première Maison du Prisonnier, créée à Paris, par le Commissariat au reclassement des PG rapatriés.

- L'Ambassadeur et plusieurs de ses Délégués s'élèvent contre les informations et commentaires tendancieux de certains journaux de zone occupée qui décrivent les camps et l'action du SDPG dans un sens favorable aux Allemands. G. BAUD se rend à Vichy pour faire connaître au Maréchal et à son entourage, la vie et la mentalité des PG et l'action de la Mission pour les protéger et maintenir leur "moral". Le Maréchal exprime son

/...

accord et ses encouragements dans une lettre qu'il remet au Délégué pour qu'il en fasse état dans les camps.

Février 1942

Les incidents relatifs au travail des PG se multiplient. 2000 PG de 7 Kommandos des usines d'armement de Berlin se mettent en grève, en se réclamant de la Convention de Genève, qui interdit l'emploi des PG dans la production de guerre. G. SCAPINI adopte une double attitude: il "reconnait", avec le Secrétariat d'Etat français, que cette partie des Conventions est inapplicable, du fait du caractère global de cette guerre et de certains intérêts communs de la France et de l'Allemagne - et, en même temps, il défend vigoureusement et efficacement les PG grévistes accusés de mutinerie en temps de guerre. Jean POIGNY inaugure avec succès, en cette circonstance difficile, la fonction d'Officier-conseil.

Mars 1942

L'OKW accepte, à la demande du SDPG, que des Officiers Prisonniers de Guerre soient affectés, comme Officiers-conseil, à la liaison entre la DFB et les Hommes de Confiance des camps. Cet accord, mis en pratique le 23.5.1942 permet de régulariser la situation de plusieurs Officiers-conseil déjà désignés, dont J. POIGNY. Ces Officiers-conseil, qui seront plus tard près de quarante, sont répartis entre les régions et y résident. Certains d'entre eux deviendront plus tard délégués du SDPG: POIGNY, de L'ESTOILE, etc ... Pierre ARNAL, de l'Oflag X D, est libéré et affecté, le 17 mars à la DFB, comme Délégué.

5.4.1942

L'Ambassadeur SCAPINI obtient de l'OKW, en arguant des troubles possibles, l'interdiction du recrutement de PG pour la LEGION des VOLONTAIRES FRANCAIS CONTRE LE BOLCHEVISME (LVF), qui a été prévu par F. de BRINON.

15.4.1942

Brimades et menaces contre les sous-officiers qui, en vertu de la Convention de Genève, refusent de travailler. G. SCAPINI proteste et défend leur droit à refuser le travail. En même temps, il suggère des contrats de travail pour ceux qui sont volontaires. Ceux qui persistent dans leur refus sont envoyés dans un camp spécial, à Kobierczin, et quelques-uns à Rawa-Ruska, autre camp spécial, créé pour les évadés.

17.4.1942

Evasion spectaculaire du général GIRAUD, acclamé par tous les PG, malgré les représailles décidées par HITLER: arrêt des rapatriements, suppression des activités culturelles, interdiction de visite des camps par les "Délégués SCAPINI", etc... L'Ambassadeur SCAPINI défend vigoureusement les évadés, mais il invite GIRAUD à se rendre et attire l'attention des PG sur les conséquences des évasions.

Avril 1942

Autour de Maurice PINOT, plusieurs dirigeants du Commissariat au Reclassement des PG, se concertent avec Louis DEVAUX et d'autres "Délégués SCAPINI", pour mettre au point l'organisation des camps en prévision des troubles et des combats de la fin de la guerre. En mai, H. GUERIN, Directeur du Commissariat aux PG de la zone nord et Georges BAUD, qui vient de rentrer à Paris, éliminé par le Dr BRAN, commencent, par l'intermédiaire de L. DEVAUX et d'autres membres de la DFB, le recensement, dans chaque camp, des PG capables, après leur évasion ou leur libération catégorielle anticipée, de remplir un rôle utile en France occupée au service des rapatriés et du pays - et des responsables PG capables d'assumer, le moment venu, la protection et l'encadrement des Français en Allemagne.

C'est l'amorce de ce que sera le FIA (Front Intérieur Allemand). Jean DESOUCHES, de l'Oflag IV D, devient Officier-conseil, dans la région III, puis dans le XIII.

/...

- 11.8.1942 - Arrivée à Compiègne du premier train de la "Relève" : 1016 rapatriés, dont 718 cultivateurs. Discours du Dr RITTER, représentant de SAUCKEL - et de P. LAVAL.
- Georges SCAPINI avait préconisé dès 1940, comme une partie de l'opinion le demandait, la relève des PG par des "affectés spéciaux" (mobilisés dans leurs emplois civils pendant la guerre), à raison de 3 PG libérés pour un ouvrier. - SAUCKEL, responsable allemand des réquisitions, accepte la relève à raison de 1 PG pour 5 ouvriers. P. LAVAL retient la formule et accepte finalement 1 PG pour 3 ouvriers.
- G. SCAPINI, non consulté par le gouvernement, désapprouve cette décision. Il obtient un droit d'intervention très limité des Hommes de Confiance dans l'établissement des listes de relève, ce qui devrait leur permettre de tenir compte, par exemple, des cas sociaux. En fait, les listes sont établies par les Allemands, qui en profitent pour ajouter des "PG collaborationnistes" au groupe des libérables.
- En dehors de ces libérations spéciales, de cas particuliers et des rapatriements de malades, il n'y aura pratiquement plus de libérations par "catégories", comme celles qui ont été obtenues jusqu'ici par le Gouvernement ou par Georges SCAPINI.
- Juin 1942 - Ouverture d'un camp spécial pour les sous-officiers réfractaires au travail à Kobierczin (près Cracovie), N° 369.
- Septembre 1942 Le Service juridique de la DFB est débordé de travail. Sous la responsabilité du Capitaine CHAPERON et en liaison avec Paris, il assure la protection des PG internés et poursuivis devant des juridictions allemandes. Il s'assure qu'ils sont traités conformément aux Conventions et qu'ils sont assistés par des avocats allemands. Il intervient pour obtenir des réductions de peine, des grâces, etc ... Il obtient enfin que des juristes PG puissent assister les avocats allemands-défenseurs et, parfois, ils seront autorisés à être présents devant le Tribunal, au nom de l'Homme de Confiance compétent. De plus, il répond aux demandes d'informations juridiques qui intéressent les PG, qui n'ont pas pu obtenir de réponses dans les camps. L'Ambassadeur obtiendra, à la demande du service juridique, le regroupement à Neu-Brandenburg, de la majorité des PG internés dans les différentes régions. Cette mesure permet un meilleur contrôle par la DFB, dont les Délégués/FIA signalent ce regroupement à l'aviation alliée par précaution.
- Octobre 1942 Le Capitaine DUNAND est remplacé, à la tête de la Délégation de Berlin, par le Colonel LAUREUX, qui assumera cette responsabilité jusqu'à la dissolution de la Mission. M. de L'ESTOILE, de l'Oflag IV D, Officier-conseil dans la région VI, est affecté à la DFB.
- 18 novembre 42 En réponse à l'Ambassadeur SCAPINI, qui lui avait transmis des lettres d'officiers PG demandant s'ils pouvaient être volontaires pour travailler en Allemagne, le Secrétaire d'Etat à la Guerre (général BRIDOUX) répond que les Officiers PG "peuvent travailler pendant la durée de la captivité sans crainte de préjudice pour leur situation personnelle acquise en France. Il a toujours été dans les traditions de l'Armée française que les officiers suivent en toutes circonstances le sort réservé à la troupe. Cette tradition doit être maintenue même pendant les jours de captivité ou la troupe est utilisée à travailler pour la puissance détentrice". Cette décision rencontre une opposition générale dans les Oflag.
- Janvier 43 Un Bureau Universitaire est créé à la DFB, sous la responsabilité de M. COLSON, agrégé d'allemand. Liaison avec le Ministère et avec le CEA aux Etudiants mobilisés et PG, avec les Universités et les centres d'études de camps. Soutien de ces derniers. Organisation d'examens et de

certaines concours dans les camps.

- Début des "transformations" de PG en travailleurs "libres". Volontaires ou non, ils seront au total environ 220 000.

14.1.1943

Maurice PINOT, Commissaire général aux PG, qui refuse de soutenir la politique du Chef du gouvernement, est remplacé par André MASSON, qui a la confiance des représentants du Ministère allemand des Affaires Etrangères (Otto ABETZ, Dr BRAN). Le Docteur BRAN demande que les Délégués du SDPG soient choisis, dorénavant, par A. MASSON "parmi les partisans sincères de la collaboration entre la France et l'Allemagne, alors que ceux qui sont en fonction s'en désintéressent complètement".

14.3.1943

Dans une lettre au Chef du Gouvernement français, l'Ambassadeur SCAPINI pose des conditions à la poursuite de sa mission : si on lui fait confiance, il doit participer à toutes les négociations relatives aux PG, il doit pouvoir choisir lui-même ses Délégués, il doit pouvoir préciser aux PG que le rapprochement franco-allemand ne pourra se faire qu'après la restauration de la France dans sa souveraineté et l'intégrité de son territoire et après la libération des prisonniers. Si on n'accepte pas ses propositions, son remplacement est justifié.—Cette lettre restera sans réponse.

26.4.1943

Le Maréchal des logis, Jean COCAIGN, prêtre, Homme de confiance principal du Stalag XII, est libéré et affecté à la DFB, pour y assurer les liaisons avec les Aumôneries des PG en France et les Aumôniers de Camps.

Mai 1943

Les "Délégués SCAPINI" continuent à visiter les camps et à intervenir pour obtenir le respect des droits des PG. Sous la responsabilité de Pierre ARNAL, plusieurs des Délégués, notamment, DRUON, de l'ESTOILE, POIGNY, HOCHÉ et BRONNER, poursuivent également, avec l'accord tacite de l'Ambassadeur, leur mission FIA (Front Intérieur Allemand - RNPG) : noyautage des camps, recensement des personnalités, etc ... pour que l'ensemble des PG soit organisés, en vue des combats et des désordres de la fin de la guerre.

Beaucoup d'officiers-conseil, qui connaissent bien les camps de leur ressort, participent efficacement à ce travail. Deux délégués et certains officiers-conseil, suspects ou convaincus de tendance "collaborationniste" sont tenus dans l'ignorance de cette action.

Novembre 43

Maurice PINOT obtient de Georges SCAPINI la prise en charge de Voltaire PONCHEL, comme responsable du service d'archives du SDPG à Paris. Cette "couverture", que l'Ambassadeur accorde, semble-t-il, sans être dupe, permettra en réalité à V. PONCHEL, de centraliser pour le FIA, tous les renseignements en provenance des camps, directement ou par l'intermédiaire des "Délégués SCAPINI", membres du FIA. Voltaire PONCHEL profitera de cette position, jusqu'en janvier 1944, où il échappera à la Gestapo, grâce à la présence d'esprit de Denise BILLOT, mais devra poursuivre son action dans la clandestinité.

Les représentants de la DFB se concertent régulièrement avec les Délégués de la Croix-Rouge Internationale, s'informent des difficultés qu'ils connaissent dans les camps et des résultats obtenus. Dans certains cas, ils agissent de concert ou par des interventions successives. Les deux parties porteront témoignage, après la guerre, de cette étroite coopération, dont l'efficacité est limitée par l'arbitraire allemand.

6 juin 1944

Débarquement des Alliés en Normandie.

/...

13.8.1944

L'Ambassadeur SCAPINI se rend à Paris pour donner et prendre des instructions avant la rupture vraisemblable des liaisons entre Paris et l'Allemagne. Il prescrit à ses services de Paris de se mettre à la disposition du GPRF dès son arrivée. Avec un laissez-passer FFI fourni par Maurice PINOT et Louis DEVAUX pour traverser les régions libérées par les maquis, il regagne son poste en Allemagne. Il prend contact avec la Délégation française à la Commission d'Armistice à Wiesbaden et avec les représentants du CICR à WANNSEE (Comité international de la Croix-Rouge).

19.8.1944

Les Secrétaires généraux provisoires, représentant les Commissaires du CFLN-GPRF d'Alger, prennent leurs fonctions à Paris. François MITTERRAND, membre du Comité directeur du MNPGD, est Secrétaire général aux Prisonniers, Déportés et Réfugiés. H. FRENAY qui dirige ce Commissariat à Alger depuis décembre 1943, rejoindra Paris le 1.9.1944, et y prendra ses fonctions.

20.8.1944

- Le Maréchal, arrêté par les Allemands et conduit à Belfort, puis à Sigmaringen, se considère comme prisonnier et cesse d'exercer ses fonctions de chef de l'Etat. Pierre LAVAL dissout le gouvernement avant d'être emmené en Allemagne par les Allemands.

25.8.1944

- Le Gouvernement de l'Etat français n'existe plus.
- Paris est libéré.

31.8.1944

- Le CFLN (Comité Français de Libération Nationale) s'installe à Paris, où les Secrétaires régionaux provisoires ont préparé son arrivée. Il se transforme en GPRF (Gouvernement Provisoire de la République Française) et H. FRENAY, Commissaire aux Prisonniers, Déportés et Réfugiés à Alger, exerce les mêmes fonctions comme Ministre des PDR. Tous les services qui s'occupent des prisonniers de guerre, des déportés et des réfugiés dépendent donc de lui et notamment le SDPG.

Septembre 1944

- Georges SCAPINI demande des instructions au GPRF (Gouvernement Provisoire de la République Française - général de GAULLE), par l'intermédiaire d'un messenger suisse. Celui-ci informera l'Ambassadeur, en novembre 1944, que le GPRF ne veut avoir aucun contact avec lui et ne lui donnera aucune instruction.

- L'action du FIA se poursuit sous le nom de CLD (Centre de Liaison et de Documentation), relevant à la fois du Ministre des Prisonniers, et de la DGER (Colonel SOUCHON) et du MNPGD (J. BENET et V. PONCHEL). Pour des raisons diverses (divergences de conception des Alliés, évolution des opérations, modalités du rapatriement, etc...) le programme du FIA n'aura pas l'occasion d'être appliqué.

/...

2.9.1944

Fernand de BRINON, ancien membre du Gouvernement de Pierre LAVAL, crée à Belfort, une "Commission gouvernementale pour la défense des intérêts français en Allemagne". Reconnue immédiatement par les Allemands, elle sera transférée à Sigmaringen, où elle se recommande mensongèrement du Maréchal et de Pierre LAVAL.

4.10.1944

L'Ambassadeur SCAPINI rend visite à l'Homme de Confiance TRASSARD, du Stalag IV D. Ils expriment ensemble leur position aux PG, qui les approuvent : le Maréchal est prisonnier, le GPRF est le seul Gouvernement français, la Commission de BRINON ne représente rien.

Octobre 1944

Les délégués DRUON et POIGNY déclarent devant les responsables de l'Oflag VI A, que le Maréchal est prisonnier de Guerre et que le seul gouvernement français est celui du général de GAULLE. Réaction des Allemands : les visites des camps par les délégués sont interdites.

6.7.10. 1944

Georges SCAPINI est reçu à Sigmaringen par le Dr MENETREL, et secrètement par le Maréchal, qui désavoue F. de BRINON et demande à l'Ambassadeur de poursuivre sa mission "sous l'égide de la Convention de Genève".

Octobre 1944

L'Ambassadeur SCAPINI demande à la Suisse si elle est disposée à prendre en charge la défense des PG français. La Suisse recevra une demande analogue du GPRF.

Les Allemands protestent contre le refus de G. SCAPINI de reconnaître la "Commission de BRINON" et contre la démarche qu'il a faite auprès de la Suisse.

Novembre 1944

La "Commission gouvernementale" désigne le général BRIDOUX pour s'occuper des PG. Elle veut relever G. SCAPINI de ses fonctions, prendre en charge le SDPG et donner des instructions aux délégués de la DFB. L'Ambassadeur SCAPINI s'y oppose. LAUREUX et ARNAL, au nom de tous les délégués se solidarisent avec lui et refusent même de transmettre les dossiers et les consignes au général BRIDOUX, qui menace de les déférer devant un Tribunal de la Milice. Ils pourront répondre avec ironie qu'ils sont toujours mobilisés et sont donc sous le contrôle ..de la Wehrmacht. Les Allemands ne reconnaissent plus l'Ambassadeur SCAPINI comme chef du SDPG. Il est interné, avec les délégués, à Schreiberau. Seul, le Délégué J. CHAPERON, responsable du Bureau juridique, doit, en accord avec l'Ambassadeur, conserver ses fonctions, afin de continuer à assurer la défense des PG au cours de jugement. Par l'intermédiaire du Comité international de la Croix Rouge, le GPRF donne son accord.

/...

Février 1945

Pour raisons médicales, Georges SCAPINI arrive à rejoindre Berlin où il visite plusieurs kommandos avec des Hommes de Confiance, dont LASALLE, Homme de Confiance su Stalag III D. Les délégués sont transférés à Vienne, où ils restent plusieurs semaines, internés dans un train, avant d'être conduits à Kitzbühel (Autriche), toujours sous la surveillance de la Gestapo.

25.1945

Capitulation de Berlin.
L'Ambassadeur SCAPINI apprend l'existence d'un COMITE D'ASSISTANCE aux PG, DEPORTES et TRAVAILLEURS, dont le responsable est Christian LOUIT, qui se déclare en relation avec le GPRF ou la Résistance.

Echappant à la surveillance allemande, les Délégués vont rentrer en France, par diverses voies, selon les circonstances : P. ARNAL et ROBICHEZ, de Berlin, où ils avaient rejoint l'Ambassadeur, partiront par la Tchécoslovaquie ; Ketevan DADIANI, M. de l'ESTOILE, Jean POIGNY, par la Bavière, grâce au CICR.

6.5. 1945

En compagnie du Colonel LAUREUX, chef de la DFB, Georges SCAPINI quitte Berlin. Ils arrivent à Paris le 18 mai, sont conduits à la Police Judiciaire. Un juge d'instruction inculpe Georges SCAPINI d'intelligences avec l'ennemi et le fait incarcérer à Fresnes, où il restera dix mois. Mis en liberté provisoire, il gagne la Suisse ; il est jugé par contumace et condamné à cinq ans de prison.

8.5.1945

Capitulation allemande.

1952

G. SCAPINI se livre à la justice : il est acquitté en juin 1952.

Documents à consulter :

- Archives du S.D.P.G. (Archives Nationales)
- Archives du Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants (Rapports des Délégués du CICR, Rapports de 1945 des Hommes de Confiance, extraits du contrôle postal).
- Archives de camp (Archives Nationales)
- "Mission sans gloire" Georges SCAPINI, Editions MORGAN, 1960
- N.E. "FRONT INTERIEUR ALLEMAND"

On y trouve aussi ces quelques témoignages individuels :

Témoignage de Maurice PINOT (PG-Rapatriés, Tome 2, page 642):

Dans nos démêlés avec les autorités d'occupation, nous eûmes toujours l'appui de G. SCAPINI, qui, en toutes circonstances, même les plus difficiles, nous a apporté sans réserve une aide très efficace. Nous avons cru devoir adopter, vis-à-vis des Allemands, une politique différente de la sienne, mais dans la situation ambiguë où il se trouvait, il défendit de son mieux les PG.

Témoignage d'Henri GUERIN, même source, page 338:

Les relations avec l'Ambassade SCAPINI furent très bonnes grâce à Monsieur SCAPINI lui-même et à sa fidèle et efficace secrétaire, Kéthévane Dadiani.

SCAPINI, avant guerre, était député modéré, président de l'Association des Aveugles de guerre et un des animateurs du Mouvement de rapprochement franco-allemand (Comité France - Allemagne). Son rôle à la tête des Services Diplomatiques des PG a souvent été mal jugé et, malgré son acquittement après la Libération, on continue à critiquer son attitude et son action.

Pour ma part, j'ai vu cet homme de près dans des circonstances difficiles et je puis dire que si je n'approuve ni toutes ses initiatives, ni toutes ses déclarations, j'admire son patriotisme et son courage. Il traitait ses interlocuteurs allemands avec désinvolture et souvent avec mépris, toujours avec habileté et il ne cessait d'affirmer, en privé, son hostilité aux Nazis. Il ne percevait pas l'ambiguïté de son rôle, supportait mal la méfiance de certains de nos compatriotes et il souffrait d'être incompris et, dans certains cas, de ne pas pouvoir obtenir des résultats meilleurs pour les prisonniers. Tel est l'homme que j'ai connu.

J'avais avec lui, dès mon court passage à Berlin, de bons rapports, alors même que j'avais refusé de travailler pour ses services. Il fut un ardent défenseur de l'action du Commissariat aux PG et nous préserva très souvent de la hargne allemande. Dans certains cas, par contre, nous étions gênés par les déclarations qu'il croyait devoir faire pour amadouer les Allemands dans ses négociations pour défendre les PG.

Les services SCAPINI de la rue Cortambert avec lesquels nous devions être en liaison (FAIVRE d'ARCIER, KOCH, etc ...) étaient un peu jaloux de nous, car Maurice PINOT et moi-même d'abord, et JOIN-LAMBERT, puis Georges BAUD ensuite, rencontrions directement l'Ambassadeur quand nous le voulions, alors que ses proches collaborateurs avaient beaucoup de mal à le voir. Là encore, l'action de Kéthévane DADIANI était prépondérante.

Ces petits incidents n'empêchaient pas la bonne entente nécessaire aux rapports que le Commissariat chargé des rapatriés entretenait avec l'Ambassade chargée des PG encore captifs.

Mais ce qui était encore beaucoup plus difficile, c'étaient les relations du Commissariat avec les Allemands, dont j'étais chargé. J'aurais eu beaucoup plus de mal à remplir cette mission, si je n'avais pu bénéficier du "parapluie" de SCAPINI, qui en raison de sa blessure de guerre et de son franc-parler (en un allemand détestable, d'ailleurs) bénéficiait d'un certain respect, du moins formel, d'ABETZ, du général Von STULPNAGEL et du général REINECKE, Commandant tous les PG de l'Axe.

Je dois préciser que SCAPINI a plusieurs fois couvert délibérément, par ses interventions, ses coups de fil à ABETZ ou ses silences, des actions "irrégulières" du Commissariat. Il nous a aidés jusqu'au départ de Maurice PINOT et je sais qu'il a eu les plus mauvaises relations ensuite avec André MASSON, dont il désapprouvait l'activisme politique pro-allemand et l'inaction dans le domaine social.

Témoignage de Jean VEDRINE, même source, page 820 :

(3) SERVICE DIPLOMATIQUE DES PRISONNIERS DE GUERRE, dirigé par l'Ambassadeur Georges SCAPINI, aveugle de guerre (1915), Député de Paris, Président du Comité France-Allemagne. Il était chargé par le Maréchal et par le Gouvernement français, d'assumer le rôle de représentant de la puissance protectrice des PG et de négocier des libérations et des améliorations non prévues. En 1940, nous savions peu de choses de la "Mission SCAPINI", mais certaines déclarations "habiles" ou "prudentes" de son chef nous avaient profondément irrités, ainsi que les positions, plutôt conciliantes avec les Allemands et désinvoltes à notre égard, des deux premiers "Délégués" (non anciens PG) venus au camp. Je devais connaître par la suite d'autres "Délégués" patriotes, courageux et efficaces et je sais aujourd'hui que, si SCAPINI a été finalement acquitté après la libération, c'est que son action a été jugée globalement positive, malgré l'ambiguïté de son double rôle d'Ambassadeur du gouvernement et de représentant de la "Puissance protectrice".

Ce résumé dépassionné de l'histoire de la Mission SCAPINI est extrait de la revue « Les Années 40 », N°33:

LA MISSION SCAPINI ET LES PRISONNIERS



« Georges Scapini, avocat, député, président des Aveugles de guerre, ambassadeur auprès des prisonniers : « Intelligence brillante, dialectique persuasive, qualités réelles d'homme de gouvernement, il attirait et décevait tout à la fois » a-t-on écrit. On le sait anti-allemand et pourtant il se veut le défenseur de la collaboration et de la nouvelle Europe ; mais l'immense majorité, les prisonniers de guerre ne partagent pas son point de vue. »

Un retour de prisonniers libérés par les Allemands. Un bon tiers des activités du maréchal est consacrée aux problèmes de la captivité d'un million et demi d'hommes dont il ne s'agit pas seulement d'adoucir le sort mais bien d'obtenir la libération. Les pères de quatre enfants, les anciens combattants de 1914-1918, les fonctionnaires des P.T.T., les ouvriers mineurs, les premiers pupilles de la Nation seront ainsi libérés à la suite de discussions laborieuses avec les autorités allemandes.



PENDANT cinq ans — même pendant sa propre captivité en Allemagne, à Sigmaringen — le maréchal Pétain sera hanté par l'un des problèmes qu'il considère comme essentiels, car il est une plaie vive au flanc de la nation, celui des prisonniers de guerre et de leurs familles. Bien des paroles et des actes du « vainqueur de Verdun », entre 1940 et 1944, ne peuvent être compris si l'on ne tient pas compte de cette douloureuse hantise.

Le prestige du grand mutilé de guerre

Dès juillet 1940, au lendemain du vote de l'Assemblée nationale à Vichy, le maréchal Pétain reçoit dans son bureau de l'hôtel du Parc Georges Scapini. Il lui dit :

— J'aurai besoin de tous les concours, du vôtre peut-être. Vous êtes un grand blessé. Président de l'Union des aveugles de guerre : il y a maintenant tant de prisonniers, cela va créer une situation difficile... Il va falloir tenter quelque chose du côté des Allemands... Pourriez-vous m'aider? Je crois que vous seriez un de ceux dont l'intervention serait efficace. Enfin tout cela n'est pas encore précis, je vais réfléchir... Je veux simplement savoir si, le cas échéant, je peux compter sur vous.

— Oui, monsieur le Maréchal, vous pouvez compter sur moi.

— Merci, mon ami.

Le 1^{er} août, un garde républicain apporte à Scapini une lettre du maréchal Pétain ainsi rédigée :

Vichy, le 31 juillet 1940.

Monsieur le Président,

Je vous demande de bien vouloir prêter votre concours au Service des prisonniers de guerre qui vient d'être constitué.

Votre mission consistera à intervenir, chaque fois que cela sera nécessaire, auprès des autorités d'occupation et du gouvernement du Reich pour apaiser les difficultés éventuelles qui pourraient affecter le sort de nos prisonniers.

Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec le général d'armée Besson, qui a été nommé directeur de ce service, et également me rendre compte périodiquement de votre mission.

Je vous suis d'avance reconnaissant pour tout ce que vous pourrez faire pour nos prisonniers.

Philippe PÉTAIN.

Le dernier paragraphe et la signature sont de la main du maréchal.

Qui est Georges Scapini?

Il est né à Paris le 4 octobre 1893. Deuxième classe au 39^e R. I. le 2 août 1914, il a une très brillante conduite pendant la guerre, jusqu'au moment où il est grièvement blessé. Le 26 octobre 1915, il est cité à l'ordre de la division par le général Mangin :

[...] A eu une belle attitude au feu, a pris le commandement d'un groupe privé de son chef et aidé à l'établissement d'une barricade. Très grièvement blessé, porte de la vision des deux yeux.



magne (à ce titre, il a l'occasion de bien connaître le jeune Otto Abetz). Il effectue alors, toujours à la demande du gouvernement français, plusieurs voyages en Allemagne.

Il y rencontre le chancelier Adolf Hitler et Joachim von Ribbentrop (il se refuse à participer aux manifestations nazies, notamment au congrès de Nuremberg) et ce contact n'est pas défavorable, si l'on en croit le rapport qu'il fait à l'ambassadeur de France à Berlin, M. André-François Poncet.

« Tachez d'en savoir le plus possible »

Après la guerre, devant la cour de justice de la Seine, le procureur général de la République reconnaît impartialement que Scapini avait dissous le comité France-Allemagne en réaction indignée contre l'occupation nazie en Tchécoslovaquie et que le choix du maréchal Pétain avait été motivé non parce que Scapini avait été président du comité France-Allemagne, mais parce que le président des Aveugles de guerre avait déjà eu des contacts avec Hitler et Ribbentrop et qu'ainsi il pourrait peut-être obtenir plus que d'autres en faveur des prisonniers de guerre.

Le 20 août 1940, par décret, Scapini prend rang de ministre plénipotentiaire. Un mois plus tard, le 22 septembre, Pétain signe un nouveau décret précisant que Scapini est chargé par le gouvernement français de traiter avec le gouvernement allemand des questions relatives aux prisonniers de guerre. Il aura, pendant cette mission, rang et prérogatives d'ambassadeur.

A Vichy, Scapini reçoit carte blanche de Laval et de Pétain.

— Faites, dit Laval, des suggestions aux Allemands sur les conditions du traitement des prisonniers de guerre et vous verrez bien leur réaction.

— Demandez-leur des libérations, dit le maréchal, ils refuseront ou ils accepteront, mais surtout parlez avec eux et tâchez d'en savoir le plus possible.

A Paris, dès qu'il rencontre Otto Abetz, Scapini lui remet une note volumineuse pour l'O. K. W. :

- protestation contre les captivités irrégulières;
- organisations des camps et des liaisons avec les commandos;
- organisation de sports et de distractions;
- demande de libération de toutes sortes de catégories de prisonniers; etc.

Abetz prend la note, la considère un instant :

— Elle est copieuse, dit-il. Enfin, peut-être verrez-vous à Berlin l'effet qu'elle produira... Je la transmets immédiatement.

Il n'y a pas beaucoup de conviction dans le ton.

Scapini se rend à Berlin. Son premier contact avec le général Reinecke, chargé des problèmes relatifs aux prisonniers de guerre, est cordial mais le général allemand est très prudent sur le fond, ne s'avançant qu'avec beaucoup de circonspection dès que Scapini pose une question trop précise dont le but est de tâter le terrain en vue de provoquer une amorce de libération.

L'entretien qu'il a ensuite avec le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, von Weizsäcker, lui montre qu'il est invité à s'appuyer sur le ministère des Affaires étrangères pour obtenir des avantages que l'O. K. W. serait peu enclin à accorder.

Après avoir visité à Stargard le stalag II D, Scapini aurait aimé avoir un entretien avec l'ambassadeur des États-Unis à Berlin qui est chargé de protéger les prisonniers français, puisque les U. S. A. sont « puissance protectrice », mais il n'y parvient pas.

Ce n'est que le 24 octobre, à Paris, que l'O. K. W. répond à la note de Scapini trans-

MISSION SCAPINI

UNE TACHE ÉCRASANTE POUR UN AMBASSADEUR AVEUGLE

mise par Abetz. La réponse est fort longue, la forme en est polie; sur le fond, l'état-major refuse tout.

Le 3 novembre 1940, quelques jours donc après l'entrevue Pétain-Hitler à Montoire, coup de théâtre! le gouvernement français accepte l'offre allemande proposant à la France de devenir « nation protectrice » de ses propres prisonniers de guerre. Cela peut surprendre. Toutefois, selon une consultation du juriconsulte des Affaires étrangères, le professeur Basdevant, il n'y a pas d'objection juridique à cette acceptation.

Les prisonniers sous la « protection » de Vichy

A Vichy, Pierre Laval résume à Scapini ses arguments :

1^o Étant donné les conditions dans lesquelles l'offre est faite, la refuser créerait une situation difficile, voire dangereuse, pour les prisonniers de guerre et mettrait le gouvernement français en mauvaise posture pour demander et obtenir des améliorations à leur sort ou des libérations en leur faveur :

2^o Personne mieux que des Français n'est qualifié pour s'occuper d'autres Français. D'autant que le nombre des prisonniers est si considérable qu'une organisation importante va être nécessaire. Aucun neutre ne pourrait la mettre sur pied.

3^o Les Américains qui jouent le rôle de « puissance protectrice » de nos intérêts, dont ceux des prisonniers de guerre, se heurtent à une mauvaise volonté visible qui résulte de la tension politique très accentuée entre l'Allemagne et les États-Unis. C'est ce qui ressort des renseignements recueillis par Laval au ministère des Affaires étrangères. En outre, la perte de temps est incroyable. Les consuls américains en Allemagne adressent leurs rapports à l'ambassade des U. S. A. à Berlin qui transmet au département d'État à Washington. Le State Department les envoie à l'ambassade des États-Unis à Vichy, qui les remet au ministère français des Affaires étrangères. Les réponses suivent le même chemin en sens inverse.

4^o Si même les Français n'acceptaient pas de se substituer aux Américains, les Allemands, ils l'ont fait savoir, ne donneront leur accord au choix d'aucun pays neutre, comme « puissance protectrice ».

Une énorme machine à mettre en route

Laval dit encore à Scapini :

— En fait, refuser aurait pour résultat de laisser les prisonniers de guerre sans aucune protection. Accepter nous oblige à un effort considérable sur tous les plans, mais nous permet de suivre de près le sort d'une bonne moitié de la jeunesse française. Après la saignée de 1914-1918 — plus de quinze cent mille morts — vous voyez, dit-il, l'importance capitale du devoir qui nous incombe.

A l'hôtel du Parc, Scapini est reçu par le maréchal Pétain qui lui dit :

— Voilà, vous allez être, à vous tout seul, une « nation protectrice » pour nos prisonniers de guerre. Je sais que c'est une lourde responsabilité que je vous demande d'assumer, mais je sais aussi ce que je fais.

— Mais, monsieur le Maréchal, répond Scapini, je suis bien entendu à vos ordres; seulement, c'est un travail écrasant et ma blessure...

Le maréchal l'interrompt :

— Votre blessure, c'est votre atout majeur. Avec l'état-major allemand, il ne peut être actuellement question de force, mais la blessure de guerre impose le respect; c'est cela qu'il faut mettre au service de vos camarades: tout le pays vous en sera reconnaissant, tout doit être mis en œuvre et vous faites partie de ce tout.

Pétain ajoute :

— Pour le travail, vous serez aidé, tous les moyens matériels seront mis à votre disposition. Je sais qu'il vous en faut beaucoup. M. Laval vous attend pour régler cela. Tous les jours, la vie de la France est menacée; regardez ce que je fais, c'est très difficile, et pourtant il le faut. Alors, c'est entendu?

— Oui, monsieur le Maréchal, c'est entendu. Je ferai tout mon possible.

Scapini doit à présent organiser des ser-



vices en fonction des obligations complexes qui vont lui incomber; elles dépassent largement la mission d'une « nation protectrice » neutre. Il faut créer en Allemagne un organisme de contrôle qui devra visiter les camps et commandos de travail; veiller à l'observation de la Convention de Genève; recueillir tous les renseignements concernant les prisonniers de guerre; leur en fournir aussi venant de France dans tous les domaines administratifs et privés; organiser l'acheminement d'un ravitaillement qui va devenir indispensable; surveiller le rapatriement des malades; surveiller l'état sanitaire; connaître les besoins; acheminer les médicaments et les prothèses; aider à la création de bibliothèques, d'universités, de théâtres; accomplir mille autres besognes annexes, qui, à l'expérience, apparaîtront nécessaires.

L'ensemble de cette activité fera l'objet de rapports qui seront dirigés sur une seconde organisation, à Paris celle-là. Cette dernière recevra également la correspondance des familles, les demandes des ministères. Il faudra une direction spécialisée pour chacun des sujets traités.

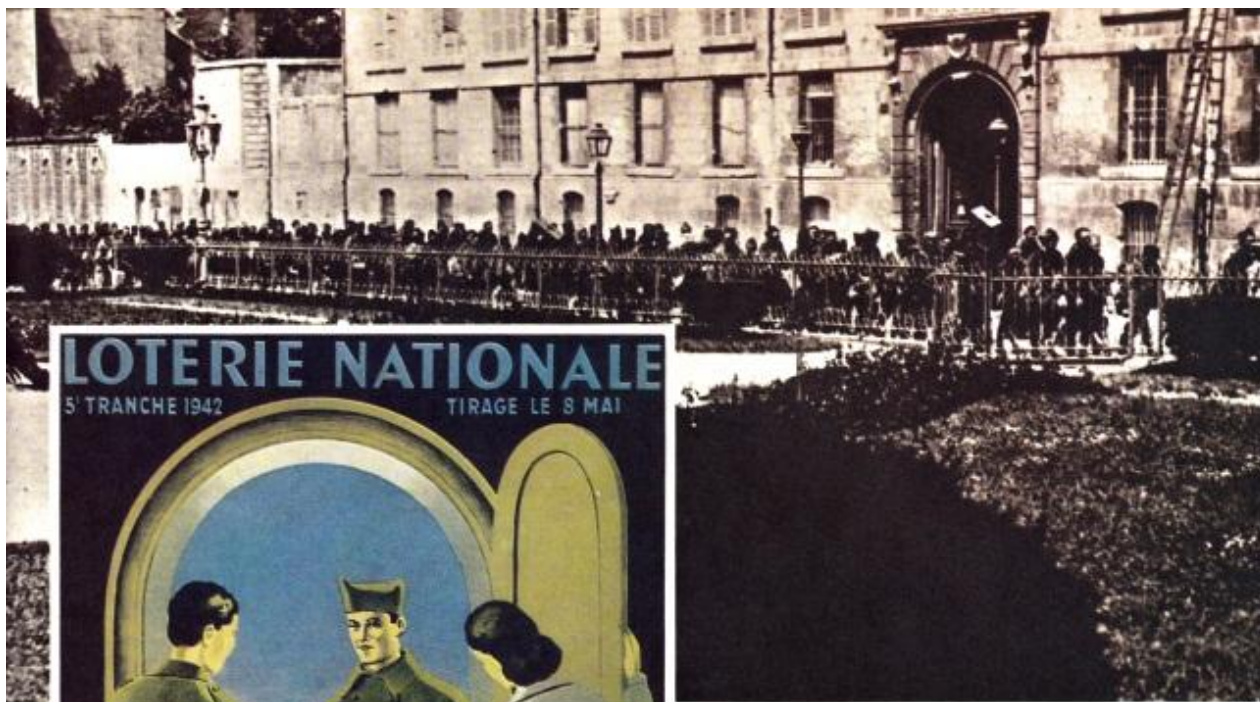
En un mot, Paris centralisera, répartira entre les différents services, suivra les affaires, transmettra les résultats à Berlin, qui les diffusera dans les camps lorsqu'il s'agira de mesures générales et aux prisonniers individuellement lorsqu'il s'agira d'affaires particulières. Il faudra, en outre, un troisième service, à Paris celui-là, dont l'organisation sera identique à celle de Berlin, mais qui s'appliquera aux camps de prisonniers maintenus en France.

La mission Scapini fut-elle efficace?

Enorme machine! A peine né, après avoir surmonté des difficultés de tous ordres, le Service diplomatique des prisonniers de guerre (S. D. P. G.) — qui restera connu sous le nom de « mission Scapini » — doit fonctionner à plein rendement!



L'ambassadeur Scapini accueille en gare de Chalon-sur-Saône les premiers grands malades prisonniers libérés par les Allemands. Ils sont immédiatement dirigés sur les hôpitaux de la zone libre avant d'être admis dans des centres de convalescence qui leur sont réservés.



LOTÉRIE NATIONALE
5^e TRANCHE 1942 TIRAGE LE 8 MAI

TRANSCHE DES CENTRES D'ACCUEIL
AU PROFIT DU SECOURS NATIONAL

Quatre grands centres accueillent les prisonniers : Sathonay près de Lyon; Roanne-Mably (Loire); Limoges-le-Palais (Haute-Vienne); Pont-de-Clair (Isère). Ils y sont rétus de neuf, passent un examen médical avant d'être démobilisés. Enfin ils ont droit à la reprise immédiate de leur contrat de travail et à un supplément de 125 grammes de viande par semaine...

Le bilan général des rapatriements depuis que la France est devenue « nation protectrice » se chiffre ainsi :

ANNEES	RAPATRIÉS	DISPARUS ou décédés
—	—	—
1941	223 000	5 000
1942	85 000	3 000
1943	92 000	4 000
1944	27 000	4 000
Total	427 000	16 000

Dans ces chiffres ne sont pas compris les prisonniers rapatriés avant novembre 1940, à divers titres, ni ceux qui le furent au titre de la « relève » (moins de 100 000).

Cela dit, on peut estimer que les résultats obtenus par Scapini et ses services ont été insuffisants. On remarquera alors que, dans l'ensemble, par rapport aux prisonniers de guerre des autres nations en Allemagne, les prisonniers de guerre français ont eu un sort moins malheureux, pour ne pas dire moins tragique, quand on songe surtout à celui des prisonniers de guerre polonais ou russes.

On remarquera que Scapini avait en face de lui des Allemands qui faisaient la « guerre totale » et ne s'embarrassaient guère des règles humanitaires théoriques. On remarquera aussi que la Convention de Genève n'était pas adaptée au nombre des prisonniers français. On remarquera enfin que la mission Scapini a permis le dévouement obscur et efficace de civils, officiers, sous-officiers, soldats, « hommes de confiance » qui, en plein cœur de l'Allemagne et en France occupée, se sont attelés opiniâtrement pendant quatre ans à prévenir des catastrophes toujours menaçantes (70 000 P. G. français, par exemple, se sont évadés et il n'y eut pas les représailles collectives et sanglantes qui endeuillèrent les camps de prisonniers britanniques). Il faut tenir compte de ces faits dans le bilan.

Avec un personnel limité, improvisé, inexpérimenté, il doit faire face à l'avalanche des demandes et des réclamations émanant des ministères, des familles et des camps. Des plus grands aux plus petits, tous les problèmes de la captivité y refluent en masse. Rien dans ce domaine des prisonniers de guerre ne peut se traiter théoriquement; la matière est infiniment trop vivante, trop vulnérable.

La question qui se pose et qui s'est posée, à la cour de justice de Paris, chargée de juger l'affaire Scapini après la guerre, est essentiellement celle-ci : dans son activité comme ambassadeur des prisonniers de guerre, Georges Scapini et ses services ont-ils rempli exactement le rôle d'une « puissance protectrice » ?

Une remarque et quelques statistiques peuvent éclairer la réponse.

Tout d'abord, il ne faut jamais oublier que les Allemands, sachant l'intérêt légitime que le maréchal Pétain porte aux Français derrière les barbelés, et l'importance de ce problème douloureux dans la vie française, ne cesseront de faire un monumental chantage aux prisonniers pour obtenir de Vichy le maximum de concessions dans tous les domaines.

En ce qui concerne les statistiques, voici les envois de France dans les camps en Allemagne entre le 25 juin 1940 et le 1^{er} janvier 1944 :

En vivres	250 673 tonnes.
En tabac et cigarettes	6 531 tonnes.
En habillement.	18 715 810 pièces.

André BRISSAUD

Sa carrière politique étant définitivement compromise, Georges SCAPINI reprendra son activité d'avocat d'affaire.

Il éditera ses mémoires d'Ambassadeur des PG dans son livre, bien nommé : « Mission sans gloire », aux éditions MORGAN, 1960, fort intéressant à lire pour quiconque s'intéresse à l'histoire des PG de 1939-1945.

Là aussi il essuiera une critique plutôt acerbe au travers de la « Revue d'histoire de la seconde guerre mondiale », éditions P.U.F, dans son numéro 48 d'octobre 1962, sous la plume de Fr. BOUDOT et J-M d'HOOP, qui lui reprocheront principalement une certaine partialité des documents fournis, sans toutefois produire, hélas, ceux qui leur semble manquer:

N° 48 DOUZIÈME ANNÉE OCTOBRE 1962

REVUE D'HISTOIRE DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE



SOMMAIRE

M. ADLER-BRESSE : Paulus à Stalingrad.....	1
P. AKAMATSU : Deux recueils d'études japonaises ...	13
L. KRAWIEC : Les Polonais au Mont Cassin.....	27
O. K. PEDERSEN : Recherches au Danemark.....	39

COMPTES RENDUS

J. Néré, J. Vidalenc, A. Golaz, A. Scherer, J. M. d'Hoop, P. Sorlin, M. Granet, P. M. H. Bell, R. Facon, G. Renondeau, G. Merlier, Général Schmitt, F. Boudot, R. Josse, M. Baudot, K. Dincic, A. Pacchi.

BIBLIOGRAPHIE

(F. Debyser et la B. D. I. C.)

(Voir au verso la suite du sommaire)



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

Mémoires de l'Ambassadeur des prisonniers

Les quelques pages qui, sous la signature de M. Georges Scapini, avaient été reproduites dans l'ouvrage *La vie de la France sous l'occupation* (t. I, p. 203-209), publié par l'Institut Hoover, étaient trop brèves pour que l'on n'attende pas avec une impatiente curiosité la parution des mémoires de celui auquel le gouvernement de Vichy avait confié la lourde tâche de s'occuper des problèmes des prisonniers de guerre (1). Le plaidoyer qui y était esquissé apparaissait alors comme incomplet et médiocrement présenté. On pouvait donc penser qu'un volume d'environ 300 pages satisfèrait mieux le lecteur en donnant plus de cohérence à la démonstration, plus de matériaux à la discussion. Même si, après examen, les réserves qui furent faites en leur temps devaient être maintenues, un nouvel exposé de la question permettrait de mieux dégager les étapes, les formes, les résultats d'une action intéressant non seulement ceux qui avaient vécu plus ou moins longtemps dans les oflags et dans les stalags et leurs familles, mais aussi, directement ou indirectement, l'ensemble de la vie de la nation. On attendait donc de cet ouvrage qu'il enrichît notre documentation, et qu'il approfondît la conception de cette politique. Nos désirs sont loin d'être comblés.

On admettra volontiers que des mémoires ne soient pas alourdis de la reproduction de tous les documents et que M. Scapini n'ait retenu que ceux-là seulement qui lui étaient favorables, mais on s'étonnera qu'il en ait reproduit si peu et, dans la plupart des cas, de façon si imprécise que leur utilisation en devient décevante. Il est intéressant de connaître le memorandum du chef de la *section prisonniers* de l'ambassade des États-Unis en décembre 1940, d'avoir la lettre écrite par Hitler le 19 juin 1942 à la suite de l'évasion du général Giraud et la photocopie des deux mémoires que celui-ci a rédigés en 1941 sur la politique de collaboration et la libération nécessaire des spécialistes ou des membres de familles nombreuses, mais les comptes rendus des conversations de M. Scapini avec les représentants allemands, Abetz ou Ribbentrop, le général Reinecke ou le docteur Bran eussent été singulièrement plus utiles, tout comme le texte intégral des notes échangées. Or nous n'en trouvons que des fragments incomplets. A propos d'une note que l'ancien ambassadeur indique comme « volumineuse » et qu'Abetz aurait qualifiée de « copieuse » (p. 24), nous ne sommes pas assurés que toutes les têtes de chapitres aient été énumérées et l'on eût aimé savoir ce que contenait, entre autres, les développements intitulés « Organisations (*sic!*) des camps et des liaisons avec les kommandos » ou « Demande de libération de toutes sortes de catégories de prisonniers ». Si nous comprenons bien, c'est à ce texte que l'O. K. W. répond le 24 octobre 1940. Or, pages 29-30, M. Scapini prétend nous résumer la note allemande en quelque trente lignes, sans qu'on puisse arriver à débrouiller si les phrases ou les expressions entre guillemets sont des citations littérales ou un *rewriting* de l'auteur. On remarquera d'ailleurs, en comparant les textes cités, que l'O. K. W. n'aurait pas répondu à la question sur l'organisation des camps et les liaisons avec les kommandos, ce qui eût mérité quelques commentaires — sauf, dans l'hypothèse plus probable d'un résumé infidèle d'une note allemande qui, paraît-il, était « fort longue ».

Ajoutons que, par un artifice de présentation, M. Scapini a souvent donné à son récit la forme d'une conversation, reproduisant questions, réponses et ripostes, ce qui donne sans doute à l'exposé une allure vivante, mais oblige à se demander dans quelle mesure ces saynètes n'ont pas été recomposées après

(1) Georges SCAPINI, *Mission sans gloire*, Paris, Morgan, 1960, 373 p.

coup. C'est pourquoi, malgré les apparences, le récit demeure imprécis, d'autant que certaines indications laissent soupçonner d'étranges libertés avec l'exactitude. Que, le 23 mai 1941, M. G. Scapini ait obtenu du général Reinecke la mise en congé de captivité de 200 propriétaires de péniches et de marins, de 200 réparateurs de machines agricoles, on l'admettrait sans hésitation, si, entre ces deux catégories, on ne voyait incluse le « personnel de la S. N. C. F. ». Trop de cheminots ont connu la captivité jusqu'en 1945 pour qu'on puisse accepter une affirmation aussi contraire à la réalité.

Cette utilisation feutrée des textes n'apparaît-elle pas aussi à propos de la lettre de Hitler du 19 juin 1942? Le chef de l'Allemagne écrit : « Dans votre lettre vous ne cachez pas votre réserve sur la conduite du général Giraud, et pour souligner ce désaccord, vous proposez de prendre sa place dans un camp du gouvernement général réservé aux prisonniers de guerre évadés. » M. Scapini commente (p. 358) : « la réserve de l'auteur ne portait pas sur la conduite du général Giraud, qu'il n'avait pas à apprécier, mais sur les conséquences de son évasion... L'auteur, responsable (du sort des prisonniers), a considéré le problème exclusivement sous cet angle ». On voit que le mot *réserve* n'a point le même sens sous la plume du Führer et sous celle de l'ancien ambassadeur, et qu'il est impossible de choisir l'un ou l'autre sans retourner à un texte qui ne nous est pas donné et qui seul permettrait de trancher. On s'étonne, si l'interprétation de M. Scapini doit être tenue pour exacte, qu'il n'ait pas jugé utile de reproduire *in extenso* cette lettre, car elle eût été un acte de courage et de patriotisme dont il pouvait, lors de son procès, faire état.

On en arrive alors à penser que les textes et les faits ont été parfois sollicités de façon équivoque. Un des problèmes les plus délicats à apprécier est celui du rôle des *cercles Pétain*. Créés aussi bien dans les oflags que dans les stalags, furent-ils des centres de collaboration ou des noyaux de résistance? D'après M. Scapini, les dirigeants allemands « tentèrent de provoquer (dans les camps) des cercles de collaboration. L'immense majorité les rejetèrent et, spontanément, en réaction contre cette pression allemande, les prisonniers créèrent les *cercles Pétain* et les *centres d'études de la révolution nationale* ». On doutera d'une explication aussi simple, dont le moindre défaut est de mêler des phénomènes bien différents par leur action et par leur importance, et dont le plus grave est de ramener à un schéma unique de formation de ces groupements, qui sont loin d'avoir eu la même durée. C'est à partir d'exemples précis, dont on suivra attentivement l'évolution, qu'on pourra mesurer l'influence de la propagande allemande et de celle de Vichy, et sans doute faudrait-il séparer ici ce qui s'est produit dans les oflags de ce qui a été fait dans les stalags.

Dans les camps d'officiers, les prisonniers ont, au début de la captivité, mis en commun les informations de sources variées qu'ils pouvaient recueillir sur l'œuvre du gouvernement Pétain. L'affaire s'est peu à peu officialisée : de l'information on est passé à l'explication, au commentaire, à la propagande. Ce fut généralement dû à l'initiative d'« activistes » des camps. Il y eut, parfois, tentative de résistance, au moins de freinage de la part des doyens : non qu'ils fussent tous hostiles à la révolution nationale, mais, officiers d'active, ils étaient choqués de cette intrusion de la politique dans les camps. C'est alors que la *mission Scapini* a joué un rôle décisif, en encourageant la création de ces cercles et personne n'a pu y voir une manœuvre antiallemande, car leurs dirigeants affectaient de défendre des positions favorables à la collaboration.

Dans les stalags, et précisons plus exactement dans les camps de base, les conditions de vie des prisonniers — nombre relativement réduit, fluctuation des effectifs — ne permettaient pas l'organisation de cercles nombreux et toujours actifs. Leur noyau essentiel est composé de « fonctionnaires » du camp

qui cherchent par ce biais à conserver une tranquillité ou une sécurité relatives, mais leur influence réelle ne dépasse que rarement le réseau de barbelés qui limite le camp. On assiste d'ailleurs à une évolution dont la coupure chronologique paraît se placer aux environs de 1942. Dans un premier temps les *cercles Pétain* insistent sur les idées de révolution nationale, d'organisation européenne, condamnent avec vigueur l'ancien régime, aspirent à une rénovation des hommes et des institutions. Mais d'opportunes libérations pour services rendus amènent le départ de certains des fondateurs, la captivité se prolonge et l'aigreur contre l'Allemagne s'accroît, les triomphes militaires allemands s'arrêtent. Les *cercles Pétain* changent alors d'esprit et de nature. On ne peut donc souscrire à l'affirmation de M. Scapini : « la seule création des *cercles Pétain* avait réduit à néant les efforts de quelques cercles de collaboration qui, sporadiquement, étaient apparus ». Il semble plus exact de penser que ces cercles n'ont répondu à partir de 1942 ni à ce qu'avaient imaginé les Allemands ni à ce qu'avait rêvé Vichy.

C'est la même imprécision et la même démarche équivoque que l'on retrouve dans les pages relatives au travail des officiers (p. 166-169). Sur ce point précis, il est impossible de laisser passer sans rectifications les affirmations, de l'auteur, car il s'agit d'un problème grave qu'il a tenté d'escamoter.

Il est exact que, d'après les accords en vigueur, les officiers prisonniers avaient le droit de solliciter un emploi ; mais lorsque M. Scapini écrit qu'à sa connaissance « les Allemands n'ont jamais fait de pression directe » sur les officiers, on pensera que, pour le moins, il a été mal informé. Peut-on admettre, comme il le dit, que ceux qui considéraient comme traîtres les officiers qui allaient, sans que rien ne les y oblige, travailler pour l'Allemagne, étaient « prisonniers des slogans » ? Plus qu'une naïveté, cette réflexion semble une manœuvre roublarde visant à écarter les questions gênantes. Car M. Scapini ne dit mot ni de son rôle, ni de celui de ses services.

Il semble, en l'état actuel de notre information, que l'affaire se soit déroulée de la façon suivante. L'initiative est venue du côté allemand. Au début de 1942, devant les perspectives d'une guerre longue, les problèmes de main-d'œuvre prennent une importance primordiale ; il est évident que les prisonniers fournissent un appoint précieux, mais qui serait encore plus utile s'il était volontairement consenti. Si les officiers acceptaient de travailler, ce serait de leur part une marque d'adhésion à la politique de collaboration et leur exemple entraînerait les hommes de troupe. D'autre part, grâce à leurs connaissances techniques et à leurs capacités variées, ils pourraient être très utiles. Les Allemands ont donc sollicité le gouvernement français, par l'intermédiaire de la *mission Scapini*. En même temps, ils ont engagé une propagande dans les camps, par l'intermédiaire des *Sonderführers*. Si la réponse officielle du gouvernement français fut d'abord négative, l'initiative allemande trouva des lignes de moindre résistance, qui lui permirent de se développer. Elle agit, d'une part, directement dans les camps : par suite de diverses circonstances qui y provoquaient un affaiblissement du moral, elle obtint des adhésions ; malgré les limites que le gouvernement français avait mises à la possibilité de demander des emplois, certains officiers d'active signèrent des contrats d'embauche ; et des officiers de réserve le firent sans demander l'accord du Ministère. D'autre part, elle utilisa l'autorité de la *mission Scapini* qui, dans cette affaire, se montra certainement moins résolue à résister que le Ministère de la Guerre : plusieurs doyens de camps font état d'une circulaire de l'O. K. W. diffusée dans les oflags, et d'après laquelle M. Scapini aurait donné son accord de principe au travail des officiers, sans exiger, comme le voulait le Ministère, qu'ils demandent préalablement une autorisation. L'O. K. W. avait-elle « dépassé la pensée de l'Ambassadeur » ? Il semble bien que celui-ci, en donnant satisfaction aux Allemands sur ce point, cherchait à

obtenir, en contre-partie, la levée des « Sanctions Giraud ». C'était, après tout, une politique : mais il faudrait alors en assumer la responsabilité. Dans cette affaire, la *mission Scapini* l'emporta finalement sur le Ministère : les officiers furent autorisés à signer des contrats d'embauche. Deux notes furent diffusées dans les camps, mais il est intéressant de noter leurs différences. Celle de la *mission Scapini* est du 14 septembre 1942 : elle estime « souhaitable » que les officiers acceptent des contrats de travail. Celle du Ministère est du 18 novembre : elle avise simplement les officiers qu'ils « peuvent travailler ». Tout s'est passé, dans cette affaire, comme si la *mission Scapini*, ayant partie liée avec les Allemands, avait forcé la main au Ministère.

Si l'on songe au trouble moral que la question a provoqué dans les oflags, aux discussions passionnées qu'elle a soulevées, aux incidents, parfois violents, auxquels elle a donné naissance, à l'exploitation que les Allemands en ont faite pour établir une discrimination parmi les officiers, et dresser la liste des *deutschfeindlich* désignés pour le camp spécial de Lubeck, on conviendra qu'il ne s'agit pas d'un problème sans importance. Pour notre part, nous ne pensons pas que, dans les quelques lignes superficielles qu'il lui consacre, l'ambassadeur Scapini ait traité la question correctement.

C'est un aspect parallèle du problème qui est soulevé par le travail des sous-officiers, mais on peut ajouter ici que la *mission Scapini* a eu une attitude encore plus décevante, car elle n'a pas entrepris dans tous les stalags le travail d'information indispensable. Nous avons des raisons précises de penser qu'au Stalag III C, par exemple, stalag de la région berlinoise, donc voisin du siège de la mission, les sous-officiers des kommandos n'ont pas été avertis de leurs droits et que les autorités allemandes ont pu ainsi profiter de toute liberté de manœuvre.

Une telle attitude sur les problèmes généraux ou particuliers repose au fond sur la conception que M. Scapini se faisait de sa mission et qu'à plusieurs reprises il tente d'explicitement en présentant une surprenante interprétation de la *Convention de Genève*. On lira (p. 51) : « Si les textes de la *Convention de Genève* peuvent nous servir de base, ils n'ont pas prévu une telle masse de prisonniers, et de plus (...) leur vertu est fragile. Un million et demi de prisonniers ne posent plus un problème de droit ; c'est un problème humain de vie ou de mort. » C'est la même idée que l'on retrouve sous une forme à peine modifiée page 71. Aussi, faisant bon marché d'un texte qui avait l'avantage d'exister, l'ancien ambassadeur suivra sans hésitation la politique de Vichy, qui cherche à obtenir un accord direct franco-allemand, se plaçant ainsi dans une situation d'infériorité, puisque toutes ses demandes devront être accompagnées de contre-parties pour pouvoir être retenues. On saisit ainsi le mécanisme qui l'orienta vers des déclarations douteuses, dont l'exemple typique apparaîtra au sujet de la condamnation des tentatives d'évasion. Après une discussion avec le major von Rosenberg, « en fin de compte, on transigea pour un article que j'écrivais déconseillant aux prisonniers de s'évader lorsqu'ils solliciteraient ou accepteraient de voir disparaître la sentinelle allemande ». Comme pratiquement aucun prisonnier n'a jamais *solicité ce départ*, ou qu'on ne lui a pas demandé son avis, M. Scapini remettait entre les mains des autorités allemandes un moyen efficace de pression. Il faut une sérieuse dose d'inconscience pour ajouter : « Je me rendais bien compte que je reculais pour mieux sauter » (p. 173).

Dans quelle mesure faut-il attacher alors une quelconque attention aux affirmations qui, d'un bout à l'autre de ce livre, visent à convaincre que les préoccupations essentielles de l'ancien ambassadeur étaient d'agir de telle sorte qu'au moment de l'effondrement allemand, les prisonniers de guerre français formeraient une masse disponible, organisée, dont les alliés pourraient

se servir (p. 167)? C'est ce qu'il exprime nettement dans la phrase suivante : « Mon rêve au cours de ces quatre années avait été de rentrer avec le dernier d'entre (les prisonniers), mais auparavant, tous mes officiers et moi-même avions caressé l'espoir qu'au moment de l'effondrement allemand, avec les hommes des stalags, nous aurions la possibilité d'apporter sur bien des points une aide aux troupes alliées » (p. 272). Les mots qui sont ici employés, *rêve*, *espoir*, dispensent de tout commentaire.

Au total, *Mission sans gloire* ne constitue autre chose qu'un plaidoyer, mais dont la forme et le fond ne nous apportent pas les éléments nécessaires pour reviser les jugements que nous avons ailleurs portés sur le rôle et l'action de M. Scapini.

Fr. BOUDOT,
Agrégé. Lycée Michelet.

J.-M. D'HOOP,
Maître-assistant à la Sorbonne.

L'armée de l'armistice

Ce petit livre apparaît, avec tous les défauts du genre, comme le panégyrique d'une idée : l'idée de ce qu'aurait pu être l'*Armée de l'Armistice* (1).

Certes, le général Weygand explique, dans la préface, qu'il s'agissait de tirer le maximum de la convention d'armistice, en l'interprétant favorablement chaque fois qu'il était possible. Sans doute. Mais dans quel but? Tous les chefs de cette armée étaient-ils unanimes dans cette volonté qu'on leur prête, à vingt ans de distance, de reprendre le combat? Et de le reprendre effectivement aux côtés des Alliés contre l'Axe?

L'*Armée de l'Armistice* souffrait d'une terrible équivoque : malgré toutes les belles intentions de quelques-uns de ses chefs, malgré tous les camouflages d'armes et de matériel, malgré tous les projets de mobilisation clandestine que certains de ses services élaborèrent comme hypothèse de travail, elle était et resta jusqu'au bout l'armée d'un régime ayant pour politique officielle et constamment affirmée la collaboration avec l'occupant, avec le vainqueur, qui poursuivait les hostilités contre ceux-là mêmes qui s'étaient engagés à restaurer l'indépendance et la pleine souveraineté de la France. Ainsi, l'*Armée de l'Armistice* n'a jamais pu apparaître comme l'armée de la Nation; elle ne pouvait pas réaliser autour d'elle l'unanimité de l'opinion publique. Tous ceux qui pensaient que la libération ne passerait pas par les voies de Vichy n'éprouvaient envers l'*Armée de l'Armistice* que des sentiments de suspicion fort compréhensibles. D'ailleurs, les faits sont là; si cette armée, en tant que telle, a combattu, ce ne fut jamais aux côtés des Alliés, mais toujours contre eux ou contre les Français Libres, que ce soit en Afrique occidentale ou équatoriale, en Syrie ou en Afrique du Nord.

Certes, encore, l'existence même de l'*Armée de l'Armistice*, dans une France vaincue et partagée, pouvait, en cette époque d'abaissement et d'humiliation, entretenir espoir et foi en des jours plus heureux. Mais que signifient cette volonté de redressement, cette foi dans les destinées de la Patrie dont on nous parle dans la préface, si le livre de Raymond Sereau, ensuite, ne nous offre comme témoignage de ces espoirs que le récit de manifestations patriotiques bien dérisoires ou purement folkloriques, ou bien des mots, des mots et encore des mots : il ne suffit pas d'évoquer la gloire pour la faire jaillir; il ne suffit pas de parler sans cesse de la Patrie, de l'attachement indéfectible qu'on lui doit, de l'émotion communicative qui se dégage des cérémonies

(1) Raymond SEREAU, *L'Armée de l'Armistice*. Préface du général WEYGAND, Paris, Nouvelles éditions latines, 1961, 128 p.

Dans l'immédiat après-guerre, il se dégage deux regards très différents sur cette période de l'Histoire, et sur celle de la Mission SCAPINI :

1-Le regard de ceux qui furent mis au banc de la politique sous VICHY et dont l'action patriotique fut essentiellement clandestine et tournée vers la Résistance et le maquis, ce qui fut le cas des Communistes actifs dont beaucoup ont payé de leur vie.

Ce regard-là est naturellement très critique et inflexible concernant la Mission SCAPINI qu'il englobe dans les aspects les plus négatifs de la politique collaborationniste de Vichy. On le retrouve dans le témoignage sans appel de Pierre BUGEAUD et la brochure de Jean MINEUR, particulièrement acides à l'égard de l'Ambassadeur.

2- Le regard de ceux qui, tels Maurice PINOT, Jean VEDRINE, Henri GUERIN et bien d'autres, investirent leur énergie au service des PG, de manière officielle, sous le régime politique de Vichy, sans y perdre leur âme. Certains d'entre eux furent inquiétés, puis blanchis à la libération. Anciens PG libérés entre 1940 et 1945, ils fondèrent et animèrent les nombreux mouvements d'aide à ceux qui étaient restés au stalag, eurent à faire avec la Mission SCAPINI et reçurent souvent le soutien de l'Ambassadeur lui-même. Certains de ces mouvements furent aussi d'inspiration résistante et ont également coûté des vies.

Ce second regard est plus nuancé, sans doute plus proche de la réalité, parce que plus proche de l'homme, de ce que furent l'action de Georges SCAPINI et de la Mission qui porta son nom. Les livres et témoignages que nous ont laissés les PG n'évoquent que très rarement la Mission SCAPINI, tout au plus y lit-on que les délégués de la Mission sont passés au stalag. Il est très difficile de trouver un témoignage précis de ce que fut la Mission SCAPINI au regard du simple prisonnier noyé dans la masse. Certains ont entraperçu les délégués ou entendu l'Homme de Confiance rendre compte de leur visite. Les témoignages accessibles émanent principalement de personnalités des camps, ou d'organismes officiels.

Georges SCAPINI a été jugé deux fois, et acquitté en second procès.

Aujourd'hui encore l'infamante étiquette «collabo» accompagne son nom sur certains sites internet.

Voici pour conclure, une page extraite du site «Collaborators Français» de Joe EASLEY et Will ERIKSON, à la vision peut-être plus juste:

Des Raisons Diplomatiques

- Pas toute collaboration a été mauvaise.
- Certains diplomates comme l'ambassadeur Georges Scapini (à droite) a dû travailler avec les Allemands afin de protéger les citoyens français.
- Scapini a aidé à récupérer des centaines de prisonniers de guerre français



Cette analyse, rédigée en un Français approximatif et pour réduite qu'elle soit, me semble des plus explicites. L'Ambassadeur SCAPINI y est décrit pour ce qu'il fut, un homme de courage et de bonne volonté, englué dans le maelström politique de son époque et qui fit son possible, souvent au détriment de sa réputation, pour apporter une aide aux PG, si insuffisante fut-elle aux yeux de l'Histoire.

Il en fut durement marqué à jamais.

L'Ambassadeur SCAPINI décède le 25 Mars 1976 à Cannes; son corps repose dans le caveau familial du Cimetière du Père Lachaise à Paris. On peut lire sur le marbre :

Georges SCAPINI

4.10.1893 – 25.3.1976

AVEUGLE DE GUERRE –AVOCAT

DEPUTE DE PARIS – COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

AMBASSADEUR



Cliché Wikipédia (on notera la présence du buste de Madame SCAPINI, sculpté en 1930 par son mari aveugle).

Mon père, Paul LAMARCHE, matricule VI A 43458 a été libéré le 20 Juillet 1943 au titre de personnel sanitaire non occupé.

Puisse l'Ambassadeur des prisonniers reposer en paix.

Pierre LAMARCHE

BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE :

- «L'apprentissage de la nuit», Georges SCAPINI, éditions Flammarion, 1929.
«Mission sans gloire» Georges SCAPINI, éditions Morgan, 1960.
«Dossier PG-Rapatriés» Jean VEDRINE, 2^{ème} édition, ouvrage collectif, 1987, tomes 1 et 2.
«La Captivité», Yves DURAND, édité par la FNCPG, 1980.
«1940, les 2.600.000 otages français d'HITLER», René DE CHAMBRUN, éditions France-Empire, 1988.
«Barbelés et typhus», Docteur Hubert DUBOC, édité par l'Auteur, 1992.
«Militant prisonnier de guerre», Pierre BUGEAUD, édition L'Harmattan, 1990.
«La guerre et la captivité», Amicale des stalags VB-XA, B et C, 1995.
«Histoire de la captivité des Français en Allemagne, 1939-45», Pierre GASCAR, éd. Gallimard 1967.
«La vie quotidienne des prisonniers de guerre français dans les stalags, les oflags et les kommandos, 1939-1945», Yves DURAND, éditions Hachette, 1987.
«Toute la vérité sur un mois dramatique de notre Histoire», Jean MONTIGNY, éd. Mont-Louis, 1940.
«Les prisonniers indigènes», Armelle MABON. Source Google.
Presse de l'époque et presse plus récente selon disponibilité.
Wikipédia et autres sources internet.

BIBLIOGRAPHIE NON CONSULTEE (à regret) :

- «Mémoire complémentaire sur quelques aspects des activités du Service Diplomatique des prisonniers de guerre» Georges BAUD, 1984.
«Le Service Diplomatique des prisonniers de guerre (SDPG) ou la mission de Georges SCAPINI, 1940-1945», Fernand PARIZOT, 1999.
Archives Nationales et autres services d'Archives.

NB : Une part importante des archives privées de l'Ambassadeur SCAPINI est conservée aux Etats-Unis par l'Institut HOOVER, à l'Université de STANFORD, Californie, leur consultation requiert l'accord des héritiers de l'Ambassadeur.

L'Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants, Victimes de guerre et des Jeunesses de l'Union Fédérale, 1 rue Brissac, 75004, Paris, semblerait détenir une partie des archives de la période 1939-1945, malheureusement inexploitée, faute de moyens suffisants.